MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

Quatrième séance – Jeudi 4 juin 2020, à 17 h 35

Présidence de M^{me} Albane Schlechten, présidente

La séance est ouverte à 17 h 35 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: M^{me} Frédérique Perler, vice-présidente, MM. Jean-Luc von Arx, François Bärtschi, Simon Brandt, M^{me} Isabelle Harsch, MM. Sandro Pistis et Nicolas Ramseier.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif, *M*^{mes} *Christina Kitsos* et *Marie Barbey-Chappuis*, conseillères administratives

CONVOCATION

Par lettre du 27 mai 2020, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mercredi 3 juin et jeudi 4 juin 2020, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

330

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Je signale à nouveau l'absence en début de soirée, comme vous le constaterez, de M^{me} Frédérique Perler. Nous siégeons toujours à huis clos, conformément aux directives émises par la Confédération en matière de lutte contre le Covid-19. La retransmission de nos débats de ce soir a bien lieu en direct sur Léman Bleu, mais sur internet, pas sur la chaîne. Comme vous le savez peut-être, nous sommes en conflit d'horaire avec le Grand Conseil, alors Léman Bleu retransmet exceptionnellement le Grand Conseil sur sa chaîne de télévision et nos débats sur internet. Nous les remercions d'avoir trouvé cette solution aussi rapidement.

Comme hier, je rappelle que les points 27, 28 et 29 de notre ordre du jour, soit les rapports M-1215 A, M-1216 A et M-1209 A, sont liés, ainsi que les points 6 et 177 – la proposition PR-1407 et la motion M-1460 – que nous passerons au vote en renvoi direct.

Je vous informe que les projets de délibérations PRD-266, PRD-267, PRD-268, PRD-269, PRD-270, PRD-271, PRD-272 et PRD-273, inscrits aux points 256 à 263 de notre ordre du jour, sont retirés par leur auteur.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de vous lever... Nous avons appris le départ de M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon, ancienne conseillère municipale, députée, courageuse militante de toujours contre les injustices et les violences faites aux femmes et épouse de notre cher collègue, Jean-Luc von Arx. Au nom du bureau et de l'ensemble de ce plénum, j'adresse à ce dernier nos meilleures pensées de sérénité, de courage et d'amour. Son groupe souhaite rendre un hommage à cette grande dame politicienne et très humaine. Je passe donc la parole à M^{me} Carron.

M^{me} **Anne Carron** (PDC). Merci, Madame la présidente. Chers et chères collègues, Anne-Marie von Arx-Vernon, épouse de notre cher collègue Jean-Luc et députée au Grand Conseil, s'est éteinte ce matin à la suite d'une maladie

supportée avec force et courage. C'est sous le choc et infiniment triste de cette nouvelle que je m'adresse à vous pour quelques mots en son souvenir.

Pilier du Parti démocrate-chrétien, Anne-Marie y était entrée en 1992. Elle a siégé au Conseil municipal de 1995 à 2001, a été élue au Grand Conseil cette même année, puis brillamment réélue à quatre reprises. Le parcours politique d'Anne-Marie atteste de lui-même de sa popularité et de l'aura qu'elle dégageait. Femme lumineuse, experte sur les questions en lien avec la traite des êtres humains, Anne-Marie s'est engagée avec l'extraordinaire détermination qui la caractérisait dans la lutte contre les discriminations. Elle a œuvré infatigablement pour la cause féminine et la place des femmes en politique.

En 2007, lors de la campagne des municipales où elle était candidate au Conseil administratif, Anne-Marie avait eu à cœur de composer une liste paritaire, et elle y était arrivée. La vague orange démocrate-chrétienne reste un souvenir mémorable pour celles et ceux qui ont participé à cette campagne, joyeuse et festive à l'image d'Anne-Marie.

Dans le droit-fil de ses convictions, je la savais particulièrement réjouie qu'une femme démocrate-chrétienne accède enfin, ce printemps, au Conseil administratif, là où elle avait échoué de peu en 2007, et que le groupe démocrate-chrétien soit composé de plus de femmes que d'hommes, dont parmi eux son cher époux Jean-Luc avec qui nous sommes aujourd'hui dans la tristesse.

Outre la loi initiée par le Parti démocrate-chrétien contre la traite des êtres humains, le combat politique d'Anne-Marie a porté notamment sur l'accès des enfants des sans-papiers à l'apprentissage en formation duale. Elle avait aussi déposé au Grand Conseil en 2013 une résolution demandant à Berne la régularisation de 5000 employés de l'économie domestique sans papiers, un texte largement accepté par le parlement.

«Tu n'es plus là où tu étais, mais tu es partout où nous sommes», disait Victor Hugo à propos du deuil. Tout à l'heure, lorsque nous traiterons la résolution demandant l'élargissement de l'opération Papyrus, ces propos auront une résonance particulière dans nos cœurs et nous nous souviendrons de tout ce qu'Anne-Marie nous a appris et apporté. Tu vas sacrément nous manquer, chère Anne-Marie. Adieu et repose en paix.

La présidente. Mesdames et Messieurs, vous pouvez vous rasseoir... Merci beaucoup, Madame Carron, pour cet hommage. (La présidente est très émue.) Je dois avouer que j'aimerais bien que le système replante... Je passe la parole à M. Kanaan.

3. Communications du Conseil administratif.

M. Sami Kanaan, maire. Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, une fois n'est pas coutume, le Conseil administratif, en mon nom et au nom de mes collègues, aimerait évidemment s'associer à l'hommage qui vient d'être porté à Anne-Marie von Arx-Vernon. J'ai eu le plaisir, comme beaucoup d'entre vous, de siéger avec Anne-Marie von Arx-Vernon, que ce soit au Conseil municipal ou au Grand Conseil, et je ne peux que pleinement m'associer à l'hommage très beau et touchant d'Anne Carron, qui l'a dépeinte avec beaucoup de justesse dans son énergie inépuisable, sa joie de vivre, son engagement inlassable pour les femmes et contre les violences et injustices faites aux femmes.

4. Questions orales.

M. Sami Kanaan, maire. J'aimerais répondre à deux questions orales qui ont été posées hier. M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni a posé une question concernant un plan de communication sur la responsabilité des employeurs d'employés de l'économie domestique, inspiré effectivement de l'exemple de la Ville de Lausanne, sous l'égide de l'ancien conseiller administratif.

On m'a dit que le 25 mai une page spéciale avait été créée sur le site internet de la Ville qui contextualise les mesures et la mise en ligne des informations sur l'économie domestique, ses règles et ses obligations, avec des liens vers les articles du Code des obligations et de l'ordonnance sur le Covid-19. Le 29 mai, l'information a été diffusée sur les réseaux sociaux avec un lien sur cette page qui présente donc les détails et, la semaine du 8 juin, des pavés seront imprimés dans la presse. Je prends le relai pour dire aussi que nous verrons si on fait des spots sur les radios locales, dans la mesure où ça toucherait un public encore plus large. En tout cas, nous allons de l'avant avec cette campagne extrêmement pertinente.

J'ai également une réponse pour M. Alain de Kalbermatten concernant la situation au Carré-Vert. C'est un dossier piloté par l'actuel département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, sous l'égide de M^{me} Perler, qui en hérite de M. Pagani, mais je donne la réponse dans la mesure où mon département est évidemment bénéficiaire de cet équipement.

Le Conseil administratif avait communiqué en décembre 2019 à propos des problèmes dans ce site et annoncé l'intervention d'un expert indépendant pour faire un point de situation à la fois sur l'ampleur des dégâts mais aussi sur les responsabilités. Cet expert a commencé ses travaux, mais son mandat a été interrompu par la crise du Covid-19 pendant environ trois mois. Il est à nouveau en cours mais a pris un certain retard, comme je l'ai dit.

Je rappelle que les deux problématiques qui se posent là-bas sont, d'une part, les défaillances du contrôle du climat, donc les zones dites froides et sèches, dans une partie du dépôt; pas dans tout le dépôt, dans une partie du dépôt. Ce n'est heureusement qu'une petite partie des $10\,000~\text{m}^2$ du dépôt qui est concernée. D'autre part et surtout, il y a des malfaçons sur les chapes sur un certain nombre de surfaces au sol. L'expertise globale doit à la fois nous proposer des solutions techniques adéquates, ce qui sera bientôt le cas, et nous donner des informations sur les responsabilités et donc aussi sur les coûts.

L'intervention réparatrice sur ces deux enjeux va prendre encore un certain nombre de mois et nécessiter probablement aussi – je suis obligé de vous le dire –, d'après les informations issues du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, le dépôt d'un crédit complémentaire. Nous ferons une information plus circonstanciée dès la rentrée, fin août, début septembre aux deux commissions concernées, c'est-à-dire la commission des arts et de la culture et la commission des trayaux et des constructions. Je vous remercie.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller administratif. La parole est à... M. Gomez? Votre nom ne s'affiche pas... Navrée...

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Ah oui, je n'ai pas encore mis ma carte, veuillez m'excuser... Je réponds aux questions orales qu'on m'a posées hier. M^{me} Magnin nous avait interpellés sur la promenade de la Tour de Champel. Sachez, Madame, que les prestations réduites pendant la période du Covid-19, comme l'a demandé le plan de continuité des activités du service, ont évidemment eu un certain nombre de conséquences.

Le Service des espaces verts (SEVE) retrouvera le niveau d'entretien habituel au cours des prochaines semaines et mois. Il a par ailleurs constaté comme vousmême des affaissements inhabituels de terrain, et c'est pour cette raison qu'une partie de l'espace vert que vous avez mentionné hier est clôturé. Le Service cantonal de géologie en est déjà informé et suit l'évolution. Quant au pan de mur en train de s'écrouler, Madame Magnin, le SEVE n'en avait pas connaissance. Il vérifiera la situation sur place ces prochains jours et prendra bien entendu les mesures nécessaires.

Pour répondre à la question de M^{me} Corinne Bonnet-Mérier sur l'accessibilité des chemins dans le parc de la Perle-du-Lac, sachez, Madame, que le SEVE est

tout à fait conscient que les cheminements de la Perle du Lac sont en mauvais état, tout comme ceux des parcs adjacents, du reste. Le SEVE est pour cette raison en train d'élaborer un plan de gestion pour l'ensemble de ces parcs, afin de développer une image directrice que j'espère idéale pour ceux-ci.

Ce plan, j'en suis sûr, intégrera le réseau des cheminements et la matérialisation des revêtements, car il est prévu, en effet, de rendre un maximum de chemins perméables au moyen de revêtements argilo-calcaires et de goudronner uniquement les principaux chemins. Le SEVE est en train de réparer en urgence les séquences de chemins les plus endommagées en faisant évidemment bien attention à ne pas abîmer les racines des arbres.

Je réponds maintenant à M^{me} Bénédicte Amsellem sur l'abattage d'arbres à l'avenue de Champel, devant le Centre médical universitaire (CMU). Je précise d'ailleurs qu'on parle de la rue Lombard et non de l'avenue de Champel. L'espace vert à l'entrée du CMU n'appartient pas à la Ville de Genève et n'est pas géré par le SEVE. Cela étant, le SEVE a effectivement dû abattre à plusieurs reprises des érables planes situés sur la berme centrale. C'est le chemin situé entre le bord d'un canal et un fossé. Ces arbres poussent dans des conditions extrêmement précaires avec très peu de terre et encore moins d'eau. De plus, l'érable plane, comme ceux qui ont été abattus là-bas, est une des essences supportant le plus mal le réchauffement climatique. Le SEVE n'a pas prévu de les remplacer jusqu'à présent, car ils ne peuvent pas être plantés selon les normes de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature. Au vu de ce qui précède, je demanderai au SEVE de replanter des arbres en adaptant le choix des essences et en remplaçant un maximum d'arbres comme on l'avait demandé dans une résolution du Conseil municipal.

Je réponds à M. Gurtner sur la Gérance immobilière municipale (GIM) concernant les solutions pour les locataires d'habitations qui souffrent de l'impact de la crise. Ces solutions existent dans le règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève, qui concernent donc les appartements subventionnés.

Sur la base des documents utiles attestant de la diminution de revenu mais également le cas échéant des aides obtenues au titre du droit cantonal ou fédéral, la GIM peut recalculer le loyer applicable et appliquer éventuellement une baisse sans attendre l'échéance du bail. C'est ce qu'elle fait aujourd'hui. A noter que durant toute la période de crise, l'analyse des demandes de baisse de loyer est un service qui a intégralement été maintenu, malgré que la GIM était fermée, comme beaucoup de services municipaux.

En ce qui concerne la question de M^{mc} Chaker Mangeat, sachez, Madame, que le second tour de l'appel à projets concernant la zone industrielle des Charmilles, qui est communément appelée la ZIC, a été repoussé au 10 août prochain. Les

postulants sont toujours invités à déposer une version électronique de leur dossier. Le comité de sélection se réunira fin août, début septembre – la date n'a pas encore été fixée – pour soumettre le projet retenu au Conseil administratif.

M^{me} Pally, qui est la cheffe de projet pour la ZIC, a proposé aux équipes candidates une visite des locaux en juin, dans le respect des règles sanitaires en vigueur. La composition du comité de ce second tour – ça faisait partie aussi de votre question, Madame – doit être prochainement validée par les magistrats composant la délégation G'innove. La composition de cette délégation sera décidée lors de la prochaine séance du Conseil administratif, dans les jours à venir. Elle pourra ensuite être annoncée sur la page dédiée du site internet de la Ville de Genève. Et comme annoncé dans le dossier de consultation de l'appel à projets, ce comité sera composé de représentants d'administrations, à savoir le Service Agenda 21 – Ville durable, Urbanature, je crois, le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, si je ne m'abuse, le département de M^{me} Barbey-Chappuis également ainsi que des membres externes de la Ville de Genève. Là également la composition vous sera annoncée ultérieurement.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Madame Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, vous avez la parole.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci, Madame la présidente. J'ai aussi quelques réponses orales à donner, notamment à M. Nicolas Ramseier qui demandait pourquoi les conteneurs en acier ne sont plus acceptés. Il s'avère que le choix du plastique est lié à une obligation de mise en conteneur qui date de 2015. Une tolérance avait été donnée jusqu'en 2019 pour l'application de ce règlement.

Le plastique permet apparemment aux propriétaires et aux gestionnaires d'immeubles une large palette de solutions afin de pouvoir s'adapter aux contraintes physiques de la topographie. Par ailleurs, ces conteneurs sont nettement plus légers; ils facilitent ainsi les manipulations par les concierges et les équipes de la Voirie – c'était d'ailleurs une revendication de la commission du personnel à l'époque. Il s'avère aussi que ces conteneurs sont plus hygiéniques car plus facilement lavables. Enfin, ils sont nettement moins bruyants lors des manipulations.

Concernant la question orale de M. Bärtschi à propos des conteneurs inesthétiques à la plaine de Plainpalais, je rappelle en premier lieu que la Voirie n'est chargée que d'organiser la collecte des conteneurs, pas ce qui a trait à l'aménagement des sites. On peut d'ailleurs regretter qu'aucun point de collecte plus esthétique n'ait été prévu pour ce lieu lors de l'aménagement de la plaine de Plainpalais.

Il s'avère que les conteneurs en question sont des conteneurs industriels standards et que les conteneurs à verre blanc et à verre coloré sont propriétés du prestataire en charge de la collecte de verre. L'esthétique pourrait être améliorée par le remplacement de ces conteneurs, mais ça demeurerait – et c'est là le point important – une version aérienne, relativement disgracieuse par définition. Ce remplacement aurait cependant un coût, et ce n'est en tout cas pas à l'ordre du jour actuellement.

J'en viens à la question de M. Barthassat à propos du marché aux puces de Plainpalais et des listes d'attente. Les critères pour avoir une place aux marchés aux puces sont les suivants: avoir le droit de travailler dans le canton de Genève; avoir un casier judiciaire vierge en matière de recel, vol ou fraude financière; obtenir auprès du Service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir une autorisation de vendre des objets usagés; ne vendre que des objets usagés sur le marché; enfin qu'il y ait des places vacantes sur le marché aux puces, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Alors on peut avoir le sentiment qu'il y a des places vacantes au marché aux puces, mais c'est parce que les puciers et les brocanteurs, comme tous les marchands qui sont abonnés à tous les marchés, doivent avoir un taux de présence annuel de minimum 65%. Donc si tous les puciers et brocanteurs inscrits venaient en même temps, toutes les places du marché aux puces seraient occupées. Il s'avère que depuis le 11 mai il y a un certain nombre de marchands qui ne souhaitent pas venir sur le marché en raison du Covid-19.

Deux à quatre fois par an, l'Unité des foires et marchés évalue la situation et, selon les départs et les places vacantes, intègre un certain nombre de personnes figurant sur la liste d'attente, selon l'ordre d'ancienneté. Cette évaluation est en cours. Il s'avère toutefois que la liste d'attente des puciers sera définitivement supprimée à la fin de l'année 2021. Ça résulte d'une décision prise par la commission consultative dans laquelle siègent les représentants des associations de marchés. Il y a avait plus de 300 personnes dans la liste d'attente il y a quelques années, il y en a encore 91 aujourd'hui pour le mercredi et 153 pour le samedi. Cette commission consultative a décidé de demander aux personnes en liste d'attente d'informer l'Unité des foires et marchés chaque mois de décembre si elles souhaitent rester en liste d'attente l'année suivante. Les personnes qui ne le feront pas seront supprimées de la liste d'attente afin d'en diminuer la taille.

Enfin, une dernière réponse à M. Bertinat qui demandait si le département était au courant d'une directive de Mauro Poggia aux pharmaciens qui interdirait sur le marché tout produit contenant du cannabidiol (CBD), étant donné que les dépanneurs continueraient apparemment d'en vendre.

La première chose, c'est que le département n'a pas connaissance d'une telle directive émanant du conseiller d'Etat Mauro Poggia. Il existe une circulaire

cantonale édictée par la Direction générale de la santé et destinée aux pharmaciens, qui date d'août 2019. Elle ne fait cependant pas mention d'une interdiction pure et simple des préparations à base de CBD. Elle précise simplement sous quelles formes et dans quelles conditions les préparations à base de CBD peuvent être commercialisées par les officines.

Concernant l'action de la police municipale – c'était aussi la question de M. Bertinat – elle se déroule comme suit: si la personne contrôlée prétend que le produit qu'elle consomme est du CBD, contenant une très faible quantité de tétrahydrocannabinol (THC), soit moins de 1%, il est prélevé une petite partie du produit concerné qui est analysé. Si le produit est effectivement du CBD, aucune action n'est entreprise puisqu'il est autorisé par la loi. Si c'est du cannabis, la personne est verbalisée selon la loi et les procédures en vigueur. Voilà ce que je pouvais apporter comme éléments de réponses.

La présidente. Merci beaucoup, Madame la conseillère administrative. La parole est à M^{me} Christina Kitsos.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Merci, Madame la présidente. M. Baud demandait ce qui était prévu par rapport à l'annulation de la Fête des écoles et si tous les élèves recevraient désormais un souvenir. Cette année il a été décidé de remettre un bon de 15 francs à utiliser dans les librairies genevoises, respectivement de 25 francs pour les enfants en 8P. L'idée était de marquer symboliquement la fin de l'année, et c'est aussi un moyen de soutenir le livre et les librairies genevoises en cette période difficile. Il y a également l'opération Coup de cœur des jeunes lecteurs, qui a été montée en parallèle pour développer le goût de la lecture, ainsi qu'une cérémonie qui se déroule chaque année au Victoria Hall pour les 8P. Maintenant, si ce souvenir devait être introduit chaque année, c'est quelque chose qu'on devrait étudier. C'est une bonne idée que le livre ait symboliquement une place dans la vie de l'élève.

Je réponds à la question de M. de Rougemont sur le déconfinement et sur la raison du maintien d'une structure d'urgence. L'hébergement d'urgence de la Ville de Genève, dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19, s'inscrit dans une finalité de santé publique. La logique de ce maintien est celle du principe de précaution vis-à-vis d'un public plus vulnérable que l'ensemble de la population.

A ce jour, le dispositif a démontré son efficacité dans la mesure où le nombre de malades a été maintenu à un niveau très faible: dix-huit cas depuis la fin de mars, soit treize personnes prises en charge par le dispositif de la Ville de Genève et cinq qui ont été transférées par des partenaires. Compte tenu de l'évolution sanitaire, le Conseil administratif a toutefois décidé, au mois de mai, de restreindre cet

accueil des personnes sans abri aux prestations délivrées le soir et la nuit dans les structures de Frank-Thomas et des Vernets. Il s'agit d'une décision pragmatique qui considère d'abord les besoins des personnes sans abri, qui permet d'être efficace sur le plan épidémiologique et qui réduit les coûts du dispositif.

M. Milliard demandait quel a été le rôle de la Ville de Genève, si des employés supplémentaires ont été engagés et quels seront les liens futurs avec le Canton. Il était prévu que le Service social déploie ses prestations d'hébergement d'urgence, dans la version estivale, dès le 1^{er} avril sur un seul site ouvert le soir et la nuit pour 50 personnes des plus fragiles, des plus précaires et pour 40 femmes.

La crise a nécessité de revoir les plans. Des collaborateurs auxiliaires engagés pour l'hiver ont vu leur contrat prolongé. Pour être en mesure de tenir un horaire en 24/24 alors qu'on est habituellement dans une structure aussi grande que la caserne des Vernets en 12/24, il a été nécessaire de recourir à 54 collaborateurs et collaboratrices réaffectés de l'administration municipale, soit 20 personnes du Service social, 7 du Service de la jeunesse et 27 d'autres départements.

Compte tenu du redémarrage des prestations à la population dans l'ensemble des départements, des décisions de révocation des réaffectations ont nécessité de procéder au recrutement de 22 aides-éducateurs et aides-éducatrices sous contrat auxiliaire. Enfin, la décision du Canton – on en a justement parlé hier – de retirer la Protection civile le 15 juin prochain a nécessité... nécessite, puisque nous ne l'avons pas encore fait pour être tout à fait honnête, de procéder à des engagements de collaborateurs logistiques, ce qui représente 35 personnes.

Vingt-trois collaborateurs et collaboratrices et 20 pompiers et pompières volontaires ont été affectés aux opérations de distribution alimentaire. Ces personnes se sont engagées en soirée et les samedis pour réaliser ces opérations. Les métiers suivants ont été mobilisés: les pompiers professionnels, la direction du Service d'incendie et de secours, les adjoints, adjointes et chargés de missions du Service des écoles, des assistants sociaux et assistantes sociales, les collaborateurs et collaboratrices du Service logistique et manifestations, des collaborateurs du domaine de la sécurité. Cela représente au total 828 heures de travail en comptant aussi le samedi 6 juin.

Je tiens à remercier ici toutes les employées et tous les employés de la Ville de Genève pour leur engagement exceptionnel. Je dois dire qu'en arrivant au département j'ai été très impressionnée de toute l'action qui a été mise en place avec tous les départements de la Ville de Genève.

La Ville de Genève collabore actuellement avec l'Etat de Genève, en particulier le Département de la cohésion sociale dirigé par Thierry Apothéloz, pour décentraliser les opérations d'aide alimentaire dans les communes. Cette décentralisation débutera dans la semaine du 15 juin. En ville de Genève nous avons identifié pour

l'heure deux sites: l'école de Trembley et l'école Hugo-de-Senger. Deux collaborateurs seront en charge des prochaines opérations au niveau de la Ville de Genève. Ils pourront s'appuyer sur les bénévoles que la Caravane de la solidarité et les Colis du cœur leur mettront à disposition. C'est Partage qui livrera les colis alimentaires, sous réserve du vote du projet de loi permettant de répondre à l'urgence du droit à l'alimentation, pour un montant de 5 millions de francs, que le Grand Conseil doit approuver aux deux tiers du plenum.

Concernant la distribution de colis alimentaires, la Ville de Genève coordonne l'opération en mettant à disposition d'importants moyens logistiques et en organisant des pôles d'information sociale et sanitaire. Des liens ont été créés avec plusieurs associations dont le Collectif de soutien aux sans-papiers, les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), Médecins sans frontières, le Centre social protestant et ainsi de suite. Il y a énormément de partenaires autour de ce pôle social. Au-delà des services municipaux, on peut vraiment compter à Genève – c'est assez inédit – sur de nombreux acteurs associatifs et sur de nombreux bénévoles, jusqu'à 300 par week-end, pour que ces distributions se déroulent dans de bonnes conditions. L'enregistrement sur le site de la patinoire des Vernets de plusieurs centaines de personnes chaque samedi dans la base de données des Colis du cœur a été assuré grâce au soutien actif de la Direction des systèmes d'information et de communication.

M. Dujoux souhaitait savoir si les demandes en ligne pour les prestations avaient augmenté, et comment on peut y répondre. Le Service de l'état civil avait déjà fortement augmenté son offre en ligne bien en amont de la crise. Toutes les commandes d'actes en ligne ont complètement fermé au début de la crise parce que cela nécessitait trois à quatre personnes sur place pour y répondre. Il a alors été décidé de ne répondre qu'aux demandes urgentes d'actes du registre de l'état civil, et par mail uniquement. Il a toutefois été très difficile de mesurer les critères d'urgence. Les commandes en ligne ont été rouvertes le 3 avril 2020. Celles qui concernaient les actes de naissance et de décès dont l'événement a eu lieu après le 1^{er} octobre 2019 ont pu être traitées. Les commandes en ligne de tous les actes sans différenciation ont été rouvertes le 4 mai 2020.

Par ailleurs, un plan de solidarité communale a été développé pour les plus de 65 ans. Une hotline de soutien a été mise en place. Cela concernait principalement la question des courses, car c'était difficile pour les personnes âgées de les effectuer. La Croix-Rouge a géré les bénévoles. Une autre hotline intitulée «Solidarité urgence sociale» a été mise en ligne pour donner des renseignements sur le processus d'aide. Quant à Cité Seniors, un service en ligne qui propose des vidéos sur les activités quotidiennes qui y sont proposées a été mis en place.

M^{me} Studer demandait quelles étaient les répercussions sociales et économiques de la crise sanitaire et comment la Ville de Genève pouvait intervenir, en collaboration avec le Canton, pour les personnes qui ont perdu leur emploi.

Il faut rappeler que l'aide sociale individuelle est avant tout une compétence cantonale, et nous observons avec attention les évolutions législatives au plan cantonal, notamment la révision, en cours, de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle.

Au niveau de la Ville de Genève, il convient de renforcer le dispositif d'accueil d'urgence pour permettre aux personnes en situation de précarité de trouver refuge et de chercher une solution de logement durable. Cela doit se faire en collaboration avec l'Etat de Genève et les communes. Ensuite la Ville de Genève doit faciliter l'accès aux droits sociaux par le biais des points infoservices. A ce titre, l'Hospice général doit aussi jouer ce rôle d'information; il faut donc qu'on renforce la collaboration pour faciliter l'orientation des personnes et l'accès aux prestations.

Enfin, nous souhaitons mieux soutenir les associations qui sont en première ligne de l'urgence sociale afin que toute personne qui n'entre pas dans le filet social puisse être aidée et soutenue. Pour terminer, nous attendons de voir ce que le Grand Conseil décidera quant au projet de loi de Thierry Apothéloz qui propose, je crois, 15 millions de francs pour venir en aide aux personnes qui auraient eu des pertes de revenus et qui comprend aussi les personnes sans statut légal.

M^{me} Studer demandait aussi s'il y aura un accueil renforcé pour les enfants qui ne pourront pas partir en vacances cet été. Des projets supplémentaires ont été financés: il y a une ouverture de semaines supplémentaires à la Maison de quartier de la Jonction... J'ai les chiffres, je ne sais pas si je vous les lis, mais les coûts pour la Maison de quartier de la Jonction s'élèvent à 43 000 francs. La maison de quartier Le Chalet ouvrira aussi des semaines supplémentaires pour un coût de 15 140 francs, tout comme la Maison de quartier de Champel, là aussi pour le secteur enfants, pour un coût de 17 488 francs. Rinia Contact fera une ouverture spécifique en juin et juillet pour des activités tous publics sur le quartier, avec un coût supplémentaire de 7805 francs. La Maison de quartier des Acacias ouvrira quatre semaines supplémentaires pour un accueil dans les parcs du quartier, avec un coût de 13 850 francs. Enfin, l'association Les Créateliers proposera un accueil libre au square Monthoux, en août également; cette augmentation d'un mois s'élève à 11 000 francs.

Les coûts supplémentaires seront pris en charge par l'enveloppe budgétaire complémentaire de 150 000 francs votée par le Conseil municipal dans le cadre de la demande d'augmentation de l'offre des centres aérés en 2020. En outre, nous avons contacté les associations du Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse et les maisons de quartier pour savoir s'ils ont besoin de locaux afin de renforcer leur offre estivale qui est en cours. Enfin, la Ville de Genève soutiendra davantage financièrement les camps de vacances à

la suite de l'adoption du nouveau règlement de subventionnement des camps de vacances (ndlr: règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales aux organismes de camps de vacances et centres aérés).

M. Azzabi demande pourquoi la Ville de Genève a refusé la demande de subvention de l'association Inspiración Colombia et s'il est possible de revenir sur cette décision. J'aimerais tout d'abord dire que cette décision a été prise lors de la dernière législature. Inspiración Colombia avait contacté la direction du département de la cohésion sociale et de la solidarité pour distribuer les bons alimentaires des Colis du cœur. A cette occasion, il avait été communiqué que, les Colis du cœur gérant la prestation de bons alimentaires, l'intervention d'Inspiración Colombia n'était pas nécessaire, car l'aide sociale financière doit transiter par des organismes certifiés et dont le personnel est formé. L'idée était vraiment de renforcer les Colis du cœur plutôt que de travailler avec un nouvel acteur dont le personnel n'est pas formé. Inspiración Colombia n'est en effet pas certifié pour ce type d'activités.

Cette association a néanmoins apporté des denrées alimentaires directement à la maison à des personnes qui avaient peur de sortir et qui ne venaient pas à la patinoire des Vernets. Le département avait donné son accord de principe pour cette action. Une séance est prévue prochainement. Il faudra qu'on regarde ce qu'il en est exactement. Je me pencherai sur ce dossier, et on verra lors de cette séance ce qui peut être fait.

Une question enfin de M^{me} Barciela Villar sur la rénovation du bâtiment La Reliure: elle voulait savoir quelle était la priorité par rapport à cette rénovation. C'est une question qui touche également le département de M^{me} Perler, et je crois que cette question était d'ailleurs adressée à tout le Conseil administratif. Ça touche aussi le département de la cohésion sociale et de la solidarité, puisque ça concerne vraiment les jeunes gens et les jeunes filles en difficulté.

C'est la première semaine, le Conseil administratif doit se saisir de ce sujet pour définir la priorité. Nous reviendrons vers vous une fois que nous aurons défini ensemble ces priorités. Voilà, pour l'heure, les réponses que je pouvais apporter. Merci de votre attention.

La présidente. Merci beaucoup, Madame la conseillère administrative, pour les réponses à toutes ces questions.

Projet de délibération: modification du RCM: présence du Conseil administratif pour délibérer

5. Projet de délibération du 28 mai 2020 de M. Pascal Holenweg: «Le Conseil municipal n'a pas besoin de la présence du Conseil administratif pour délibérer» (PRD-266)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant que:

- des séances du Conseil municipal ont été interrompues au motif de l'absence du Conseil administratif;
- l'ordre du jour du Conseil municipal est assez copieux pour que le Conseil municipal aille jusqu'au bout de ses séances pour en traiter le plus grand possible de points;
- ce n'est pas le Conseil municipal qui a besoin de la présence du Conseil administratif pour pouvoir délibérer, mais le Conseil administratif qui a intérêt à être présent pour que ses propres propositions soient traitées conformément à ses souhaits, et que les propositions des conseillers municipaux n'aillent pas à l'encontre des siennes,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011; sur proposition d'un de ses membres,

décide:

Article unique. – Le règlement du Conseil municipal est modifié comme suit: L'alinéa 3 de l'article 41 est supprimé.

^{1 «}Mémorial 177° année»: Annoncé, 7540.

Projet de délibération: modification du RCM: nommer un-e juriste au Service du Conseil municipal

 Projet de délibération du 28 mai 2020 de M. Pascal Holenweg: «Doter le Conseil municipal d'une expertise juridique» (PRD-267)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- que le nombre inusité de décisions du Conseil municipal annulées ou réduites à des résolutions, depuis cinq ans, par le Conseil d'Etat pour incompatibilité avec le cadre légal devrait alarmer notre Conseil. Que les textes ainsi invalidés ou dévalués l'aient été pour des raisons purement formelles signale clairement qu'ils avaient été rédigés sans que leurs auteurs aient pu, ou su, en vérifier la validité avant de les soumettre à la sagacité du plénum. Il convient donc de donner au Conseil municipal la possibilité de faire vérifier la validité des textes qui lui sont soumis, et donc de le doter d'une expertise juridique. Cette expertise ne serait pas une condition du traitement du texte, mais un apport à ce traitement;
- que cette proposition en implique une autre, déposée en même temps: que les textes prévus pour être exécutoires (les projets de délibération) ne soient pas votés par le plénum sans passage en commission, ce passage permettant précisément une expertise juridique préalable, dont les commissaires pourront prendre connaissance, ce qui permettra, le cas échéant, d'adapter les textes au cadre légal existant;
- qu'il ne s'agit que d'éviter à la fois d'allonger la liste des décisions du Conseil municipal invalidées par le bailli cantonal, et de perdre du temps à débattre de textes qui finalement n'ont que le poids des illusions de leurs auteurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011; sur proposition d'un de ses membres,

_

^{1 «}Mémorial 177° année»: Annoncé, 7540.

SÉANCE DU 4 JUIN 2020 (après-midi)

Projet de délibération: modification du RCM: contribution financière aux groupes du Conseil municipal

décide:

Article unique. - Le règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

Art. 27 al. 1 (adjonction)

344

 d'un-e juriste chargé-e d'examiner sous l'angle de leur conformité à la loi les projets de délibération déposés par les conseillères municipales et conseillers municipaux et renvoyés pour étude en commission.

(Le projet de délibération est retiré par son auteur.)

7. Projet de délibération du 28 mai 2020 de M. Pascal Holenweg: «Contributions financières aux groupes du Conseil municipal: le critère de la transparence» (PRD-268)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

que l'exigence de transparence doit s'appliquer autant à celles et ceux qui l'expriment qu'à celles et ceux à qui elles et eux veulent l'imposer,

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011; sur proposition d'un de ses membres,

décide:

Article unique. – Le règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

Art. 28bis (*nouveau*) Contribution financière aux groupes du Conseil municipal Une contribution financière annuelle n'est allouée aux groupes du Conseil que pour autant que le parti, association ou groupement ayant déposé la liste dont

^{1 «}Mémorial 177° année»: Annoncé, 7540.

Projet de délibération: modification du RC jetons de présence et indemnités

le groupe est issu ait rempli les obligations qui lui sont imposées par l'art. 29A de la loi sur l'exercice des droits politiques et ait en outre remis au secrétariat du Conseil municipal, pour publication, la liste détaillée et nominative de ses donateurs et des sommes allouées par chacun d'entre eux pour l'année de l'élection du Conseil municipal.

(Le projet de délibération est retiré par son auteur.)

8. Projet de délibération du 28 mai 2020 de M. Pascal Holenweg: «Jetons de présence: retenons-nous» (PRD-269)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

l'utilité, voire la nécessité, de ne pas accroître les coûts de fonctionnement du Conseil municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011; sur proposition d'un de ses membres,

décide:

Article unique. - Le Règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

Titre XI Jetons de présence et indemnités

Art. 131 Membres du Conseil municipal

² (nouvelle teneur) Toute augmentation des jetons de présence et indemnité doit être acceptée à la majorité des deux tiers des votes exprimés.

¹ «Mémorial 177e année»: Annoncé, 7540.

Projet de délibération: règlement du Conseil municipal relatif aux aides financières du Service social

⁵ (adjonction) Il n'est pas attribué de jeton de présence pour les séances extraordinaires du Conseil municipal convoquées conformément à l'art. 37, al. 1, lettre c).

(Le projet de délibération est retiré par son auteur.)

 Projet de délibération du 28 mai 2020 de M. Pascal Holenweg: «Des aides financières simples, efficaces et respectueuses» (PRD-270)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

qu'une allocation sociale n'est pas une aumône, ne se verse que comme est versée toute allocation et ne se justifie que par l'aide effective qu'elle apporte à ses ayants droit – et non aux avantages qu'elle peut accorder à d'autres,

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition d'un de ses membres,

décide:

Article unique. – Le règlement du Conseil municipal relatif aux aides financières du Service social (LC 21511) est modifié comme suit:

Art. 23A

suppression de l'alinéa 5

^{1 «}Mémorial 177° année»: Annoncé, 7540.

Projet de délibération: publication des décomptes de jetons de présence

10. Projet de délibération du 28 mai 2020 de M. Pascal Holenweg: «Etre transparents pour pouvoir exiger la transparence» (PRD-271)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- l'exigence croissante de la transparence (et donc de la publicité) du financement de la vie politique et de ses acteurs et la légitimité de cette exigence dans un Etat de droit et une démocratie;
- la nécessité de la cohérence dans l'expression et la mise en oeuvre de ces exigences, et donc de leur réciprocité;
- l'évidence que cette expression et cette mise en œuvre ne sauraient être crédibles que si les instances et les acteurs qui les expriment et les exigent des autres les respectent eux-mêmes en se les appliquant à eux-mêmes,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre v), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition d'un de ses membres,

décide:

Article premier. – Les décomptes des jetons de présence de chaque conseiller municipal et de chaque conseillère municipale sont publiés, dès leur établissement, sur la page dédiée au Conseil municipal du site internet de la Ville de Genève.

- *Art.* 2. Les prises en charge par la Ville de Genève des abonnements des Transports publics genevois (TPG) et des connexions internet des conseillers municipaux et conseillères municipales sont intégrées à leurs décomptes de jetons de présence.
- *Art. 3.* Toutes les prestations en nature ou en services, telles que les billets de spectacles, accordées aux membres du Conseil municipal font l'objet d'une annexe au décompte de leurs jetons de présence, publiée avec lui.

^{1 «}Mémorial 177° année»: Annoncé, 7540.

traitement des projets de délibération

11. Projet de délibération du 28 mai 2020 de M. Pascal Holenweg: «Traitement des projets de délibération» (PRD-272)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- le nombre considérable de décisions du Conseil municipal annulées ou réduites à des résolutions lors de la législature 20152020, pour incompatibilités avec le cadre légal;
- qu'il conviendrait que les textes proposés pour être exécutoires (projets de délibération) puissent être examinés sous l'angle de leur conformité à la loi avant que d'être votés par le Conseil municipal;
- que cet examen peut être fait en commission, ce qui permettrait le cas échéant d'adapter les textes concernés au cadre légal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011; sur proposition d'un de ses membres,

décide:

Article unique. – Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève est modifié comme suit:

Art. 51 bis (nouveau)

Les projets de délibération déposés par les conseillères municipales et conseillers municipaux sont renvoyés en commission après leur présentation en une minute par leurs auteurs, suivie d'un vote d'entrée en matière sans débat. Si l'entrée en matière est refusée, le projet est réputé refusé.

^{1 «}Mémorial 177° année»: Annoncé, 7540.

Projet de délibération: modification du règlement des installations sportives en matière de tenues de bain autorisées

12. Projet de délibération du 28 mai 2020 de M. Pascal Holenweg: «Des plages aux piscines» (PRD-273)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- que le règlement municipal sur les installations sportives de la Ville de Genève pose des règles vestimentaires d'accès aux lieux de bains;
- que ces règles ne se justifient que si elles sont générales, applicables et non discriminatoires;
- que la dernière modification de ce règlement introduit des règles spécifiques aux femmes, et discriminatoires envers certaines d'entre elles;
- qu'il n'y a aucune raison valable d'imposer dans certains lieux de bains une autre règle que celle d'y porter des tenues de bain;
- qu'il est parfaitement absurde d'édicter des réglementations contradictoires sur les tenues de bain admises dans les lieux de bains cantonaux et les lieux de bains municipaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition d'un de ses membres,

décide:

Article unique. – Le règlement des installations sportives de la Ville de Genève du 28 juillet 2017, modifié le 6 décembre 2017, est modifié comme suit:

Art. 22 Tenues

⁴ a) (*nouvelle teneur*) Les tenues de bain autorisées sur les plages publiques cantonales sont autorisées dans les piscines municipales.

(Le projet de délibération est retiré par son auteur.)

La présidente. Nous passons aux renvois directs des projets de délibérations.

^{1 «}Mémorial 177° année»: Annoncé, 7540.

13.a) Proposition du Conseil administratif du 13 mai 2020 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 000 000 de francs destiné aux études d'aménagement et à l'organisation d'un mandat d'étude parallèle en deux tours (règlement 143 SIA) permettant de créer des accès à l'eau et une nouvelle zone de baignade, ainsi que l'implantation d'un nouvel alignement d'arbres sur le périmètre du quai Wilson (PR-1407).

Introduction

La présente proposition permettra de financer plusieurs études (patrimoniales, paysagères, archéologiques, environnementales, etc.) en vue de créer de nouveaux accès à l'eau et une zone de baignade, ainsi que l'implantation d'un nouvel alignement d'arbres sur le périmètre du quai Wilson s'étendant du port des Pâquis à l'entrée du parc Mon Repos. Le présent crédit englobe également le financement d'un concours d'architectes/architectes paysagistes, qui prendra la forme d'un mandat d'étude parallèle (règlement 143 SIA).

La présente proposition s'inscrit dans un projet plus global de valorisation de la rade et de réappropriation du site par la population, mené conjointement par le Canton et la Ville de Genève depuis plusieurs années. Les études et le mandat d'étude parallèle qui seront réalisés en vertu de la présente proposition de crédit permettront de déposer un crédit de réalisation au Conseil municipal en 2023.

Exposé des motifs

Histoire et patrimoine de la rade

L'aménagement de la rade résulte d'un long processus qui s'est déroulé principalement à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle.

Selon l'historienne de l'art Erica Deuber Ziegler¹, l'aménagement des rives du Rhône et du lac peut être divisé en quatre phases:

1. Entre 1818 et 1840, la vision unitaire et symétrique de l'ingénieur Guillaume-Henri Dufour, ouverte sur le tourisme en plein essor et les débuts de la batellerie à vapeur, procède à l'harmonisation des façades entre le Grand-Quai de la rive gauche (quai Général-Guisan) et le nouveau quai des Bergues de la rive droite, sur le schéma unificateur de l'arcade avec mezzanine.

¹ Extrait du texte d'Erica Deuber Ziegler «Le paysage du lac aux Eaux-Vives: une création», La Rade, Image directrice, Rapport final, mai 2019, p.6.

- 2. Après la démolition des fortifications, la vision de l'agrandissement de Genève de l'ingénieur Léopold Blotnitzki, adoptée en 1858, crée la rade et ses deux jetées avec leurs golérons et renferme les deux ports des Eaux-Vives et des Pâquis. Les remblaiements de la promenade du Lac (Jardin anglais) et du quai des Eaux-Vives jusqu'à la jetée proviennent des opérations de terrassement des fortifications aux Tranchées.
- 3. Après l'installation, en 1891, pour le 600° anniversaire de la Confédération, du Jet d'eau sur la jetée des Eaux-Vives, l'embellissement de 1894-1896 pour l'Exposition nationale a pour effet de donner aux quais et aux ports des deux rives une scénographie encore présente: double niveau des quais, murs, rotondes, luminaires, le tout dessiné par l'architecte Joseph Marschall.
- 4. En 1915, les Genevois acceptent l'élargissement du quai des Eaux-Vives selon une vision rectiligne et dans le prolongement du quai de 1896. Le nouveau quai Gustave-Ador est réalisé par étapes jusqu'au nouveau débarcadère des Eaux-Vives de l'ingénieur Robert Maillart, inauguré en 1923, puis prolongé jusqu'au Port-Noir en 1933. Sur la rive droite, la prolongation du quai des Pâquis au-delà de la jetée a été plus précoce, dès 1860, mais l'actuel quai Wilson subit entre 1911 et 1915 un élargissement sur le modèle de la prolongation du quai Gustave-Ador.

La construction des Bains des Pâquis en 1932 signe la dernière infrastructure majeure d'accès à l'eau sur le site de la rade du XX^e siècle.

La rade est aujourd'hui un site protégé. Adopté en 1993, le plan de site de la rade vise à préserver le caractère historique et architectural des bâtiments et ensembles situés à front de quai, de la rade et des places attenantes. En 2013, les électeurs en Ville de Genève ont accepté l'initiative IN-3 intitulée «Sauvons nos parcs au bord du lac». Le règlement d'application y relatif (LC 21 213) interdit toute construction nouvelle et modification des zones de verdure dans le périmètre de la rade et les parcs y afférents (parcs La Grange, des Eaux-Vives et de la partie sud du Palais des Nations, ainsi que le Jardin botanique). Néanmoins, elle autorise les constructions temporaires, en sous-sol, les infrastructures d'intérêt général ou public sur dérogation du Conseil administratif ou du Conseil municipal.

Accès à l'eau

La rade a toujours été un lieu d'activités portuaires, commerciales et récréatives se déroulant sur les quais, dont les occupations se sont diversifiées avec le temps. Avec le réchauffement climatique et le développement des loisirs, la demande de la population pour un plus grand accès à l'eau s'est renforcée ces dernières années. Or cet accès s'est retrouvé limité dans la rade en ville de Genève, principalement du fait de l'enchevêtrement de programmes et d'activités

sans cohérence (port de plaisance, buvettes, Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN), police, pêcheurs, dériveurs, loueurs, entreprises navales, sport nautique, etc.), qui a créé une saturation de l'espace public sur les quais.

Les encombrements liés aux usages et activités dans la rade ont ainsi limité les espaces disponibles pour la détente et la baignade. Il est commun de voir les zones d'accès à l'eau au centre-ville, comme les Bains des Pâquis, saturées pendant les beaux jours. Il ne reste alors aux baigneurs que la possibilité de rejoindre les quelques zones résiduelles comme les cordons d'enrochements situés au bord de l'eau. Ce manque de zones de baignade a également pour conséquence que les baigneurs et les sports nautiques motorisés se retrouvent dans les mêmes zones, créant une situation dangereuse.

Le fort trafic routier quotidien sur les quais crée d'ailleurs une césure artificielle entre les quartiers et le lac. Le bruit émis par les véhicules péjore l'expérience de détente recherchée par les usagers (relevons toutefois que la pose récente de revêtements phono-absorbants sur les quais du Mont-Blanc, Wilson et Gustave-Ador a significativement réduit les émissions sonores).

Plage publique et port des Eaux-Vives: une opportunité pour valoriser la «petite» rade

En septembre 2016, le Grand Conseil a adopté à l'unanimité la loi modifiant la loi sur la protection générale des rives du lac (LPRLac; L 4 10) en vue de la création de la plage publique et du port des Eaux-Vives, préavisée favorablement par le Conseil municipal lors de sa séance du 5 avril 2016.

La plage publique des Eaux-Vives a été réalisée afin de répondre à la forte demande de la population de s'approprier la rade, notamment en permettant un plus grand accès à l'eau. Le futur port des Eaux-Vives, qui devrait ouvrir en 2020, accueillera plusieurs éléments, actuellement situés sur les quais en ville de Genève (notamment six cabanes de pêcheurs et l'ensemble des dériveurs situés actuellement sur la rive gauche), ainsi que sur le plan d'eau en aval du Jet d'eau (notamment les estacades et les bateaux). Il est également prévu que des activités professionnelles (chantiers navals sur la rive gauche) soient relocalisées sur les communes de Pregny-Chambésy et Bellevue grâce à la réalisation d'un nouveau port au Vengeron.

Ainsi, la plage des Eaux-Vives, le nouveau port des Eaux-Vives ainsi que celui du Vengeron libéreront des espaces autour et dans la rade. Par ailleurs, les installations saisonnières sur les quais (pavillons-glaciers, pavillons-souvenirs et billetteries), dont l'échéance des baux a été prolongée, seront soit remplacées par de nouvelles installations, soit par un nouveau concept de restauration et d'animation.

Concours d'idées «La rade»

En anticipation de la libération de ces nouveaux espaces, la Ville de Genève a organisé en 2016 le concours d'idées «La rade» (règlement SIA 142), en collaboration avec le Canton, pour faire émerger des propositions de valorisation de la rade prenant en compte les caractéristiques patrimoniales et environnementales du site, ainsi que les besoins de la population et les usages actuels et futurs (www.larade. ch). Comme mentionné dans le cahier des charges du concours «La rade», l'objectif était aussi de susciter un débat public, notamment à travers l'organisation d'une large consultation de tous les milieux concernés, en vue de l'élaboration par les autorités de la Ville de Genève d'une image directrice pour la rade.

Septante propositions ont été soumises à un jury composé, entre autres, d'architectes suisses et étrangers renommés et de représentants des administrations cantonale et municipale, comme l'architecte cantonal. Toutes ces propositions, y compris le premier prix et les trois autres projets lauréats, ont été présentées au public en mai 2017.

Image directrice

Suite au concours d'idées, le Canton et la Ville de Genève ont décidé d'unir leurs efforts au sein du comité de pilotage (COPIL) «Valorisation de la rade», composé des magistrats en charge du Département cantonal du territoire (Antonio Hodgers), du Département cantonal des infrastructures (Serge Dal Busco), ainsi que des magistrats membres de la délégation à l'aménagement du Conseil administratif de la Ville de Genève (Guillaume Barazzone, Rémy Pagani et Sami Kanaan). Le COPIL a pour objectif non seulement de coordonner la mise en œuvre des différents projets en cours (par ex. plage publique des Eaux-Vives et passerelle piétonne du pont du Mont-Blanc), mais également de donner forme à une vision commune et partagée de l'évolution de la rade.

Dans le cadre de ce dernier objectif, la première action du COPIL a été l'élaboration de l'image directrice de la rade en vue d'identifier, sur la base des résultats du concours d'idées, les potentiels de valorisation des différents lieux qui composent le site.

De larges consultations ont alors été menées en 2018 avec environ 80 acteurs de la rade (milieux du patrimoine, de la mobilité, du tourisme et de la protection de l'environnement, associations d'habitants, usagers actuels, etc.) qui ont pu commenter les projets lauréats du concours, ainsi que faire part de leurs besoins et propositions de valorisation lors de quatre ateliers thématiques (plan d'eau, mobilité, quais/stands, associations/usagers du lac). Les sections cantonales et communales des partis politiques représentés au Grand Conseil et au Conseil municipal ont également été invitées à s'exprimer.

L'image directrice a été validée par le Conseil administratif en juin 2019¹. Elle fait la synthèse des propositions émises lors du concours d'idées et des consultations et définit, dans un souci de cohérence, d'unité et de respect du patrimoine, du paysage et de l'environnement, les usages prédominants par secteur (portuaire, plaisance et baignade), ainsi que les objectifs et les principes directeurs de valorisation.

L'image directrice définit les objectifs de valorisation comme tels:

- améliorer l'accès à l'eau;
- préserver le patrimoine bâti et naturel;
- assurer la navigation professionnelle et commerciale sur tous les plans d'eau;
- tisser des liens entre la ville (les quartiers) et le lac;
- stimuler l'animation des quais: loisirs, tourisme.

Sur la base de ces objectifs, et en lien avec les propositions de valorisation émises lors des ateliers de concertation, les principes directeurs suivants ont été déterminés:

- réaliser de nouveaux accès à l'eau (principalement rive droite);
- confirmer la symétrie de la composition architecturale et paysagère de la rade;
- renforcer les liens visuels, fonctionnels ou aménagés entre la ville et le lac;
- respecter le patrimoine architectural et paysager existant;
- mettre en lien les projets à venir avec les usages prédominants;
- envisager la réalisation de locaux permettant d'assurer l'animation des quais;
- optimiser l'organisation des ports commerciaux et de plaisance;
- rénover le bâtiment de la police de la navigation;
- mettre en œuvre des mesures visant à interdire le stationnement des véhicules sur les quais bas;
- mettre en œuvre des mesures visant à empêcher l'accès des vélos sur les quais bas;
- maintenir le cordon lumineux reliant la jetée des Pâquis à la jetée des Eaux-Vives, via le pont de la Machine;
- maintenir le cordon arboré simple sur la petite rade et double sur la grande rade;
- planter une seconde allée de platanes bordant les parterres existants dès l'entrée du parc Mon-Repos jusqu'aux Bains des Pâquis.

¹ https://www.geneve.ch/fr/themes/amenagement-construction-energie/urbanisme-planification/image-directrice-rade

L'image directrice organise également les différents projets et mesures qui devront être mis en œuvre dans une optique de valorisation de la rade, de ses quais et de leurs abords.

Le principe directeur concernant la réalisation de nouveaux accès à l'eau sur la rive droite ayant obtenu l'approbation unanime des participants à l'atelier «plan d'eau» dans le cadre des consultations, le COPIL en a fait une priorité. Il fait l'objet de la présente proposition.

Nouvel accès à l'eau sur la rive droite

A la suite des consultations des associations du patrimoine et de préservation de l'environnement et des acteurs-clefs de la rade, s'agissant de la rive droite, l'image directrice a déterminé que la baignade serait un des usages prédominants dans le secteur du quai Wilson et que les usages prédominants sur le quai du Mont-Blanc seraient les activités portuaires et de plaisance. L'image directrice prévoit que les accès à l'eau pour la baignade sur le quai Wilson font écho à la nouvelle plage des Eaux-Vives et répondent ainsi au principe de symétrie voulue dans la rade.

Selon l'étude préliminaire de localisation et de morphologie des aménagements lacustres du bureau Urbaplan de 2014¹ réalisée à la demande du Canton, notamment afin de déterminer les localisations permettant de satisfaire les besoins d'accès de la population au lac et d'espaces de baignade, le quai Wilson a été considéré comme le site le plus adéquat sur la rive droite pour accueillir des nouveaux accès pour la baignade. Le site de la Perle du Lac avait également été envisagé dans l'étude mais a été écarté car il ne permet pas d'offrir un accès à l'eau destiné à un large public sans porter atteinte de manière significative à ce site protégé.

Actuellement, le quai Wilson accueille des manifestations ponctuelles (par exemple expositions photographiques) et son plan d'eau, où la baignade est interdite, est consacré aux sports nautiques motorisés.

Périmètre (voir plan annexé)

Le périmètre faisant l'objet des études et du mandat d'étude parallèle s'étend, dans sa longueur, du port des Pâquis à l'entrée du parc Mon-Repos et, dans sa largeur, du plan d'eau aux limites des propriétés privées à front de quai. Le périmètre d'intervention des aménagements devra être précisé dans le crédit de réalisation.

¹https://www.ge.ch/document/etude-preliminaire-localisation-morphologie-amenagements-lacustres

Régime foncier

Le périmètre de réflexion de cette étude comprend les parcelles N°s 7453 et 2986 de Genève-Cité puis 4586 et 4609 de Genève-Petit-Saconnex, faisant partie intégrante du domaine public communal, mais également la parcelle N° 3940 de Genève-Cité puis les N°s 88 et 242 de Genève-Petit-Saconnex, qui sont des propriétés privées de la Ville de Genève. Ladite étude touche également les parcelles N°s 7721 de Genève-Cité et 4854 de Genève-Petit-Saconnex du domaine public cantonal, à savoir le plan d'eau.

Le statut foncier de ce nouvel espace devra faire l'objet de négociations entre la Ville de Genève et le Canton.

Elaboration du projet d'aménagement (crédit de réalisation)

Mandat d'étude parallèle

Un mandat d'étude parallèle (MEP) en deux tours, ouvert aux architectes et architectes paysagistes, défini par la norme SIA 143 et conforme aux accords internationaux sur les marchés publics (AIMP) sera organisé afin de faire émerger des propositions d'aménagements du quai Wilson intégrant notamment:

- un accès à l'eau et une zone de baignade;
- l'implantation d'une deuxième allée de platanes bordant les parterres existant sur le quai.

Le cahier des charges du MEP reflétera les objectifs et principes directeurs de l'image directrice. Les projets seront jugés, entre autres, sur les critères, les principes directeurs et les propositions de la fiche illustrant «les nouveaux accès au lac» (chapitre 5.1) de l'image directrice, soit notamment:

- le respect du patrimoine architectural et paysager existant, tel que prescrit dans le plan de site de la rade et règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative IN-3 «Sauvons nos parcs au bord du lac!» (LC 21 213) (une procédure de modification du plan de site est envisageable pour la réalisation du projet final, pour autant que les projets rendus dans le cadre du MEP fassent sens au regard des principes de conservation du patrimoine);
- le respect de la symétrie de la composition architecturale et paysagère de la rade:
- le respect des mobilités douces.

Dans le cas de la proposition à l'étude, il a été décidé que le format du MEP est le plus à même d'assurer que toutes les caractéristiques du site (patrimoniales, paysagères, archéologiques, environnementales, etc.) seront prises en compte dans les propositions de projets d'aménagement. Suite au premier tour,

trois à cinq équipes (architectes/architectes paysagistes et les experts de leur choix) seront sélectionnées sur la base de leur compréhension des enjeux et du concept d'intervention qu'elles proposent. La procédure en deux tours prévue offrira la possibilité, par ailleurs, d'organiser une consultation publique des milieux concernés entre les deux tours, en plus du dialogue entre les candidats et le collège d'experts.

L'objectif du MEP sera l'élaboration d'un projet de réalisation sur la base du projet lauréat, suivie du dépôt d'un crédit de réalisation au Conseil municipal en 2023.

Etudes techniques complémentaires

Des études techniques complémentaires au MEP devront être menées afin de s'assurer que les caractéristiques du quai Wilson sont prises en compte lors de la finalisation de l'élaboration du projet de réalisation soumis au Conseil municipal.

L'aménagement de l'accès à l'eau devra garantir la sécurité des baigneurs et la protection de l'environnement. A cette fin, une étude approfondie des courants (courantologie) sera nécessaire. Le long du quai Wilson, le lac est peu profond, ce qui ralentit le courant qui provient du large. Les résultats de cette étude seront très importants pour calibrer les interventions nécessaires pour aménager la zone de baignade.

Une étude environnementale sera également nécessaire. Si, au fil du temps, les aménagements de la rade se sont toujours réalisés en empiétant sur le lac au moyen de remblais, l'objectif de l'aménagement projeté est de maintenir un maximum de surfaces immergées (lac), tout en permettant des accès à l'eau sécurisés pour les baigneurs. Un relevé de la flore lacustre, entre autres, sera conduit afin de définir les mesures de minimisation/compensation (cas échéant) à prendre.

Par ailleurs, deux stations littorales préhistoriques attribuées à l'âge du bronze final (Genève/Les Pâquis A et B (N° inv. Ge 02.1 et 02.2)) ont été identifiées dans le plan d'eau à proximité du quai Wilson sans relevé précis. Elles sont classées à l'inventaire des monuments historiques du canton. Elles figurent aussi parmi les sites associés à l'inscription à l'Unesco des sites palafittiques autour des Alpes. Le projet devra prendre en considération ces données afin de limiter son impact dans les zones tampon et travailler en étroite collaboration avec les services archéologiques du Canton.

D'autres questions devront être étudiées lors de la phase de finalisation de l'élaboration du projet d'aménagement. Avec l'évolution des divers modes de

transports et la promotion de la mobilité douce voulue par la Ville de Genève, l'impact des nouveaux aménagements (accès à l'eau et deuxième alignement d'arbres) sur les différentes mobilités (douces et motorisées) devra être évalué afin de garantir la continuité des tracés prévus dans image directrice, soit le grand «U» lacustre. Une attention particulière sera également portée à l'éclairage public (notamment au cordon lumineux), qui est un des éléments constitutifs de valorisation de la rade. Cette dimension du projet sera par ailleurs intégrée dans la future révision du plan lumière du site.

Adéquation à l'Agenda 21

Le projet est conforme à l'Agenda 21 et s'inscrit dans les objectifs du plan directeur de la Ville de Genève en matière de développement durable.

Le projet sera développé afin de respecter les critères d'écoconstruction concernant l'origine et la nature des matériaux ainsi que le tri des déchets de chantier. Les mandataires devront s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association eco-bau (www.eco-bau.ch).

Dans le cadre de cette étude, l'éclairage artificiel sera abordé sous l'angle de l'urgence climatique et de la proximité du bord du lac, c'est-à-dire avec parcimonie et à bon escient.

La protection de l'environnement est devenue une réflexion majeure de notre société. Le maintien et l'amélioration de la qualité de l'eau du lac, de sa faune et de sa flore en font largement partie. Le rôle des mandataires et plus particulièrement celui de l'ingénieur en environnement consistera à prendre des mesures pour limiter ou supprimer l'impact négatif de l'intervention sur cet environnement et mettre en place des actions de correction.

Estimation des coûts

	Fr.
Mandat d'étude parallèle (MEP)	380 000
Etudes après MEP	
Honoraires architecte ou architecte paysagiste	960 000
Honoraires ingénieur civil	720 000
Honoraires géotechnicien, géomètre	125 000
Honoraires ingénieur électricien, éclairagiste	85 000
Honoraires ingénieur en transports	80 000
Honoraires ingénieur hydraulicien (courantologie)	135 000
Honoraires ingénieur en environnement (NIE)	140 000
Investigation archéologique (étude préliminaire)	50 000
Frais de reproduction de document	60 000
Frais de communication	45 000
Coût total HT	2 780 000
TVA 7,7%	214 060
Coût total des études TTC	2 994 060
Arrondi à	3 000 000

Délai de réalisation: planning étude, autorisation de construire, proposition travaux et réalisation

Le mandat d'étude parallèle (MEP) se déroulera en 2021.

Les études (phases 31, 32) devraient se dérouler dans le courant de l'année 2022, avec une prévision du dépôt d'une requête en autorisation de construire (phase 33) et d'une proposition travaux en 2023. L'objectif est de préparer les appels d'offres fin 2023 (phase 41) et de démarrer les travaux en 2024, une fois le crédit de réalisation voté. A ce jour, la durée des travaux est estimée à seize mois, ils devraient se terminer vers la fin de 2025.

Recettes

Les recettes envisageables dans le cadre d'une opération de cette envergure seront perçues dans la demande de crédit de réalisation qui sera la résultante de la présente proposition d'étude.

Référence au 15^e plan financier d'investissement (PFI) 2020-2031 (p. 66)

L'étude d'aménagement sera prise sur la ligne d'étude N° 091.107.01 «Quais de la rade de Genève: Etudes d'aménagement & de valorisation» qui est inscrite au 15° PFI en qualité de projet actif, pour un montant de 3 millions de francs, avec une date de dépôt prévue en 2020.

Budget de fonctionnement

Au stade actuel, il n'est pas possible de prévoir les nouvelles charges potentielles liées à cet objet; elles seront précisées dans la future demande de crédit pour la réalisation des travaux.

Charges financières annuelles

Si l'étude est suivie d'une réalisation, les dépenses seront ajoutées à celle-ci et amorties sur les durées totales d'amortissement des réalisations.

En l'absence de réalisation, les études seront amorties en une annuité.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM).

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet: Etudes d'aménagement pour un nouvel espace de détente, d'accès à l'eau et de baignade au quai Wilson

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS			
	Montant	%	
Honoraires HT	2 675 000	89%	
Frais divers y compris TVA	325 000	11%	
Coût total délibération I TTC	3 000 000	100%	
B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEI	MENT		
Estimation des charges et revenus marginalement induit	s par l'exploitati	on de l'objet du	cré
Service bénéficiaire concerné: AGCM			
CHARGES			
30 - Charges de personnel	0		
31 - Dépenses générales	0		
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	0		
36 - Subventions accordées			
Total des nouvelles charges induites	0		
REVENUS			
40 - Impôts	0		
42 - Revenu des biens	0		
43 - Revenus divers	0		
45 - Dédommagements de collectivités publiques	0		
46 - Subventions et allocations	0		
Total des nouveaux revenus induits	0		
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	0		

C. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Année(s) impactée(s)	Dépenses	Recettes	Dépenses		
	brutes		nettes		
Année de vote du crédit par le CM: 2020	80 000	0	80 000		
2021	300 000	0	300 000		
2022	1 620 000	0	1 620 000		
2023	1 000 000	0	1 000 000		
Totaux	3 000 000	0	3 000 000		

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967; sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 000 000 de francs destiné aux études d'aménagement et à l'organisation d'un mandat d'étude parallèle en deux tours concernant des nouveaux accès à l'eau et une nouvelle zone de baignade, ainsi que l'implantation d'un nouvel alignement d'arbres sur le périmètre du quai Wilson.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 000 000 de francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en une annuité.
- *Art.* 4. Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Annexe: plan du périmètre de réflexion



13.b) Motion du 11 septembre 2019 de MM. et M^{mes} Simon Brandt, Patricia Richard, Rémy Burri, Michèle Roullet, Sophie Courvoisier, Georges Martinoli, Michel Nargi, Stefan Gisselbaek, John Rossi, Florence Kraft-Babel, Pierre de Boccard et Véronique Latella: «Une plage publique sur le quai Wilson et des bains publics dans nos fleuves» (M-1460)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le succès rencontré par la plage publique des Eaux-Vives;
- le manque criant d'accès à l'eau malgré la présence d'un lac et de deux cours d'eau sur le territoire municipal;
- les résultats du groupe de travail sur la valorisation de la rade de Genève;
- l'intéressante proposition du maire Sami Kanaan dans la *Tribune de Genève* du 23 août 2018 d'aménager des bains fluviaux, qui n'a malheureusement pas été suivie par un projet concret;
- l'impossibilité de faire appliquer l'interdiction de baignade dans le secteur du pont Sous-Terre;
- la nécessité de faciliter l'accès à l'eau pour nos concitoyens compte tenu des épisodes caniculaires;
- que l'amélioration des possibilités de loisir en Ville de Genève permet à des personnes n'ayant pas les moyens de partir en vacances de profiter de l'été et à d'autres de pouvoir renoncer à des voyages coûteux en CO₂,
 - le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d'aménager un accès à l'eau sur le quai Wilson afin de permettre aux habitants de la rive droite de bénéficier également d'une plage publique;
- d'autoriser et faciliter la baignade dans le secteur du pont Sous-Terre, si besoin en engageant des maîtres-nageurs pour la période estivale;
- de poser différentes poubelles ad hoc (PET, verre, etc.) sur ces sites une fois aménagés ainsi qu'à la plage des Eaux-Vives afin de faciliter la vie des usagers.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité (64 oui).

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté sans opposition (67 oui et 2 abstentions).

^{1 «}Mémorial 177e année»: Annoncée, 1306.

Projet de délibération: locataires de locaux commerciaux frappés par la crise du Covid-19

14. Projet de délibération du 28 mai 2020 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Maria Pérez, Olivier Gurtner, Alia Chaker Mangeat, Uzma Khamis Vannini, Florence Kraft-Babel, Emmanuel Deonna, Daniel Sormanni, Morten Gisselbaek, Omar Azzabi, Hélène Ecuyer, Annick Ecuyer, Michèle Roullet, Véronique Latella, Delphine Wuest, Pascal Holenweg, Georges Martinoli, Pierre de Boccard, Nicolas Ramseier, Brigitte Studer, Rémy Burri, John Rossi, Stefan Gisselbaek et Patricia Richard: «Pour un soutien aux locataires de locaux commerciaux de la Ville frappés par la crise sanitaire» (PRD-261)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- que la pandémie du Covid-19 et les mesures imposées par les autorités en relation avec cette pandémie ont réduit de manière très importante les revenus de nombreux indépendants et d'entreprises locataires de locaux commerciaux auprès de la Gérance immobilière municipale (GIM);
- que les indépendant-e-s et les entreprises locataires de la Ville qui ont dû arrêter leurs activités en raison des fermetures ordonnées par les autorités fédérales et cantonales ont pu bénéficier d'exonérations de paiement des loyers accordées par la GIM, mais que tel n'a pas été le cas de bien d'autres locataires de locaux commerciaux de la GIM, lesquels ont été contraints de réduire ou de cesser leurs activités en raison de la pandémie et des mesures imposées par les autorités pour y faire face, par exemple ceux et celles qui ont dû arrêter leur activité professionnelle pour garder leurs enfants à la maison;
- que tous les locataires de locaux commerciaux auprès de bailleurs privés frappés par la crise sanitaire bénéficient des mesures d'exonération prévues par les protocoles d'accord tripartites entre l'Etat cantonal, les bailleurs privés et l'ASLOCA, mais que les locataires de locaux commerciaux des collectivités publiques comme la GIM sont exclus de ces mesures:
- qu'il y a un intérêt public à mettre fin à cette inégalité de traitement qui pénalise les entreprises et les indépendants locataires d'espaces commerciaux de la Ville, qui contribuent à la richesse et à la diversification du tissu socioéconomique de la Ville,

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, alinéa 1, lettre l), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

^{1 «}Mémorial 177° année»: Annoncé, 7539.

366

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Le Conseil administratif prend toutes les mesures nécessaires pour accorder des exonérations de loyer aux locataires de locaux commerciaux de la Ville dont les revenus ont été directement ou indirectement gravement affectés par la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19.

- *Art.* 2. Les exonérations de paiement des loyers doivent être en rapport avec les pertes de revenus subies par les locataires concernés.
- *Art. 3.* La possibilité de demander des mesures d'exonérations de loyer doit être communiquée de manière urgente aux locataires de locaux commerciaux de la GIM.

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission des finances est accepté à l'unanimité (72 oui).

15. Projet de délibération du 28 mai 2020 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Ariane Arlotti, Hélène Ecuyer, Annick Ecuyer, Uzma Khamis Vannini, Olivier Gurtner, Pascal Holenweg, Delphine Wuest, Daniel Sormanni: «Crise sanitaire et socioéconomique: des loyers proportionnels au revenu pour tous les locataires de la Gérance immobilière municipale (GIM)!» (PRD-262)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant que:

- la pandémie actuelle crée des difficultés socioéconomiques auxquelles tous les habitants de la Ville de Genève peuvent être confrontés sans distinction;
- la perte de revenu peut engendrer l'angoisse de ne pas être en mesure de payer le loyer de son logement;
- les locataires soumis au règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève (LC 21 531) qui subiraient

^{1 «}Mémorial 177e année»: Annoncé, 7539.

Projet de délibération: locataires d'habitations frappés par la crise du Covid-19

une perte de revenu bénéficient heureusement de dispositions favorables en cette période de crise Covid-19, puisqu'ils peuvent demander une révision à la baisse immédiate du montant de leur loyer le cas échéant;

 ce filet de sécurité doit par égalité de traitement pouvoir bénéficier également aux locataires détenteurs de baux à loyer libre, particulièrement en cette période de crise sans précédent,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre l), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Les locataires de la GIM au bénéfice de baux à loyer libre qui subissent une perte de revenu peuvent demander à être soumis au règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève (LC 21531) leur permettant ainsi de s'acquitter d'un loyer proportionnel à leur revenu actuel.

Art. 2. – Il est communiqué dans les plus brefs délais à l'ensemble des locataires de la GIM la possibilité de recourir à l'article 14, alinéa 5, du règlement LC 21 531 précisant qu'«En cas de rigueur, le loyer peut être réadapté à la baisse pour une date antérieure à l'échéance contractuelle».

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission du logement est accepté par 60 oui contre 11 non.

Projet de délibération: internalisation du nettoyage des locaux de la Ville

16. Projet de délibération du 28 mai 2020 de M^{mes} et MM. Pascal Holenweg, Maria Pérez, Ariane Arlotti, Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli et Morten Gisselbaek: «Internalisation du nettoyage des locaux de la Ville de Genève» (PRD-264)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- que la pandémie de Covid-19 et les mesures prises pour la combattre ont mis en évidence le rôle central joué par les travailleuses et travailleurs du secteur du nettoyage dans le maintien d'un cadre de vie, de travail et de relations sociales sain. Ce rôle est assumé majoritairement par des femmes occupées à des tâches pénibles et mal rémunérées, qui ont été «externalisées», remises à des sociétés privées, c'est-à-dire privatisées;
- que cette externalisation a entraîné, inévitablement, un dumping salarial et social: il s'agit pour les entreprises soumissionnaires, en concurrence les unes contre les autres, de réduire au maximum les coûts de leurs prestations pour pouvoir faire des offres concurrentielles. Des économies ont ainsi été faites sur le dos des travailleuses, qui ont subi baisses de salaire, réduction de temps de travail avec réduction mécanique de la rémunération, pertes de temps de vacances, péjoration de leurs conditions de retraite, la perte du congé maternité, etc.:
- qu'en outre, le secteur du nettoyage est marqué par les inégalités de genre. Les temps partiels sont accordés aux femmes, alors que les rares postes à plein temps sont réservés aux hommes. Les femmes sont le plus souvent en charge du nettoyage d'entretien, moins bien rémunéré et moins reconnu que le nettoyage de chantier et le nettoyage spécifique. Ces inégalités se traduisent par de grandes différences de salaire et de retraite entre les nettoyeuses et les nettoyeurs;
- que plusieurs communes genevoises, petites ou grandes (Céligny, Choulex, Collonge-Bellerive, Confignon, Corsier, Genthod, Jussy, Onex, Russin, Vernier) ont gardé ou réinternalisé l'entretien de leurs bâtiments. La Ville de Genève, qui se veut être «un employeur exemplaire», ne peut qu'accéder à la demande des nettoyeuses et des nettoyeurs d'être réinternalisés dans la fonction publique municipale, garante de conditions de salaire, de protection sociale et de travail plus dignes d'elle que celles imposées par les sociétés privées;

^{1 «}Mémorial 177e année»: Annoncé, 7540.

Projet de délibération: internalisation du nettoyage des locaux de la Ville

- que le Conseil municipal a la compétence d'accorder au Conseil administratif l'autorisation de dépense correspondant au coût de la réinternalisation du personnel de nettoyage;
- qu'en réponse à la question QE-426 posée en 2015 («combien coûteraient, compte tenu des économies que cela pourrait permettre par ailleurs, l'internalisation des services de nettoyage des locaux de la Ville et l'engagement dans la fonction publique municipale du personnel nécessaire?»), le Conseil administratif estimait ce coût à 7 000 000 de francs, soit un surcoût de 4 000 000 de francs. «Ce montant représente les charges salariales pour 61 postes d'agents de nettoyage (classe A, annuité 7), 12 postes de responsables d'équipe (classe F, annuité 7) et 2 postes de support administratif (classe F, annuité 7). Il comprend également certains coûts supplémentaires liés aux aspects logistiques (déplacements, vêtements de travail, produits de nettoyage et communication).» Le Conseil administratif ajoutait que des investissements seraient nécessaires pour que la Ville acquière les équipements nécessaires, fournis dans le cadre de l'externalisation par les entreprises privées prestataires, et aménage un local de conciergerie dans les bâtiments municipaux qui en sont dépourvus. Les lignes budgétaires suivantes devraient être augmentées: ligne 30 (charges de personnel) et ligne 31 (biens, services et marchandises);
- sans doute les travailleuses et les travailleurs du nettoyage ont-ils été heureux de se voir célébrés tous les soirs à 21 h, avec l'ensemble des travailleuses et travailleurs mobilisés pour combattre la pandémie et «faire tourner» la société malgré le confinement... mais les applaudissements, les concerts de casserole et les couinements de trompettes ne suffisent pas à leur rendre justice. La proposition que nous faisons ici y concourra plus réellement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre l), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 000 000 de francs destiné à l'engagement dans la fonction publique municipale du personnel nécessaire à l'internalisation dans le service public des tâches de nettoyage des locaux de la Ville de Genève, ainsi qu'à l'équipement de ce personnel et à la constitution d'un service y affecté et à l'aménagement de locaux de conciergerie dans les bâtiments municipaux qui en sont dépourvus.

Projet de délibération: réduction du temps de travail du personnel municipal

Art. 2. — Il sera pourvu à la dépense prévue par l'article premier par le renoncement dans les délais contractuels à l'externalisation vers une ou plusieurs sociétés privées des travaux et services de nettoyage des locaux de la Ville de Genève ainsi que par l'inscription au budget 2020 de la dépense supplémentaire correspondant à la couverture totale de l'internalisation de ces travaux et services, ainsi que des investissements nécessaires.

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission des finances est accepté par 52 oui contre 20 non.

17. Projet de délibération du 28 mai 2020 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Pascal Holenweg, Ariane Arlotti, Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer et Tobias Schnebli: «Réduction du temps de travail du personnel municipal» (PRD-265)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- la légitimité sociale de la revendication de réduction du temps de travail et du partage des postes de travail; et l'évidence que l'évolution technologique donne, grâce à l'augmentation de la productivité du travail, de nouvelles possibilités de réduire le temps de travail nécessaire pour assurer à la population les services et les prestations dont la Ville a la charge, y compris des services nouveaux et des prestations nouvelles;
- le développement du télétravail et l'allègement, dans de nombreux services, de la nécessité d'une présence physique sur le lieu de travail;
- la fonction de référence, pour le secteur privé, des statuts des fonctions publiques;
- la possibilité de créer des emplois utiles à la population par une réduction du temps de travail de la fonction publique;
- la possibilité d'opérer une réduction de l'écart entre hauts et bas salaires de l'échelle des traitements du personnel municipal, par une réduction du temps de travail compensée par une réduction du salaire pour les seules hautes classes de traitement;
- l'excellente situation financière de la Ville de Genève, telle qu'elle résulte de ses comptes;

^{1 «}Mémorial 177° année»: Annoncé, 7540.

Projet de délibération: réduction du temps de travail du personnel municipal

et reconnaissant la nécessité de soumettre le présent projet de délibération en consultation auprès des organisations syndicales et des représentations du personnel municipal, ainsi que de les entendre lors des travaux en commission,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Le statut du personnel de la Ville de Genève est modifié comme suit:

Art. 90 Durée du travail

¹La durée normale du travail est de 32 heures par semaine en moyenne, soit 1671 heures par année.

- *Art.* 2. L'échelle des traitements annuels du personnel de la Ville de Genève est modifiée comme suit:
- les traitements annuels des catégories A à G restent inchangés;
- les traitements annuels des catégories H à N sont réduits au prorata de la moitié de la réduction de la durée normale du travail;
- les traitements annuels des catégories O à V sont réduits au prorata de la réduction de la durée normale du travail.
- Art. 3. La moitié de la somme correspondant à l'impact du présent projet de délibération sur la masse salariale prévue au budget sera affectée à la création de postes de travail supplémentaires dans la fonction publique municipale, en internalisant les tâches (telles que le nettoyage et la surveillance des locaux et bâtiments de la Ville) actuellement externalisées et confiées à des entreprises privées. L'autre moitié de la somme sera affectée à parts égales à la réduction de la dette et à l'autofinancement des investissements.
- *Art. 4.* Le Conseil administratif est chargé de l'application progressive de la présente délibération dès, et à la condition impérative, qu'un accord aura été trouvé à cet effet avec les représentants du personnel et les organisations syndicales.

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission des finances est accepté par 41 oui contre 28 non (1 abstention).

Projet de délibération: modification du RCM: une commission ad hoc pour mettre en œuvre un dispositif des droits humains

 Projet de délibération du 28 mai 2020 de MM. et M^{mes} Omar Azzabi, Uzma Khamis Vannini, Hanumsha Qerkini, Tobias Schnebli, Emmanuel Deonna et Brigitte Studer: «Projet pilote de dispositif municipal des droits humains à Genève» (PRD-274)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Exposé des motifs

Le 4 décembre 2018, la Ville de Genève a décidé d'adopter une résolution conjointe du Conseil administratif et du Conseil municipal (PR-1330²) à l'occasion de la célébration des 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) afin de rappeler son adhésion aux principes de ladite Déclaration³.

Sur le plan de l'engagement de la Ville vis-à-vis des normes internationales de droits humains, nous pouvons rappeler que cette dernière a signé la «Charte européenne des droits de l'homme dans la ville» rejoignant ce réseau en 2004, résultat du travail préparatoire initié à Barcelone en 1998 dans le cadre de la conférence «Villes pour les droits de l'homme», organisée en commémoration du 50° anniversaire de la DUDH. Dans la même optique, d'autres initiatives de ce type ont été prises, notamment:

- En 2007, le projet «Genève, ville amie des aînés⁴», développé en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS);
- En 2010, la Ville de Genève a adhéré au programme «Cités interculturelles⁵» du Conseil de l'Europe afin d'élaborer une stratégie de promotion et de valorisation de la diversité:
- En 2015, la Ville rejoint le «Rainbow Cities Network⁶» permettant aux villes d'échanger les bonnes pratiques entre des villes ayant mis en place des politiques publiques de lutte contre les discriminations en lien avec l'orientation sexuelle et l'identité de genre;
- En 2018, la Ville organise les «Jeux nationaux pour sportifs en situation de handicap mental».

^{1 «}Mémorial 177e année»: Annoncé, 7540.

² https://www.ville-geneve.ch/conseil-municipal/objets-interventions/detail-objet/objet-cm/1330-176e/

 $^{^3\} http://www.ville-geneve.ch/actualites/detail/article/1544002284-ville-geneve-remet-resolution-commissaire-nations-unies-droits-homme/$

⁴https://www.geneve.ch/fr/public/seniors

⁵ https://www.geneve.ch/fr/themes/geneve-internationale/partenariats-entre-villes/reseaux-internationaux-villes/programme-cites-interculturelles-conseil-europe

 $^{^6\} https://www.geneve.ch/fr/themes/geneve-internationale/partenariats-entre-villes/reseaux-internationaux-villes/reseau-rainbow-cities$

Projet de délibération: modification du RCM: une commission ad hoc pour mettre en œuvre un dispositif des droits humains

En outre, l'Examen périodique universel (EPU) a été établi par la résolution 60/251 de l'Assemblée générale des Nations Unies le 15 mars 2006. Ce mécanisme consiste à passer en revue les réalisations de l'ensemble des Etats membres de l'ONU dans le domaine des droits humains. Il s'agit d'un processus mené par les Etats, sous les auspices du Conseil des droits de l'homme¹.

En 2012, c'est grâce au travail de la Constituante genevoise que ce mécanisme international a trouvé sa traduction et son équivalent au niveau cantonal par le biais de l'article 42 de la nouvelle Constitution genevoise qui stipule ceci: «La réalisation des droits fondamentaux fait l'objet d'une évaluation périodique indépendante.»² Soulignant la suppression de l'Office des droits humains ainsi que l'absence de prise en charge du Conseil d'Etat genevois, vingt-sept faîtières et associations du canton ont répondu à cette exigence constitutionnelle par le biais d'un rapport collectif, fruit d'un travail d'analyse et de collecte d'informations pendant deux ans, au titre de contribution à «l'évaluation périodique indépendante» de la mise en œuvre des droits fondamentaux voulue par les articles 41³, alinéas 2 et 4 (Mise en œuvre) et 42 (Evaluation) de la Constitution genevoise.

Le 15 mars 2018 s'est conclu le troisième cycle de l'examen périodique de la Suisse avec 251 recommandations (dont 160 acceptées par le Conseil fédéral) formulées par plus de 100 Etats. Parmi ces suggestions, on trouve les recommandations 146.7 à 146.10 à propos de la «création de mécanismes pour poursuivre le traitement des recommandations de l'EPU, des recommandations des organes de suivi et des recommandations issues des procédures spéciales; Coordination entre la Confédération, les Cantons et la société civile»⁴.

La finalisation du projet de loi fédérale sur le soutien à l'institution nationale des droits de l'homme (LIDH)⁵ selon les «Principes de Paris»⁶ est à bout touchant. En effet, le Conseil fédéral vient d'annoncer la mise en place d'une Institution nationale des droits de l'homme (INDH) en Suisse dans le cadre de la «loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme⁷». Cette dernière permettra la mise en conformité du présent projet de délibération lors de l'entrée en vigueur de ladite loi fédérale. Le Canton et les communes peuvent de manière légitime s'autosaisir de la question. Il y va de la crédibilité des autorités cantonales et de notre système démocratique ainsi que du respect de la Constitution cantonale.

¹ https://www.ohchr.org/fr/hrbodies/upr/pages/uprmain.aspx

² https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_a2_00.html

³ Art. 41 Mise en œuvre: Al 1. Les droits fondamentaux doivent être respectés, protégés et réalisés dans l'ensemble de l'ordre juridique. Al. 2: Quiconque assume une tâche publique est tenu de respecter, de protéger et de réaliser les droits fondamentaux. Al. 3: Dans la mesure où ils s'y prêtent, les droits fondamentaux s'appliquent aux rapports entre particuliers. Al. 4: L'Etat dispense une éducation au respect de la dignité humaine et des droits fondamentaux.

⁴https://www.humanrights.ch/fr/droits-humains-suisse/epu/epu-2017/epu-bilan-plateforme-droits-humains-ong

⁵ https://www.skmr.ch/cms/upload/pdf/170629_Projet_INDH.pdf

⁶https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/StatusOfNationalInstitutions.aspx

⁷ https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-77508.html

Projet de délibération: modification du RCM: une commission ad hoc pour mettre en œuvre un dispositif des droits humains

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 42 de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012;

vu l'article 90, alinéa 1, lettre j), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève est modifié et complété comme suit:

Article 118 (nouveau) «Commission ad hoc Evaluation périodique indépendante (EPI)»

¹ Création d'une commission ad hoc «EPI» du Conseil municipal composée des conseillères municipales et des conseillers municipaux (selon l'article 116, al. 1), de deux représentant-e-s du Réseau REGARD ainsi que d'un ou d'une représentant-e du Service Agenda 21 de la Ville afin d'émettre des recommandations ainsi que des sanctions visant au respect, à la protection et à la mise en œuvre des droits fondamentaux garantis par la Constitution genevoise, en se basant notamment sur la mise en conformité de l'ensemble des règlements et politiques publiques de la Ville de Genève avec les recommandations de la contribution de la société civile à l'«Evaluation périodique indépendante des droits fondamentaux à Genève (EPI)» établie par le réseau REGARD en 2019. La Commission ad hoc «EPI» est chargée de mettre en œuvre un plan d'action quinquennal de concert avec le Conseil administratif afin de répondre aux recommandations dudit «EPI 2019» liées à la réalisation des articles constitutionnels 14 à 40. Compte tenu de l'étendue du champ sur lequel porte l'évaluation, un examen partiel annuel par thématique pourra être envisagé par la commission ad hoc. Par exemple:

Champ année 1: Droits des minorités

Champ année 2: Etrangères et étrangers, logements et aide sociale

Champ année 3: Procédures et sécurité

Champ année 4: Développement de Genève

Champ année 5: Libertés

Projet de délibération: modification du RCM: une commission ad hoc pour mettre en œuvre un dispositif des droits humains

- ² La création d'un «Fonds EPI» (qui sera doté d'un budget et d'un règlement concrétisés dans un projet de délibération ad hoc) en vue de la mise en conformité de l'ensemble des règlements et programmes de la Ville de Genève avec les recommandations de la Commission ad hoc «EPI», formulées sur la base de «l'Evaluation périodique indépendante des droits fondamentaux à Genève (EPI) 2019». Ce fonds pourra être alimenté tant par des contributions publiques (communes, Canton et Confédération) que par des privé-e-s (entreprises, fondations, contributions via un label, etc.). Ce fonds sera consacré à la création de postes directement liés à l'évaluation ainsi qu'à divers mandats attribués à des expert-e-s, ONG, institutions spécialisées, universités, HEC, etc.
- ³ Les charges prévues à l'alinéa 2 seront imputées aux comptes budgétaires 2020 au Service Agenda 21 dans les domaines suivants: «Ville durable», «Economie et emploi» et «Egalité et diversité».
- ⁴ La mise en place d'une évaluation périodique de législature qui sera divisée en cinq volets constitutionnels:
 - 1) Droits des minorités: art. 15 (Egalité), 16 (Droits des personnes handicapées), 22 (Mariage, famille et autres formes de vie), 23 (Droits de l'enfant).
 - 2) Etrangers, logement et aide sociale: art. 14 (Dignité), 18 (Droit à la vie et à l'intégrité), 24 (Droit à la formation), 38 (droit au logement), 39 (Droit à un niveau de vie suffisant).
 - 3) Procédures et sécurité: art. 17 (Interdiction de l'arbitraire et protection de la bonne foi), 20 (Liberté personnelle), 21 (Protection de la sphère privée), 33 (Droit de pétition), 40 (Garanties de procédure).
 - 4) Développement de Genève: art. 19 (droit à un environnement sain), 34 (Garantie de la propriété), 35 (Liberté économique).
 - 5) Libertés: art. 25 (Liberté de conscience et de croyance), 26 (Liberté d'opinion et d'expression), 27 (Liberté des médias), 28 (Droit à l'information), 29 (Liberté de l'art), 30 (Liberté de la science), 31 (Liberté d'association), 32 (Liberté de réunion et de manifestation), 36 (Liberté syndicale), 37 (Droit de grève).

Chacun des cinq volets sera présenté annuellement au Conseil municipal avant la discussion finale sur l'adoption du budget annuel afin de conformer ce dernier aux recommandations de la Commission ad hoc EPI à propos du volet discuté lors de l'exercice écoulé.

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission du règlement est accepté par 46 oui contre 24 non.

La présidente. Nous en avons fini avec les renvois directs. Nous reprenons nos débats pour achever le traitement des rapports des pétitions figurant à notre ordre du jour. Nous en sommes restés hier au point 17 de notre ordre du jour, le rapport P-403 A. Je vous rappelle les modalités de la discussion: une personne par groupe s'exprime pendant trois minutes pour défendre le texte et ses conclusions, ou s'y opposer.

19. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 25 juin 2019: «Pour un développement des zones de rencontre à Genève» (P-403 A)¹.

Rapport de M. Georges Martinoli.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 25 juin 2019. La commission l'a étudiée lors de ses séances des 2 et 23 septembre 2019, sous la présidence de M. Thomas Zogg. Le rapporteur remercie les procès-verbalistes M. Philippe Berger et M^{me} Camelia Benelkaid pour la qualité de leurs notes.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 2 septembre 2019

Audition des pétitionnaires, M^{me} Von Maltitz et M. Schneeberger

M. Schneeberger indique tout d'abord que la pétition en question a été déposée conjointement au Grand Conseil et au Conseil municipal, signalant qu'elle est à l'heure actuelle encore traitée au Grand Conseil. Il précise qu'étant donné les précédents en matière de mobilité et d'aménagement où les instances cantonales et municipales se sont renvoyé la balle, le collectif a préféré présenter la pétition dans les deux instances. Il projette ensuite une présentation Powerpoint expliquant le cadre et les objectifs visés par la P-403 (annexe pp. 12-15), relevant notamment que la pétition va dans le sens de certaines dispositions de la LMCE (loi pour une mobilité cohérente et équilibrée) (annexe p. 13, dia 1). Pour ce qui est de la volonté de doubler les surfaces inscrites dans la pétition, il précise qu'il

^{1 «}Mémorial 177° année»: Commission, 568.

ne faut pas y voir une logique comptable, mais plutôt une intention générale, qui pourrait être réalisée via le doublement des surfaces ou des zones de tronçons.

M^{me} Von Maltitz précise que le projet de la pétition n'est pas utopique. Elle ajoute qu'une zone de rencontre ne concerne pas seulement les lieux où sont établis des commerces, mais également des zones de quartiers d'habitation. Elle relève ensuite à titre de comparaison qu'alors que Genève ne dispose que d'une trentaine de zones de rencontre, Berne en a une centaine, et Bâle 85, constatant donc que dans le cas de Genève, une marge de progression existe. Pour ce qui est de la ville de Berne, elle s'arrête un moment sur le cas précurseur de la zone de rencontre du quartier du Burgfeld (annexe p. 13, dia 2), précisant que ce sont les habitants du quartier qui avaient demandé son introduction, et que celle-ci a coûté relativement peu d'argent. Elle explique ensuite l'instrument très flexible qu'en a fait par exemple la Ville de Bâle, qui subdivise les zones de rencontre en différents types (annexe p. 14, dia 1).

M. Schneeberger cite dans le cas de Genève l'exemple de la rue Leschot, à une époque très bruyante du fait de la circulation de 5000 véhicules par jour, et qui aujourd'hui transformée en zone de rencontre l'est beaucoup moins, ne voyant plus que 400 véhicules par jour la traverser. Il indique que ce cas fait partie des bons exemples genevois, qui permettent d'améliorer la vie d'un quartier. Et de citer après cela d'autres exemples genevois, comme la Vieille-Ville ou la rue des Marronniers. Il déclare ensuite que la manière la plus souhaitable de réaliser ces zones de rencontre passe par une implication directe, et même une demande des habitants d'un quartier spécifique afin d'en installer une ou plusieurs au sein de leur quartier. Il note en cela qu'il ne faut pas penser la zone de rencontre uniquement comme un centre commercial à ciel ouvert, mais aussi comme un espace que les gens d'un quartier peuvent véritablement pratiquer et s'approprier.

Un commissaire demande tout d'abord si à Berne, de même qu'à Bâle, l'introduction des zones de rencontre est passée par l'accord des habitants.

M^{me} Von Maltitz répond par l'affirmative. Elle précise que dans le cas du quartier du Burgfeld, la zone avait tout d'abord été pensée comme un espace entièrement piéton, mais que cela suscitant l'ire des commerçants de la zone, un compromis satisfaisant pour tout le monde avait finalement été trouvé. Elle ajoute que si ce projet n'avait pas forcément au début la faveur de ces commerçants, aujourd'hui la zone de rencontre fonctionne bien.

Le même commissaire relève qu'apparaît de manière récurrente dans ces cas une opposition entre commerçants et habitants, et demande ce qu'il en a été à Berne et à Bâle.

M^{me} Von Maltitz reconnaît que les commerçants peuvent s'avérer sceptiques, voire s'opposer a priori, mais qu'après un moment les commerçants aussi y trouvent

leur compte, car les gens flânent plus volontiers dans le quartier, et s'arrêtent donc plus volontiers aussi dans ses commerces.

Le commissaire demande ensuite comment la population a réagi face à la suppression des places de parc dans le quartier du Burgfeld.

M^{me} Von Maltitz répond que cette suppression n'a pas provoqué de protestation, rappelant qu'à Berne comme à Bâle les gens ont moins de voitures qu'à Genève.

Pour finir le commissaire demande si les transports publics ont pris en compte les suppressions de places de parc susmentionnées.

M^{me} Von Maltitz dit savoir que Berne est déjà bien pensée en la matière, mais répond ignorer si ces quartiers ont été mieux desservis suite à ces suppressions de places.

Une commissaire indique qu'à Genève le cas de la zone 20 de la rue du Môle n'est pas resté dans les mémoires comme une expérience positive, rappelant qu'elle n'avait pas du tout été respectée et que lors d'un contrôle radar effectué des voitures y passaient jusqu'à 50 ou 60 km/h. Elle demande aux pétitionnaires si par conséquent ils estiment qu'il est possible d'installer au centre-ville de Genève des zones 20 qui assurent assez de sécurité pour leurs usagers, rappelant le fait que la loi interdit l'installation de passages piétons dans des zones de ce type. Elle note que si à Bâle les automobilistes respectent bien les limitations dans ces zones, elle fait part de son doute quant au fait que ce respect soit rempli de la même façon à Genève, notant que les comportements ne sont pas les mêmes dans les deux villes, et que ce problème peut être accru du fait de l'importante densité de la ville de Genève.

M. Schneeberger répond que dans une ville où il y a moins de zones de rencontre, il est normal qu'on ait moins l'habitude de s'y comporter de manière idoine. Il déclare donc que plus des zones de rencontre seront établies, plus on instillera chez les usagers, en particulier motorisés, les modes de fonctionnement qui s'imposent. Il note à ce titre que la qualité des aménagements sera aussi déterminante, en ce qu'ils devront faire en sorte qu'il soit techniquement difficile de rouler vite. Indiquant par conséquent que plusieurs éléments font que le projet peut marcher ou non, il estime qu'il serait malvenu de retenir uniquement les mauvaises réalisations du passé pour condamner le principe en son entier. Il relève enfin qu'il est logique que les zones 20 ne soient pas dotées de passages piétons, étant donné que les autos doivent précisément déjà y rouler au pas pour eux.

Une commissaire demande si les places supprimées dans de telles zones seraient compensées ailleurs.

 M^{me} Von Maltitz répond qu'il appartiendra aux habitants des quartiers de s'exprimer sur cette question, relevant au passage que de moins en moins d'habitants de la ville possèdent une voiture.

La même commissaire se demande si l'instauration de telles zones de rencontre ne peut pas avoir des incidences négatives pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, notamment si celles-ci devaient être transportées rapidement en cas d'urgence, et souhaite avoir l'avis des pétitionnaires sur ce point précis.

 M^{me} Von Maltitz indique qu'il restera possible de circuler dans ces zones pour en sortir, et que les ambulances pourront naturellement y venir en tout temps en cas d'urgence.

La commissaire demande ensuite aux pétitionnaires s'ils ont des idées de quartiers particuliers pour l'installation de ces zones.

M^{me} Von Maltitz indique à titre d'exemple les quartiers où avaient été installés des aménagements éphémères à la demande des habitants, comme à la rue des Savoises. Elle précise que si on peut avancer des hypothèses, la demande pour de telles zones doit venir des habitants, non être imposée par le haut.

Pour finir la commissaire souhaite savoir s'il ne conviendrait pas davantage d'équiper la ville de vraies zones piétonnes au lieu de petits bouts qui obstruent l'ensemble du trafic, et constituent un grand problème pour Genève.

M^{me} Von Maltitz dit être à titre personnel favorable à l'instauration de telles zones, mais relève que le fait de proposer des zones mixtes a l'avantage de ne pas braquer les automobilistes, en leur montrant qu'on ne les expulse pas.

M. Schneeberger souhaite revenir sur la question des quartiers abordée par la commissaire, et indique que l'idée n'était pas d'imposer des rues précises, mais de les identifier après étude, et selon les besoins, et surtout de tenir compte des demandes des habitants. Pour ce qui est des zones piétonnes, il indique que du point de vue des pétitionnaires c'est évidemment ce qu'il y a de plus souhaitable, mais relève que la réalité a montré qu'à Genève ce principe peut poser problème, notamment au vu des nombreux immeubles qui disposent de parkings souterrains. Il estime néanmoins que des compromis séduisants peuvent être trouvés sous la forme de zones de rencontre, permettant un apaisement tout en maintenant l'accès aux parkings, comme à la rue Leschot mentionnée avant, et que ceux-ci permettent une meilleure acceptabilité des habitants.

Une autre commissaire relève la tendance actuelle en ville de Genève de se diriger dans certains endroits vers des zones 20, notamment via un nouvel aménagement des trottoirs. Citant à ce titre l'exemple de la rue Schaub, elle demande aux auditionnés ce qu'ils en pensent.

M. Schneeberger relève que les travaux sur les trottoirs effectués à la rue Schaub vont dans le bon sens, mais qu'on ne peut à terme échapper à des indications claires passant par le marquage des rues et l'affichage des limites de vitesse.

M^{me} Von Maltitz relève que les quartiers de Saint-Jean et de la Servette pourraient précisément être de bons endroits pour l'installation de zones de rencontre.

Une commissaire demande si l'accidentologie nous apprend quelque chose sur l'insertion de ces zones.

M^{me} Von Maltitz répond qu'il est prouvé que la diminution de la vitesse réduit la dangerosité des accidents. Elle relève de plus que les automobilistes se sachant moins prioritaires feront davantage attention aux autres.

M. Schneeberger relève que dans une zone 20 comme la place de Cornavin qui n'est pas une réussite comme lieu de rencontre, on a malgré le chaos apparent eu une baisse claire des accidents depuis son installation. Il indique qu'il conviendrait dès lors de comprendre pourquoi à la rue du Môle les gens avaient tendance à se mal comporter.

La commissaire demande si les enfants peuvent identifier dans ces zones des règles claires quant aux comportements qu'ils doivent adopter.

M^{me} Von Maltitz répond que le fait que de telles zones ont vocation à être implantées dans les quartiers d'habitation a précisément pour but que les enfants soient familiers avec un environnement qu'ils pratiquent quotidiennement, et par conséquent plus sûr par rapport à des espaces plus lointains de leur logement.

Un commissaire demande si l'association dont est issue la pétition n'a pas dressé un plan avec les zones qui lui paraissent les plus favorables.

M. Schneeberger répond par la négative, déclarant que l'idée de la pétition est uniquement de lancer une dynamique.

Un autre commissaire demande si les enfants peuvent jouer dans les zones 20.

M^{me} Von Maltitz répond par l'affirmative, précisant que cela est même indiqué sur les panneaux signalant l'entrée dans de telles zones.

Le président se demande si cette pétition ne souffre pas d'un certain biais politique, et souhaite savoir si les pétitionnaires ne sont pas membres d'un parti.

M. Schneeberger répond qu'il s'agit là d'une question sans objet, étant donné que M^{me} Von Maltitz et lui-même sont ici en tant que représentants d'une association.

Le président se demande si la solution proposée avec cette pétition n'est pas pire que le problème lui-même, en ce qu'elle amènerait un peu plus à congestionner l'hypercentre. Il relève de plus qu'elle ne dit pas un mot sur la question des frontaliers, qui est pourtant centrale dans la problématique du trafic en Ville de Genève.

M^{me} Von Maltitz répond que la question des frontaliers est plutôt à régler d'après elle en poussant les automobilistes à utiliser les transports publics, dynamique prévue avec le Léman Express, et en supprimant des places de stationnement qui attirent les automobilistes, tant genevois que frontaliers. Elle déclare

que le développement des zones de rencontre doit aller de pair avec ce genre de projet pour ne pas congestionner le trafic au centre-ville.

Une commissaire indique qu'en tant qu'habitante de la rue Leschot, la pratique est moins évidente que celle décrite par les pétitionnaires, notamment du fait de personnes venant chercher leur nourriture à emporter, et qui garent mal leur voiture. Si cela n'implique pas de nuisances pour les usagers des terrasses, cela en provoque pour les habitants du quartier qui ne peuvent se déplacer sans devoir faire attention aux voitures mal garées, en double file.

M^{me} Von Maltitz relève qu'avant l'instauration de cette zone, la situation était probablement bien pire que celle-là.

M. Schneeberger ajoute que si l'exemple de la rue Leschot est plus réussi que d'autres, cela ne veut pas dire non plus qu'il est parfait. Il relève que dans le cas décrit par la commissaire, il conviendrait de procéder à des aménagements favorisant les comportements vertueux. Il note de plus que si davantage de rues du quartier étaient des zones 20, cela éviterait de créer un effet de concentration qui peut apparaître comme négatif.

Une autre commissaire relève que la question de la précédente commissaire est très pertinente. Elle observe ainsi que si les pétitionnaires évoquent la tranquillité que suivrait l'installation d'une zone 20 dans une rue, ils n'ont pas abordé jusqu'à présent la question des nuisances sonores que de telles zones provoquent, notamment lorsque des terrasses apparaissent pour remplacer les voitures. Elle note qu'il conviendrait de savoir ce que les habitants en pensent, et demande aux pétitionnaires s'ils ont un avis sur la question.

M^{me} Von Maltitz répond qu'il conviendrait de mieux répartir ces zones au lieu de les concentrer en très peu d'endroits pour limiter les nuisances, et ajoute qu'au bout d'un moment la demande en restaurants et en cafés serait elle aussi épuisée, et qu'il ne saurait par conséquent y en avoir partout dans les zones 20.

La commissaire relève ensuite que tous les restaurants ont désormais droit d'emblée à utiliser une terrasse, ce qui provoque de toute manière des nuisances, même s'il n'y a qu'un restaurant par rue.

M. Schneeberger indique que cette question est en effet à poser aux habitants des quartiers, mais estime que des voitures tournant en rond pour chercher des places de parc apparaîtront probablement comme plus gênantes que quelques terrasses, déclarant que ces dernières font simplement partie intégrante de la vie en ville.

Pour finir la commissaire demande aux pétitionnaires s'ils ne trouvent pas qu'un préau d'école est plus sécurisé pour les enfants qu'une rue où il peut y avoir des passages.

M. Schneeberger répond tout d'abord que cette pétition n'a pas pour but de supprimer des préaux d'écoles, et ajoute que les zones 20, si elles sont bien indiquées et aménagées, peuvent aussi être sécurisantes pour les enfants sur le chemin de leur préau d'école.

M^{me} Von Maltitz ajoute que ces zones de rencontre ont l'avantage de donner plus d'autonomie aux enfants et aux parents.

Discussion et vote éventuel

Le commissaire socialiste indique que le groupe socialiste propose d'auditionner M. Pagani, étant donné que cet objet concerne son département.

La commissaire d'Ensemble à gauche abonde dans ce sens.

La commissaire des Verts dit également soutenir cette proposition.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre, indiquant être favorable à ce que tout le monde puisse se déplacer comme il l'entend, demande le classement de cette pétition.

Le président propose aux commissaires de voter tout d'abord sur la question de l'audition de M. Pagani.

Par 12 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR) contre 2 non (UDC, MCG), l'audition de M. Pagani est acceptée.

Le président propose ensuite de passer au vote sur le classement de la pétition.

Par 12 non (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR) contre 2 oui (UDC, MCG), le classement de la pétition P-403 est refusé.

Séance du 23 septembre 2019

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. Olivier Morand, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité

M. Pagani entame le débat et donne quelques informations par rapport aux zones 20. C'est une chose extrêmement compliquée que la demande envoyée. Il a réussi après dix ans à mettre une zone de rencontre et tout le monde s'en porte à merveille. Il a vu encore des propriétaires d'immeubles qui réclament des zones 20, des zones de rencontre puis malheureusement il s'est lancé à deux reprises dans la promulgation de zones 20 ou piétonnes, mais il y a chaque fois une levée de boucliers de la part des associations de commerçants, ce qui rend la tâche très difficile. Il était très heureux du compromis qu'avait proposé M. Dal Busco pour

essayer de créer ces zones 20 avec des compensations, car évidemment quand on crée des zones 20, il faut retirer des parkings. Il était donc étonné que la majorité du Grand Conseil vote cette réforme allégée, et il y a un référendum qui a été lancé ce week-end. Voilà donc la situation dans laquelle ils se trouvent. Ils vont nous expliquer un peu les zones 30 qu'ils font, à ce sujet ils ont des bons résultats mais en ce qui concerne les zones de rencontre et piétonnes c'est une autre affaire.

M. Morand précise que la carte des zones 20 et 30 servira de support à la discussion. Il y a en rouge foncé les zones 30 existantes, en plus clair les zones 30 programmées, et en hachuré les zones 30 à projeter. Le secteur de Rive, s'il est mis en œuvre, fera l'objet d'un certain nombre de mesures dans ce périmètre, notamment en zone piétonne. En vert on a les zones piétonnes et zones de rencontre. Le secteur de la Vieille-Ville est un mixte entre zone 20 et piétonne, il est largement couvert à l'exception de quelques rues prises en compte dans le cadre de l'aménagement de Rive. Ensuite il montre l'hypercentre, partie moyenâgeuse qui porte le nom de «zone 1». Si la Vieille-Ville est largement piétonne, le secteur de Saint-Gervais peut encore être développé avec la même logique. Ils finissent actuellement dans ce secteur le quai des Bergues avec beaucoup de succès, qui est un secteur qui peut faire l'objet d'une piétonisation ou d'une mise en zones 20 compte tenu de la qualité architecturale et des nombreuses terrasses.

L'analyse de l'opportunité de réaliser une zone 20 à priorité piétonne demande de tenir compte des commerces, du nombre de véhicules, des transports collectifs et d'une multitude de paramètres.

Autrement, les secteurs datant de la fin du XIX°, début XX° comme Pâquis ou Eaux-Vives ou encore des secteurs plus récents comme Champel disposent ponctuellement de rues en zone de rencontre situées à proximité d'équipements sensibles comme des écoles. Il y a aussi le chemin Rigot, qui est entre l'avenue de la Paix et l'avenue de France selon la carte. Ils ont donc effectivement réalisé des rues en zone 20, mais ils travaillent plutôt par poche de zones 30, et puis plus ponctuellement à 20 en zone de rencontre pour des secteurs bien définis. Cela implique une compensation du stationnement, et au niveau des coûts la plupart du temps ils travaillent de façade à façade, ce qui implique la suppression de trottoirs. Les aménagements sont donc relativement coûteux.

C'est donc une présentation générale de leurs actions à terme. Selon M. Morand, l'ensemble de la ville devrait être couvert par la zone 30, qui est un régime fonctionnant relativement bien dans le centre de la ville. Il repasse à la diapositive et montre en bleu ce qui s'appelle la «moyenne ceinture», issue de la LMCE, et c'est l'idée de pouvoir fluidifier la ceinture et pacifier le cœur de la ville.

Un commissaire demande si le quai des Bergues est une zone 30 ou 20.

M. Pagani répond à cette question en rappelant qu'il y a trois tronçons, dont un devant l'Hôtel des Bergues qui est une zone piétonne. Il y aura neuf dépose-minute

et une fois qu'ils seront peints sur la chaussée, la police municipale et la Fondation des parkings viendront bûcher à 120 francs les gens qui ne déposent pas les clients de l'hôtel et qui utiliseront ces dépose-minute de manière permanente. Cette partie jusqu'à la place de Chevelu et la place Kléberg est une zone de rencontre. Il y a des places de parking qui ont été dessinées et il y aura des bancs et des terrasses. C'est exactement la même situation qui se passe à la rue Leschot, qui est une zone de rencontre. Alors qu'au départ le Conseil municipal, il y a de cela trois ans, avait décidé d'en faire une zone piétonne, mais malheureusement pour ce tronçon-là, les commerçants se sont ligués pour faire des recours contre l'autorisation qu'il voulait obtenir. Il a dû faire un compromis pour ouvrir le quai. Ce ne sera donc pas une zone piétonne mais une zone de rencontre.

C'est un compromis comme on sait le faire en Suisse, c'est-à-dire que personne n'est content.

Il reçoit des appels pour rediscuter de cette situation. Certains commerçants veulent maintenant une zone de rencontre ou en tout cas ils ne veulent plus de voitures devant leurs magasins car les voitures sont trop proches. Les gens ne passent pas car les terrasses sont mal positionnées alors que c'est la police qui leur a imposé ce positionnement. Donc ils en sont là, cela dit tout le monde trouve que c'est très beau, ils se mettront sûrement autour d'une table, afin de rediscuter de la beauté du quai des Bergues et de son statut.

Une commissaire n'est pas sûre d'avoir bien compris. Il y a maintenant les zones 30 qui seront installées progressivement dans toute la ville. Elle demande s'il y a au niveau du département un souhait de développer les zones 20 ou est-ce que ce sont les blocages qui font que ce n'est pas possible. Elle demande aussi s'ils ont identifié des lieux aussi dans les quartiers d'habitation ou des espaces s'y prêteraient.

M. Morand dit qu'ils ont effectivement une stratégie liée à la mise en œuvre de zones 30, car elles sont plus faciles et moins coûteuses à mettre en œuvre. Il y a en zone 30 une réflexion par zone ou par quartier, ce qui n'est pas le cas des zones 20.

Par contre il n'y a pas vraiment de stratégie pour développer la mise en œuvre de zones 20.

Ses prédécesseurs ont davantage travaillé selon les opportunités dans des situations sensibles (écoles...), il pense donc que c'est dans ce sens-là qu'il faudrait réfléchir. C'est-à-dire de voir s'il n'y a pas trop de trafics notamment avec les transports publics ou autre, puis voir aussi au niveau de l'animation. C'est donc une analyse multicritère à faire pour voir si les rues qui seraient désignées mériteraient cet effort financier ou pas.

Il répète que les zones anciennement moyenâgeuses se prêteraient bien à la zone 20, la circulation y étant déjà difficile, davantage que les Eaux-Vives ou les Pâquis qui engendreraient des coûts très importants.

La même commissaire demande en quoi cela aurait un coût plus important.

M. Morand répond que premièrement le piéton est prioritaire, cela implique de créer des aménagements qui donnent cette lisibilité. Donc qu'une série de codes routiers devraient être enlevés. Ils travaillent aussi de façade à façade pour donner à l'automobiliste l'impression que la voiture est étrangère à ce contexte. Cela implique en conclusion la mise en place de dispositifs architecturaux et techniques qui sont plus importants. Il faut aussi mettre en place des terrasses, le quai des Bergues en étant l'illustration. A contrario, une zone 30 est beaucoup plus économique, car elle peut être réalisée avec du marquage, des potelets et quelques éléments de mobilier urbain, sans avoir à reprendre les trottoirs et les chaussées.

Discussion et vote éventuel

Une commissaire du Parti libéral-radical a pris bonne note de cette pétition et votera pour le classement de celle-ci, car les zones 20 ne sont pas assez ambitieuses. Le Parti libéral-radical encourage donc le Conseil administratif à travailler sur de vraies zones piétonnes.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre votera aussi le classement. L'Union démocratique du centre est opposée aux zones de rencontre car il y en a assez à Genève. Les pétitionnaires sortaient les exemples de quelques villes avec 111 zones de rencontre à Berne, 85 à Bâle-Ville et 30 à Genève, ce qui est déjà suffisant. 125 zones de parcs ont été supprimées à Berne uniquement et l'Union démocratique du centre ne veut pas rentrer dans ce jeu.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien suggère le classement. Le Parti démocrate-chrétien s'aligne sur la position du Parti libéral-radical en exigeant lui aussi un programme sérieux de zones piétonnes.

Un commissaire du Parti socialiste soutient le renvoi au Conseil administratif pour des raisons diamétralement opposées à celles exprimées par exemple par l'Union démocratique du centre. Les zones bâloises et bernoises montrent que c'est tout à fait possible avec l'accord des habitants et des commerçants. Il est aussi à souligner que le nombre de véhicules par ménage est en baisse dans toutes les villes. A Genève, le Parti socialiste a l'impression qu'il n'y a pas de plan prévu concernant le développement de ces zones de rencontre mais c'est plutôt du coup par coup et le Parti socialiste souhaite qu'il y ait une véritable politique de développement de ces zones de rencontre et soutient donc la pétition qui demande ce plan. Une commissaire d'Ensemble à gauche soutiendra l'envoi au Conseil administratif de cette pétition. Actuellement tout ce processus de mise en zone 30 est important, il y a encore des quartiers où le travail est à faire, d'autres ou c'est déjà remarquable. C'est donc une pétition qui doit être étudiée, qui est réalisable mais il faut faire un bilan et ajuster tout cela en fonction de l'expérience. C'est tout un mouvement qui est en cours et qui se poursuivra. Pour Ensemble à gauche, ce n'est pas un projet à opposer, même si elle comprend que le projet puisse paraître flou. Dans certains quartiers en revanche, avoir des espaces mieux aménagés se prête à la rencontre entre les habitants. Elle dit que Genève est une ville bien plus dense que les autres villes suisses, ce qui rend difficile la réalisation de ces zones 20. Mais il faut quand même réfléchir à tous les lieux où c'est possible.

Le président propose ensuite de passer au vote pour un renvoi de la pétition P-403 au Conseil administratif.

Par 8 non (2 MCG, 1 UDC, 3 PLR, 2 PDC) contre 7 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve), la commission propose le classement de la pétition P-403.

Annexes:

- pétition P-403
- carte des zones 20 et 30 km/h
- dossier de présentation remis lors de l'audition du 2 septembre 2019

P-403



actif-trafiC | Case postale 325 | 1211 Genève 19 | CP 80-67097-2 Tél. 022 732 28 41 | info@actif-trafic.ch | www.actif-trafic.ch

2 4 JUIN 2019.

Genève, lundi 24 juin 2019

Dépôt de la pétition « pour un développement des zones de rencontre »

Madame, Monsieur,

Notre association actif-trafiC dépose ce jour la copie de **431 signatures pour notre pétition « Pour un développement des zones de rencontre »**, dont les originaux ont été déposés au Grand Conseil il y a quelques semaines. En effet, ce texte s'adresse aussi bien au Conseil municipal de la Ville de Genève ainsi qu'au Grand Conseil de la République et Canton de Genève, leur demandant d'agir (de concert si possible) dans le sens d'une planification renforcée des zones limitées à 20 km/h.

En espérant que vous réserverez un bon accueil à ce texte, au nom d'actif-trafiC, je vous présente mes meilleures salutations et reste à votre disposition pour davantage d'informations ainsi que pour des auditions auprès des commissions de votre Conseil,

Thibault Schneeberger, secrétaire romand d'actif-trafiC

Tél. 079 781 42 36

e-mail thibault.schnee@gmail.com



Pétition

P-403

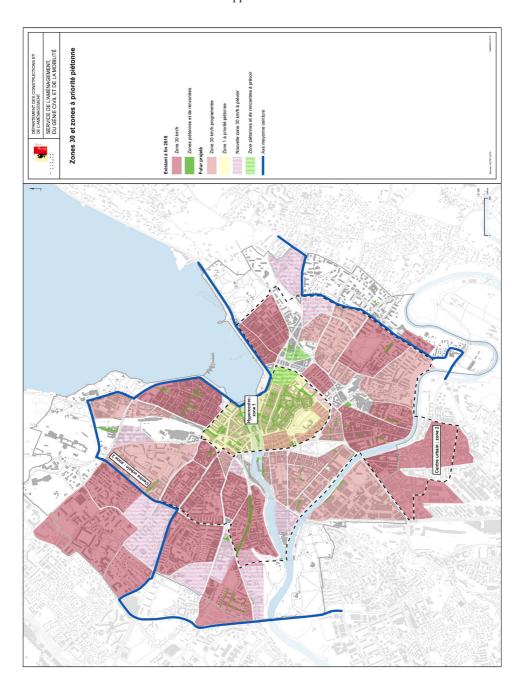
au Grand Conseil de la République et Canton de Genève au Conseil municipal de la Ville de Genève

Pour un développement des zones de rencontre

- Afin de réduire le bruit, les nuisances et l'insécurité liées au trafic routier et afin de créer des espaces de convivialité, les soussignées demandent que le Canton de Genève et la Ville de Genève établissent un plan de développement et de réalisation de zones de rencontre.
- Ce plan devra prévoir au minimum le doublement du nombre de tronçons limités à 20km/h d'ici à 2028, par rapport à la situation de 2018.
- Ces zones apaisées devront se situer en priorité dans les zones I (hyper-centre) et II (centre) et dans tous les quartiers d'habitation à densité moyenne à forte, à proximité des écoles, des homes pour personnes âgées, des maisons de quartier, des commerces de proximité, des administrations communales et cantonales, etc.

Nom	Prénom	Adresse complète	Signature







au Grand Conseil de la République et Canton de Genève au Conseil municipal de la Ville de Genève

rencontre Pour un développemen des zones





Qu'est-ce qu'une zone de rencontre?

Les véhicules motorisés peuvent y circuler, mais leur vitesse ne doit pas dépasser 20km/h.

même s'ils doivent prendre garde à ne pas gêner inutile-Les piétons ont la priorité et peuvent traverser partout, ment les véhicules.

Du stationnement peut exister, mais uniquement dans les cases prévues à cet effet.

Afin de réduire le bruit, les nuisances et l'insécurité liées au trafic routier et afin de créer des espaces de convivialité, les soussigné-es demandent que le Canton de Genève et la Ville de Genève établissent un plan de développement et de réalisation

Ce plan devra prévoir au minimum le doublement du nombre de tronçons limités à 20km/h d'ici à 2028, par rapport à la situation de 2018.

Ces zones apaisées devront se situer en priorité dans les zones I (hyper-centre) et II (centre) et dans tous les quartiers d'habitation à densité moyenne à forte, à proximité des écoles, des homes pour personnes âgées, des maisons de quartier, des commerces

nistrations communales

et cantonales, etc.

de proximité, des admi-

de zones de rencontre.

100 MESURES COHÉRENTES ET ÉQUILIBRÉES

LMCE - loi genevoise pour une mobilité cohérente et équilibrée

Art. 7 Priorisation différenciée des modes de transport par zone

Par priorisation différenciée, il faut entendre que l'usage de la voirie disponible est attribué en premier lieu à certains modes de transport notamment au moyen de voies dédiées et par la mise en place d'un fonctionnement adaptatif ou coordonné des carrefours favorisant les modes de transport désignés.

² En zones I et II, la priorité en matière de gestion du trafic et d'aménagement des réseaux est donnée à la mobilité douce et aux ransports publics.

En zone I

- a) le département prend les mesures visant à limiter la vitesse à 30 km/h au maximum selon les conditions prescrites par le droit fédéral;
- b) l'accès à cette zone par les autres modes de transport est restreint;
- c) certains axes à plusieurs voies seront équipés d'une limitation de vitesse adaptative par des panneaux lumineux. Ces axes seront limités à 30 km/h aux heures de forte demande et à 50 km/h le reste du temps;

d) les zones piétonnes ou à priorité piétonne, ainsi que les zones à trafic limité, sont favorisées,

e) des dérogations au principe de compensation des places de stationnement énoncé dans l'article 7B de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière en faveur d'aménagements améliorant la fluidité et la sécurité des différents modes de déplacement sont possibles jusqu'à un maximum de 20%; f) le stationnement des voitures automobiles sur l'espace public est payant.

* En zone II :

- a) le trafic de transit est fortement restreint; b) des axes routiers structurants sont aménagés de façon à garantir la fluidité du transport individuel motorisé;
- d) la création de zones 30 est favorisée, selon les conditions prescrites par le droit fédéral et la loi sur les zones 30 et les zones de rencontre, du 21 septembre 2007; c) des axes sont aménagés de façon à favoriser la circulation des vélos;
- e) des dérogations au principe de compensation des places de stationnement énoncé dans l'article 7B de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière en faveur d'aménagements améliorant la fluidité et la sécurité des différents modes de déplacement sont possibles jusqu'à un maximum de 10%;
 - f) le stationnement des voitures automobiles sur l'espace public est payant au moyen d'horodateurs ou de macarons, à l'exception des zones bleues régies par le signal
 - Parcage avec disque de stationnement ».



Zones à vitesse limitée



zone piétonne 10 km/h

- au pas...du cheval



zone de rencontre 20 km/h

priorité piétonne



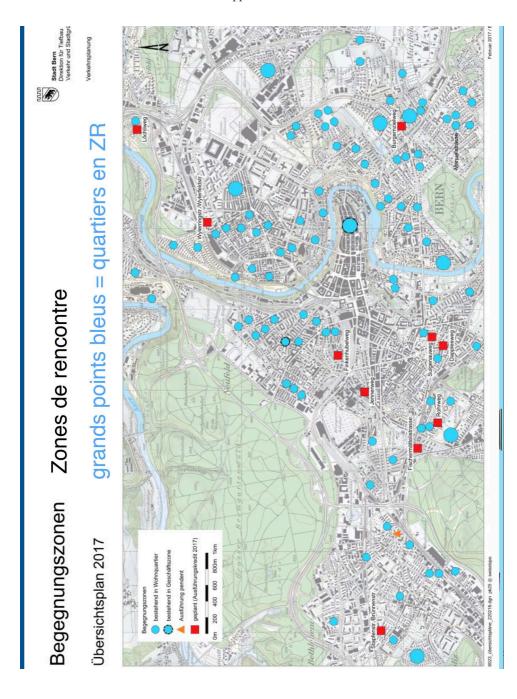
30 km/h

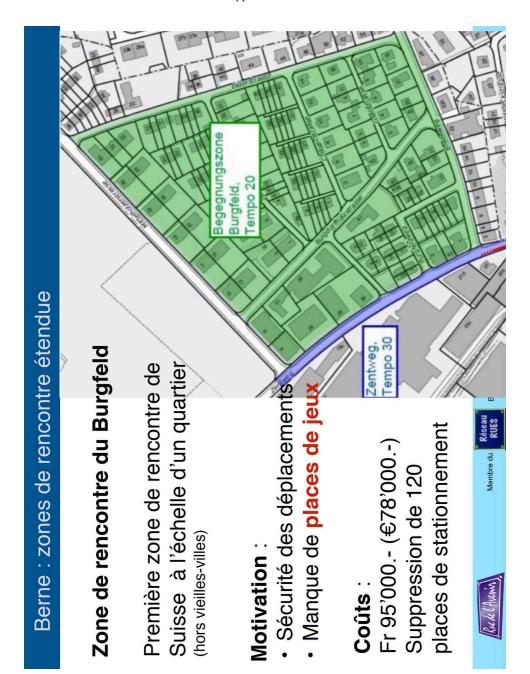
• zone 30

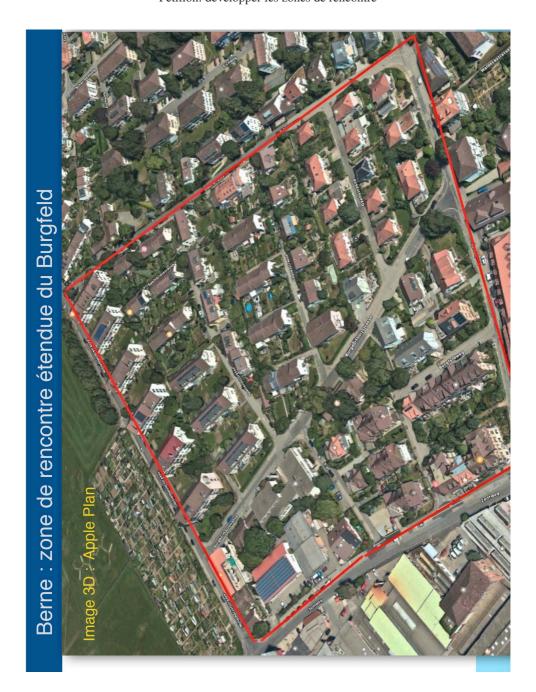


Réseau RUES









Belgique, France, Luxembourg, Québec et Suisse

Réseau RUES

3 types de zones de rencontre

Bâle : une idée d'avance

classique => ouverte à tous

interdite à la circulation motorisée (accès restreint)

=> spécialement pensée pour les cyclistes

pour le jeux რ



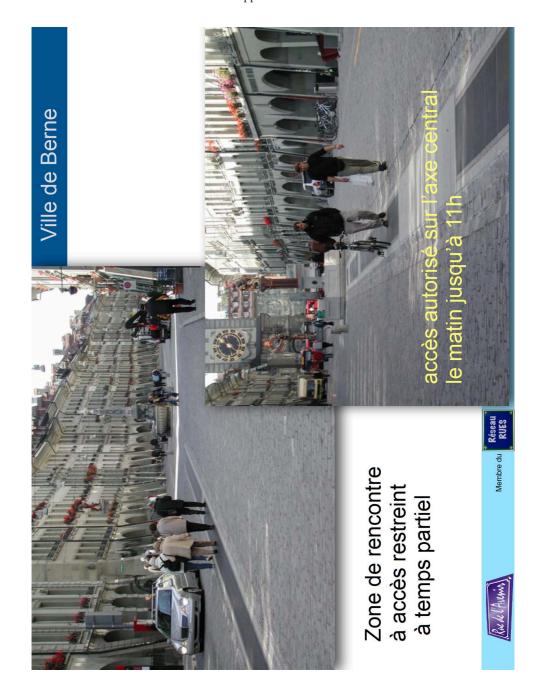




Zone de rencontre à accès restreint







Genève : rue Leschot



• 400 v/ j après

espace piéton maximumrue vivante....





5'000 v/j (transit) espace piéton réduit

rue sinistrée
 (bruit - pollution)





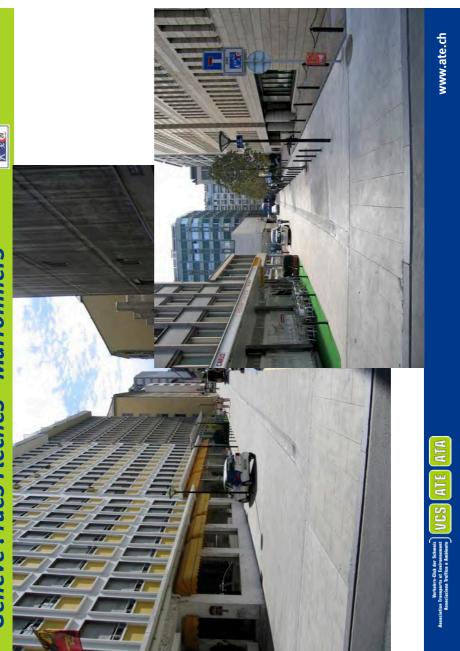


www.ate.ch

















www.ate.ch











La présidente. Le rapporteur, Georges Martinoli, ne siège plus dans cette enceinte, le président de la commission, M. Thomas Zogg, non plus... Je donne la parole à celles et ceux qui la demandent. Monsieur Valentin Dujoux...

M. Valentin Dujoux (Ve). Merci, Madame la présidente. Pour le groupe des Verts, la pétition P-403 faisait sens en juin 2019; elle fait encore plus sens aujourd'hui avec l'urgence climatique et l'expérience subie du coronavirus.

Ces deux derniers mois en effet, deux besoins essentiels se sont exprimés, à commencer par un impératif de repenser l'espace public de notre ville, avec des mesures pour faire face aux nuisances engendrées par le trafic individuel motorisé. Faut-il encore le rappeler? Le bruit fatigue et la pollution atmosphérique tue chaque année. Le deuxième besoin, c'est une volonté de profiter de son quartier, ça s'est vu avec l'expérience du Covid-19, où le besoin de promenade, le sentiment de sécurité et d'appartenance à un lieu ont été très forts.

La ville de Genève est un lieu de vie pour 200 000 personnes, et cette pétition va dans le bon sens en demandant des zones de rencontre à proximité des écoles, des établissements médico-sociaux, des maisons de quartier et des commerces de proximité. Cette pétition est aussi un compromis.

C'est un compromis pour trois raisons. D'abord parce qu'elle permet de donner de la vie au quartier tout en permettant la circulation, ensuite parce que aucune rue précise n'est imposée. Ce projet, s'il est mené à bien, se fera après étude et en concertation avec les parties prenantes, à savoir les habitantes et les habitants ainsi qu'avec les commerçants et les commerçantes. Enfin, en cette période plus qu'inédite, soutenir cette pétition c'est assurer un soutien aux commerces de proximité et à l'économie locale en favorisant la circulation tout en améliorant la qualité de vie.

Que faut-il faire maintenant? Aujourd'hui, il nous faut impérativement apporter en Ville de Genève une réponse à l'urgence climatique en repensant l'espace public. Il faut assurer un soutien aux commerces de proximité en favorisant l'accessibilité et en augmentant les tailles, par exemple, des terrasses. Ce sont autant de raisons de soutenir cette pétition. Il faut d'ailleurs rappeler la volonté de la population, qui a accepté à près de 70% en juin 2016 la loi cantonale sur la mobilité cohérente et équilibrée.

En conclusion, la qualité de vie n'est pas un luxe, mais une nécessité dans une ville comme la nôtre. Le groupe des Verts vous invite donc à soutenir cette pétition et à la renvoyer au Conseil administratif.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Cette pétition lancée par l'association Actiftrafic demande un plan de développement des zones 20 en ville de Genève, soit les zones de rencontre. Ça signifie que les véhicules peuvent circuler, mais à vitesse réduite, pas plus qu'à 20 km/h, et que la priorité est donnée aux piétons. Ils peuvent traverser partout mais doivent néanmoins rester attentifs à ne pas gêner. Il n'y a pas de passages piétons, ce qui a pu des fois être une difficulté. Le stationnement y est possible mais uniquement dans les emplacements prévus à cet effet.

Lors de son audition, Actif-trafic a dit avoir fait le constat qu'une zone 20 n'était pas seulement intéressante pour le commerce; elle est tout particulièrement indiquée dans les quartiers d'habitation autour des écoles et des différentes institutions dans le quartier. Il n'y en a pourtant qu'une trentaine en ville de Genève alors que d'autres villes suisses en ont développé beaucoup plus: une centaine à Berne, 85 à Bâle. A Genève, on a l'exemple de la rue Leschot, où le nombre de voitures qui passent par jour est passé de 5000 à 400 en une seule journée, avec l'installation de la zone 20. Ces zones sont cependant créées de manière un peu aléatoire, en fonction des opportunités. La pétition demande aussi une vision d'ensemble.

Lors de l'audition du département des constructions et de l'aménagement, MM. Pagani et Morand sont revenus sur l'installation des zones 30, déjà largement réalisées dans les quartiers et prévues pour couvrir toute la ville. Il s'agit d'une stratégie commune entre le Canton et la Ville. Ils nous ont dit que ces adaptations étaient plus simples à faire et ainsi moins coûteuses que les zones 20 où il faut prendre en considération différents facteurs tels que les commerces, le nombre de véhicules qui passent, les transports collectifs, la compensation des places de stationnement, le financement ce que ça représente. L'aménagement est réalisé en général de façade à façade, ce qui implique de reprendre les trottoirs et les chaussées et donc de réaliser des travaux.

La présidente. Madame la conseillère municipale, vous devez conclure, vous en êtes à trois minutes...

M^{me} Brigitte Studer. Ouf! Pour les pétitionnaires, ce qui compte principalement, c'est la demande et donc l'avis des habitants. Nous avons soutenu pour notre part cette pétition qui a été refusée en commission, mais notre avis positif est devenu encore plus important avec les mesures Covid-19 qui sont prises aujourd'hui.

Des nouvelles zones 20 ont été installées de manière provisoire dans les...

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale, vous devez conclure...

M^{me} Brigitte Studer. ... quartiers d'habitation.

La présidente. Vous avez vraiment dépassé le temps de parole qui vous est accordé. Je vous remercie.

M^{me} Brigitte Studer. Merci. Donc, soutenez cette pétition.

La présidente. La parole est à M. Didier Lyon, pour trois minutes.

M. Didier Lyon (UDC). Merci, Madame la présidente. Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 25 juin 2019. Un des pétitionnaires a indiqué que la pétition avait été déposée conjointement au Grand Conseil et au Conseil municipal, signalant au moment de l'audition qu'elle était encore traitée au Grand Conseil. Il a précisé qu'étant donné les précédents en matière de mobilité et d'aménagement où les instances cantonales et municipales se sont renvoyé la balle, le collectif a préféré présenter la pétition dans les deux instances.

Il ne faut pas oublier qu'à Genève le cas de la zone 20 de la rue du Môle n'est pas resté dans les mémoires comme une expérience positive. Elle n'a pas du tout été respectée, puisque, lors d'un contrôle radar, des voitures y passaient jusqu'à 50 ou 60 km/h. Il faut rappeler aussi que la loi interdit l'installation de passages piétons dans les zones de rencontre. Nous pouvons dès lors douter de la sécurité des piétons dans ces futures zones de rencontre car, si à Bâle les automobilistes respectent bien les limitations dans ces zones, je dois vous faire part de mes doutes quant au fait que ce respect soit identique à Genève. Les comportements ne sont pas les mêmes dans les deux villes, et ce problème peut être accru du fait de l'importante densité de la ville de Genève.

Nous devons en effet nous demander si la solution proposée avec cette pétition n'est pas pire que le problème lui-même, en ce qu'elle amènerait un peu plus à congestionner l'hypercentre. Il est également à relever que cette pétition ne dit pas un mot sur la question de l'afflux massif des frontaliers, qui est pourtant centrale dans la problématique du trafic en ville de Genève. Les pétitionnaires nous ont présenté des exemples de villes suisses allemandes qui n'ont rien à voir

avec la ville de Genève, qui subit une invasion quotidienne du trafic routier par des frontaliers français et vaudois. La liaison ferroviaire Cornavin–Eaux-Vives–Annemasse n'a d'ailleurs pas montré de réelles qualités pour contrer cette invasion. On peut également se demander si l'association dont est issue la pétition n'a pas dressé un plan avec les zones qui lui paraissent les plus favorables.

L'Union démocratique du centre a toujours été favorable à ce que tout le monde puisse se déplacer comme il l'entend, que ce soient les voitures, les deux-roues, motorisés ou non, ou les transports publics. Par conséquent, l'Union démocratique du centre demande le classement de cette pétition.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M^{me} Salma Selle, pour le Parti socialiste.

M^{me} Salma Selle (S). Merci, Madame la présidente. La pétition «Pour un développement des zones de rencontre à Genève» met en exergue le manque de zones 20 en ville de Genève et témoigne de la nécessité d'étudier la mise en place de ces espaces de rencontre afin d'encourager une mobilité plus cohérente et plus durable. De ce fait, elle s'inscrit directement dans la lignée de la résolution sur l'urgence climatique déposée en mai 2019 lors de la dernière législature municipale.

En effet, les zones 20 garantissent la priorité à une mobilité douce et apparaissent dès lors une issue à la fois écologique et solidaire. De ce fait, le Parti socialiste rejette le classement de cette pétition et demande son renvoi au Conseil administratif.

M^{me} **Fabienne Beaud** (PDC). Le Parti démocrate-chrétien demandera le classement de cette pétition. Il est néanmoins favorable aux zones de rencontre. Il attend que le nouveau Conseil administratif trouve des solutions audacieuses pour créer des zones de rencontre agréables et dignes de ce nom.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. La parole est à M. Luc Barthassat pour le Mouvement citoyens genevois.

M. Luc Barthassat (MCG). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour beaucoup d'entre nous ici, c'est vrai que c'est séduisant d'avoir des zones de rencontre, surtout dans le centre et l'hypercentre, puisque ça fait partie de la loi sur la mobilité cohérente et équilibrée, que certains ont citée. Je l'avais déposée en son temps devant le Grand Conseil; comme on l'a dit, elle a été plébiscitée par le peuple.

Mais il y a un petit problème... Bien qu'on soit tous pour agrandir les terrasses de bistrot et aller s'y asseoir pour autant qu'il fasse beau, il faut quand même avoir la vision globale de cette loi. Elle était basée sur les fameuses zones vertes qu'on avait mises sur les grands axes et qu'on avait citées en exemple à l'époque. En mettant ces zones vertes sur les grands axes, on s'est rendu compte qu'on y attirait 20% de véhicules en plus qui, auparavant allaient souvent chercher des raccourcis dans les quartiers, ce qui nous permettait, comme on le disait, de pacifier les quartiers.

Pour avoir travaillé entre autres avec M. Pagani et bien entendu avec les différents services, nous nous sommes rendu compte qu'à ce moment-là on pouvait mettre en place ce qui est en train de se mettre en place, les zones 30, et qui s'est mis en place lors de la dernière législature comme jamais au niveau du Canton, puisque, contrairement à ce que certaines personnes avaient dit, on en avait mis énormément sur le canton de Genève — je parle de tout le canton.

Aujourd'hui, si on veut faire des zones de rencontre, il faudrait tout simplement rétablir ces zones vertes. On voit bien qu'avec le Covid-19 certaines choses se sont faites un peu à l'envers du bon sens et surtout à l'envers de ce qui avait été discuté, de ce qui avait été négocié avec tous les secteurs d'activités, de droite, de gauche, avec les pro-vélos ou ceux davantage en faveur des voitures comme le Touring Club Suisse et l'Automobile club Suisse. On se rend compte aujourd'hui que, si vous voulez mettre des zones de rencontre alors que ce sont des quartiers où il n'y a justement pas de fluidité, ou cette pacification telle que celle qui a été mise en place, on pourra toujours rêver...

Avec la loi sur la mobilité cohérente et équilibrée, on avait réussi à calmer cette guerre des transports. Nous sommes donc tous pour alléger, pacifier ce centre-ville. Mais encore une fois, si on ne respecte pas la vision globale – et, n'en déplaise à certains, la traversée du lac en fait partie, puisque je vous rappelle que le principe en a été voté à une majorité qui n'avait jamais été atteinte jusqu'à maintenant sur ce projet –, si on n'a pas de vision globale, aller faire une petite zone de rencontre, comme ça s'est passé un peu du côté des Pâquis, on voit que même les habitants, si on n'a pas été le faire en concertation, en discussion, ne sont pas d'accord. Aujourd'hui, en effet, ce sont les habitants des Eaux-Vives qui s'insurgent contre le fait que la rue du 31-Décembre ait été mise en sens unique et qu'au lieu de descendre sur l'onde verte du lac le trafic passe par la rue de Montchoisy, qui avait pourtant été pacifiée.

Eh bien, on fait les choses à l'envers. Attention, encore une fois, on est pour le fait d'avoir des zones de rencontre, des pistes cyclables en site propre, d'avoir

des aménagements pour la mobilité douce. Mais ne mettons pas la charrue avant les bœufs et ne faisons pas naître de faux espoirs par rapport à des choses qui vont poser plus de problèmes qu'elles n'en résolvent.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Pour clore les interventions, je passe la parole à M^{me} Michèle Roullet, pour le Parti libéral-radical.

M^{me} **Michèle Roullet** (PLR). Merci, Madame la présidente. Le Parti libéral-radical pense que cette pétition doit être classée, car ces zones 20 ne sont pas très ambitieuses ni très bien pensées. Si on veut faire des zones de rencontre, il faudrait que le Conseil administratif travaille davantage sur de vraies zones piétonnes. Il y a par exemple le parking Clé-de-Rive qui donnera une belle zone de rencontre (*commentaires*), et nous espérons que le Conseil administratif l'étudiera.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont refusées par 43 non contre 28 oui.

La pétition est renvoyée au Conseil administratif.

20. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 6 avril 2016: «Aménagements des rues de la Vieille-Ville» (P-356 A)¹.

Rapport de M. François Mireval.

La pétition P-356 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de la séance du 6 avril 2016. La commission l'a étudiée lors de sa séance du 10 octobre 2016, sous la présidence de M^{me} Fabienne Beaud. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Cristina Iselin que le rapporteur remercie chaleureusement pour l'excellente qualité de son travail.

Note du rapporteur: ce rapport avait été initialement attribué à une autre personne, ayant depuis démissionné du Conseil municipal. Le nouveau rapporteur n'ayant pas participé aux travaux de la commission, il n'a pu se baser que sur les procès-verbaux des séances.

^{1 «}Mémorial 173e année»: Commission, 6486.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 10 octobre 2016

Audition de MM. Benoît Müller et Jean-René Mermoud, pétitionnaires

Les auteurs de la pétition se présentent. M. Benoît Müller est avocat et habite le 16, rue Etienne-Dumont (Vieille-Ville). De son côté, M. Jean-René Mermoud est avocat au barreau de Genève. Il habite le canton de Vaud mais fréquente le Palais de justice et sa proximité depuis de nombreuses années.

M. Mermoud affirme que la pétition P-356 porte sur le pavage de la rue Etienne-Dumont qui, depuis, a été réalisé. Certes, la pétition peut paraître un peu tardive mais il en subsiste une certaine actualité pour plusieurs raisons. Il commence par évoquer la réalisation de cet ouvrage qui a été précédée du remplacement d'un certain nombre de conduites, probablement en raison des difficultés techniques d'y accéder le jour où il faut intervenir, puisque ces pavés ont été posés dans un lit de béton armé. L'ouverture facile de la route est donc contraire aux pavés. Il fallait faire un choix. A l'époque, les trottoirs genevois planes et traditionnels – contemporains de la fin du XIXe ou du début du XXe – consistent en des chapes de ciment bouchardé et sont bordés d'une bordure. Aujourd'hui, les pavés sont d'origine chinoise. Malheureusement, ils virent au noir sous la pluie. La couleur est donc sensiblement différente de celle du ciment. Aujourd'hui, les sols sont moins planes et peuvent poser des problèmes pour les personnes âgées. Ce qui subsiste de cette transformation est la suppression des trottoirs. Evidemment, il y a peu de place sur ces trottoirs, puisqu'on peut à peine y circuler en poussette. Cependant, les trottoirs offraient une délimitation et empêchaient les véhicules d'avoir un effet guillotine pour les personnes sortant des immeubles. Quand quelqu'un sort d'un immeuble et qu'un véhicule arrive, s'il se trouve sur un trottoir de 50 cm, alors la voiture se tiendra nécessairement presque à un mètre de la porte de sortie. Aujourd'hui, au contraire, des véhicules viennent se stationner en se collant aux facades. Pour pouvoir circuler, les piétons doivent aller au milieu de la route, ce qui est tout de même paradoxal.

Quelles solutions ont été trouvées dans les pays ou autres cantons souffrant de ce genre d'installation? Le Canton de Fribourg notamment met des piquets obligeant les voitures à se tenir à l'écart des façades. Il serait logique de considérer cette solution comme la meilleure. Malheureusement, ces piquets tiennent trois à six mois avant d'être bousculés par des véhicules de livraison. Finalement, c'est un travail intense de réparer ces piquets.

M. Mermoud considère qu'il y a une réelle mise en danger *de facto* dont la responsable est la Ville de Genève. Un piéton d'un âge avancé sortant de

son immeuble peut facilement être fauché par un vélo – puisque les vélos vont aujourd'hui jusqu'à 60 km/h y compris dans les zones limitées à 20 km/h – ou touché par une personne manœuvrant son véhicule. Cela n'était pas possible dans le passé. C'est donc un risque que les travaux ont rendu possible.

Comme les commissaires peuvent le constater, la pétition conserve une certaine actualité. Bien sûr, M. Mermoud imagine que la Ville de Genève ne fera pas enlever cette chape de béton avec des pavés décoratifs. Il faudra donc prendre des mesures complémentaires à cet ouvrage. Celui-ci n'est pas construit dans les règles de l'art, car il présente un danger pour les usagers. Quant au côté esthétique, le pétitionnaire laisse les commissaires apprécier les choix des couleurs et des goûts mais pense qu'il n'était pas nécessaire, dans une rue relativement peu claire, de mettre des pavés qui deviennent sombres sous l'effet de l'humidité.

M. Müller ajoute qu'il a subi les travaux de la rue Tabazan, rue adjacente à la rue Etienne-Dumont. Ceux-ci furent pénibles: pour faire une tranchée de 20 mètres, trois ou quatre semaines étaient nécessaires parce qu'il fallait sortir les pavés un par un. Cela faisait un bruit absolument monstrueux. Par ailleurs, il n'est pas agréable de marcher sur les pavés au contraire des trottoirs. Il n'a jamais compris ce choix, sauf à vouloir donner un côté pittoresque à la Vieille-Ville. L'esthétique de la Vieille-Ville rayonne en tant que telle. Bien sûr, il est conscient qu'il est peut-être trop tard pour changer le cours des choses. Néanmoins, il saisit l'opportunité pour donner son point de vue et espère que les commissaires auront des réponses quant à l'avenir de l'aménagement de ces rues. Il faut penser aux habitants: quand ceux-ci font leurs courses, il est impossible de trouver une place de parking dans la zone bleue (en tout cas durant la journée). Par conséquent, il recommande aux commissaires de penser à l'accès pour les habitants.

Questions des commissaires

Une commissaire demande le nombre de signatures de cette pétition.

M. Müller fait savoir que cinq personnes ont signé cette pétition. Par ailleurs, il excuse M^{me} Amaya Fanni qui aurait souhaité être présente, mais qui travaille tard aujourd'hui.

La commissaire demande alors à M. Mermoud s'il habite en Ville de Genève.

Celui-ci répond qu'il est domicilié dans le canton de Vaud. Néanmoins, il fréquente cette rue tous les jours pour se rendre au Palais de justice.

Une commissaire demande pourquoi les pétitionnaires ont choisi ce moment pour rédiger la pétition, car les travaux ont commencé il y a longtemps.

M. Müller estime difficile d'être au courant des choses, à moins d'être impliqué politiquement. Lorsqu'il a remarqué que M. Mermoud et lui-même

partageaient le même avis, il a saisi l'opportunité. Ce dernier précise que la pétition a été déposée avant l'ouverture des travaux. D'ailleurs, à l'époque, la date de l'ouverture du chantier lui était inconnue.

La commissaire demande aux pétitionnaires s'ils font partie de l'association de quartier de la Vieille-Ville. Ce n'est pas le cas.

Une commissaire fait remarquer que les projets de travaux dans la Vieille-Ville datent d'il y a longtemps. Ils font suite à une motion datant de 2010 qui avait demandé le pavage de cette rue. Cela fait donc six ans que cet objet est en discussion au Conseil municipal. La commissaire peut comprendre que les habitants remarquent cela juste au moment où les travaux s'effectuent. Cependant, les habitants de la Vieille-Ville ont-ils réellement été frappés de cela seulement au moment du bruit des travaux?

M. Mermoud fait remarquer que de nombreux projets publics sont débattus mais jamais réalisés. Il faut presque être acteur de la politique genevoise pour être au courant. Il ne voit pas comment il aurait pu intervenir avant cette date. Puis il mentionne s'être cassé deux fois l'épaule en marchant sur ces pavés.

La commissaire demande aux pétitionnaires si, dans l'état actuel, ils voient des améliorations possibles ou s'ils font de la prévention pour les futurs aménagements de rues.

M. Mermoud ne discutera pas de l'esthétique mais plutôt de l'aspect pratique. Il est choqué du côté copier-coller de ce que l'on trouve ailleurs et constate que la Ville de Genève n'a pas su trouver une solution pour pallier l'effet guillotine des trottoirs. Malheureusement, l'installation de piquets n'aide pas, puisque ceux-ci s'abîment très rapidement. Il pense qu'il faut faire confiance aux professionnels du domaine et les consulter afin de trouver la meilleure solution. Comment supprimer ce danger? Si une personne se fait renverser par un livreur, la Ville de Genève l'aura sur sa conscience. Sans trottoir, la route est plus spacieuse certes, mais la circulation des piétons est plus dangereuse.

Une commissaire souligne qu'elle a soulevé les mêmes arguments que les pétitionnaires au moment des discussions. Elle ajoute que les séances plénières sont retransmises sur Léman Bleu. Selon elle, Genève a imité la configuration des rues en Corée du Nord. Elle pense cependant que les pétitionnaires arrivent trop tard.

Une commissaire demande si les habitants et usagers des rues de la Vieille-Ville auraient adhéré à ces pavés si l'aménagement des rues avait été mieux conçu. Est-ce la qualité des pavés qui ne leur convient pas?

M. Mermoud affirme qu'effectivement, les pavés sont plus esthétiques que le goudron qui tapissait les rues auparavant. Cependant, en Ville de Lausanne, les rues sont couvertes d'un goudron de couleur neutre plus acceptable. N'étant ni architecte, ni paysagiste, ni créateur, il pense qu'il aurait été possible de sortir d'une solution commune pour une rue qui n'est pas commune. Pourquoi ne pas s'adresser à des professionnels? Pourquoi ne pas utiliser les ressources disponibles pour choisir une solution non pas du passé, mais de l'avenir?

Un commissaire comprend le problème de sécurité que posent ces pavés. Néanmoins, il s'agit d'une zone limitée à 20 km/h. Le problème de sécurité se pose en raison du non-respect de la limitation de vitesse. Planter des potelets dans les rues de la Vieille-Ville serait dommage, puisque cela va à l'encontre du but recherché par une zone 20. Il est certain que le magistrat a pris conseil auprès de professionnels. Effectivement, la Ville de Genève demande toujours conseil auprès des architectes. Cependant, le Conseil municipal en a assez des coûts des mandataires, des concours organisés pour un oui ou pour un non, etc.

M. Mermoud pense qu'il ne suffit pas de voter des lois pour qu'elles soient respectées. Sans cela, il n'y aurait ni avocats ni juges. Néanmoins, il estime que le problème ne vient pas d'un aspect réglementaire. Lorsque de tels espaces sont créés, on institue une sorte de confiance du piéton. Tout à coup, un vélo arrive à toute vitesse dans une zone limitée à 20 km/h avec un conducteur à 1,6 pour mille, puisque c'est le niveau toléré, c'est-à-dire deux fois ce que l'on admet pour une voiture. Entre l'idéal que peut représenter la loi et la situation pratique, des livreurs peuvent faire une marche arrière au moment où un habitant sort de son immeuble. Ces risques peuvent être évités avec un trottoir.

M. Müller pense que les habitants doivent être avertis des transformations de quartiers. Il demande aux commissaires s'ils peuvent améliorer la coordination des services qui creusent les rues ainsi que les autorisations de construire. Ayant subi quatre ans de travaux, il souhaite que cet aspect soit pris en compte.

Suite des travaux, discussion ou vote

Une commissaire indique que le Parti socialiste propose le classement immédiat de cette pétition.

Un commissaire annonce que le Parti libéral-radical est également en faveur du classement.

Un commissaire informe que l'Union démocratique du centre est également en faveur du classement de cette pétition. Il ajoute que la zone 20 suffit pour la sécurité des piétons.

Une commissaire d'Ensemble à gauche estime qu'il s'agit d'une question de responsabilité. Les personnes ont le droit d'être informées et ont le droit d'exprimer leur avis. Elle est également en faveur du classement de cette pétition.

Une autre commissaire du Parti socialiste fait savoir qu'elle a eu la chance d'être présente à l'inauguration de la fin des travaux à la rue des Chaudronniers. Beaucoup d'habitants du quartier étaient présents et enchantés du résultat, contrairement à M. Müller.

La présidente fait voter la proposition de classement de la pétition P-356.

Le classement de la pétition P-356 est accepté à l'unanimité de la commission, soit par 15 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG).

Annexe: pétition P-356

Ville de Genève MARS 2016 Commission des pétitions de la Ville de Geneve A traiter par: SCM P-356 Amenagements des vues de la Vieille Ville Tenieurs Il mamile de tombes cule journal des ha hitauts ducentre et de la vieille ville. C'est pour ylive des Choses qui ne plaisent partoujours, ni à moi, ni aux genevois, nia nos hotes "Etrangers" Tourles hahitants aly addesent pas le réquente lequartie et le Palais de Justice depuis fronte ans. Si les habi touts du quanties, printegies entre tous, out assure ment voix an Chapitre, Ispihion des autres usages doit-il pourautant etre neglige oudelaise? Genève est, à ma connaissauxe, la sente ville de Suisse à posseder des hottoirs en ciment bouchaide. Cette matière glaire, regulière et solide continue

2/

aucharme des rues de Genève. A la lisibilité des chemine ments, à l'encadrement et la jonction harmoniques allec les allées des inmembles.

Au nom duciel! pour quai roupre avec tout cela? Pour quoi abaudounes cette tradition genevoire au profit d'ignobles paves que lon retrouve de Brive-la-Gaillande à Gruyeve, de la cite morte de Lausaune aux secreurs pietons de Frankfort Pour quoi des puves, qui destabilisent le pas hesitant des perounes àgées, qui assombnisent des rues de ja étaites, qui tambournent Sous les prenumatiques? Quel est l'avantage concrétement retire que une telle aption?

Sans a horder laspect technique.
Méne si toutes les conduites soutachellement
refaites, il fandra hien parla faredes
choses, révurvir ici et là. Et l'usait
qu'alors le revétement est destabilise.

On levoit bien Avec lapertede lumière qu'engendre la suppression des cheminements traditionnels enhelondair houcharde, les rues ainsi assombnes ou la civila hou a- desurroit-ett veduite Sout mourrantes le but est-il de Paire de la cité de genere ce qu'est devenue la cite de Lauranne: Un quartier most livre autags le demande à la Municipalité de Geneve de se ressaisir, defaire micux que la mode, de penser à tous ceux qui apprecient la cité telle qu'elle fut. claire, ouverte, invaute, n'endeplane à (cotainsde) ses hahitants grincheux. Serve le 17 man 2016 ech Keni M. Mermond, aut. Plene Nodari

La présidente. Le rapporteur ne siège plus... M^{me} Fabienne Beaud, la présidente de la commission, ne prend pas la parole... Je donne la parole à M. Olivier Gurtner

M. Olivier Gurtner (S). Merci, Madame la présidente. Je souhaite simplement dire que la pétition étant effectivement sans objet, il s'agit de voter son classement. Par contre, il y a quand même un point intéressant.

La pétition concerne la création d'un pavage sur la rue Etienne-Dumont. Plusieurs problèmes avaient été signalés à l'époque sur ce tronçon, car les pavés ont un bossage qui peut être mauvais notamment pour les personnes en situation de handicap. On l'a corrigé dans le chantier du quai des Bergues; cette fois, les pavés ont vraiment été aplanis de manière à permettre un accès optimal pour un maximum de populations sur l'espace public.

M. Didier Lyon (UDC). La pétition porte sur le pavage de la rue Etienne-Dumont qui, depuis, a été réalisé. Certes, la pétition peut paraître un peu tardive, mais il en subsiste une certaine actualité et cela pour plusieurs raisons.

Un des pétitionnaires a évoqué la réalisation de cet ouvrage qui a été précédée du remplacement d'un certain nombre de conduites, probablement en raison des difficultés techniques d'y accéder le jour où il faudrait intervenir, puisque ces pavés ont été posés dans un lit de béton armé. L'ouverture facile de la route est donc contraire aux pavés.

A l'époque, les trottoirs genevois planes et traditionnels – contemporains de la fin du XIXe ou du début du XXe – consistaient en des chapes de ciment bouchardé et étaient bordés d'une bordure. Aujourd'hui, les pavés sont d'origine chinoise. Malheureusement, ils virent au noir sous la pluie. La couleur est donc sensiblement différente de celle du ciment. Aujourd'hui, les sols sont moins planes et peuvent poser des problèmes pour les personnes âgées. Ce qui subsiste de cette transformation est la suppression des trottoirs. Evidemment, il y a peu de place sur ces trottoirs, puisqu'on peut à peine y circuler en poussette. Cependant, les trottoirs offraient une délimitation et empêchaient les véhicules d'avoir un effet guillotine pour les personnes sortant des immeubles. Quand quelqu'un sortait d'un immeuble et qu'un véhicule arrivait, si la personne se trouvait sur un trottoir de 50 cm, alors la voiture se tenait nécessairement presque à un mètre de la porte de sortie. Aujourd'hui, au contraire, des véhicules viennent se stationner en se collant aux façades. Pour pouvoir circuler, les piétons doivent aller au milieu de la route, ce qui est tout de même paradoxal.

Pour l'Union démocratique du centre, la zone 20 suffit pour la sécurité des piétons. De plus, lors de l'inauguration de la fin des travaux de la rue des

Chaudronniers, beaucoup d'habitants du quartier étaient présents et enchantés du résultat, contrairement aux pétitionnaires. L'Union démocratique du centre vous invite à voter le classement de cette pétition.

M^{me} **Delphine Wuest** (Ve). Nous parlons du pavage de la rue Etienne-Dumont, mes préopinants l'ont déjà dit. Cette pétition n'est plus d'actualité et ne l'était déjà plus à l'époque de son dépôt en 2016, puisque les travaux avaient déjà été réalisés.

L'auteur est en fait un nostalgique des trottoirs en ciment bouchardé, spécificité genevoise. Il regrette qu'on fasse un pavage... Ce monsieur aurait voulu pouvoir être consulté avant les travaux mais, n'étant pas habitant du quartier, il ne l'a pas été contrairement aux habitants de la Vieille-Ville, qui ont du coup participé à ces projets de travaux et qui sont très contents du pavage. M. Gurtner a parlé du point positif soulevé par cette pétition sur l'aspect des pavés, qui a été changé depuis pour plusieurs projets.

Dans ce rapport, on apprend aussi par exemple qu'on peut rouler à 60 km/h à vélo... Moi, je ne le savais pas... (*Commentaire*.) Soixante kilomètres heure, c'est beaucoup pour un vélo... Bref. Tout ça pour dire que nous, les Verts, demandons le classement de cette pétition.

M^{me} **Fabienne Beaud** (PDC). Le Parti démocrate-chrétien demande aussi le classement de cette pétition.

M^{me} **Michèle Roullet** (PLR). Effectivement, cette pétition arrive comme la pluie après les vendanges. Les travaux sont terminés. Le Parti libéral-radical votera pour le classement de cette pétition.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées à l'unanimité (69 oui).

21. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 22 juin 2015: «Pour que le marché du plateau de Champel réintègre le plateau à la fin des travaux» (P-340 A)¹.

Rapport de M. François Mireval.

La pétition P-340 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de la séance du 22 juin 2015. La commission l'a étudiée lors de ses séances des 12 octobre et 30 novembre 2015, ainsi que les 21 mars et 11 avril 2016, sous la présidence de M. Grégoire Carasso. Les notes de séances ont été prises par M. François Courvoisier, que le rapporteur remercie chaleureusement pour l'excellente qualité de son travail.

Note du rapporteur: ce rapport avait été initialement attribué à une autre personne, ayant depuis démissionné du Conseil municipal. Le nouveau rapporteur, n'ayant pas participé aux travaux de la commission, n'a pu se baser que sur les procès-verbaux des séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 12 octobre 2015

Audition de l'auteur de la pétition, M. Willy Cretegny, vigneron-encaveur et président de l'Association des marchés de Genève

M. Cretegny se présente. Il explique ensuite que son association avait été informée, avant le début des travaux du plateau de Champel, que le marché qui avait lieu à cet endroit serait déplacé à l'avenue Peschier durant la période des travaux. Il pensait que le marché retournerait sur le plateau de Champel une fois les travaux achevés. Il indique que, par la suite, l'association a été convoquée afin de recevoir des informations relatives au futur aménagement du plateau, et a été informée qu'il ne serait pas possible de réintégrer le marché sur le plateau de Champel. Les deux options qui leur ont été laissées, concernant le futur emplacement du marché, sont l'avenue Peschier et l'avenue Bertrand.

Il explique ensuite que le petit commerce a besoin de se situer là où il y a du passage et demande que le marché de Champel soit intégré dans l'aménagement de la future place de la gare, afin qu'il soit au centre, là où il y aura le plus de passage.

^{1 «}Mémorial 173e année»: Commission, 443.

Il argue que les marchés et le petit commerce sont en difficulté, ce qui constitue une raison supplémentaire de les installer là où ils ont la possibilité de se développer.

Il précise que les architectes n'ont pas prévu de remettre le marché sur le plateau, et ont décidé d'y installer des bacs à fleurs avec, éventuellement, quelques stands éparpillés. Il souligne toutefois que, pour fonctionner, les stands ont besoin d'être regroupés.

Il demande ainsi que le marché réintègre le plateau de Champel et espère recevoir le soutien de la Ville de Genève.

Questions des commissaires

Une commissaire demande quels sont les jours de marché.

M. Cretegny indique que le marché, actuellement, se tient une fois par semaine, les jeudis matin. Il explique qu'une fois les travaux achevés, si le marché retourne sur le plateau, il serait envisageable de l'installer deux fois par semaine ou, éventuellement, d'avoir une partie permanente et une partie bihebdomadaire. Ce système existe, par exemple, à Berne. Il ajoute que la demande des pétitionnaires est d'avoir la possibilité, dans un premier temps, d'installer un marché bihebdomadaire sur le plateau de Champel et, peut-être, dans un deuxième temps, d'installer un marché permanent. En outre, il précise qu'il faudrait privilégier des ouvertures en fin de journée plutôt que le matin, car il y a moins de clients en matinée.

La commissaire demande en quoi le futur aménagement du plateau de Champel empêche un retour du marché à cet endroit.

M. Cretegny explique qu'il est prévu d'installer des bacs à fleurs sur le plateau de Champel, et que le retour des marchands n'y est pas prévu. Il indique que ceux-ci ont besoin de place, notamment pour leurs remorques, et qu'il est nécessaire, pour qu'un marché fonctionne, que les stands soient unis au même endroit. Or, l'aménagement prévu ne permet pas de remplir ces conditions. Il estime qu'il est nécessaire de prévoir une zone affectée au marché, et demande un aménagement qui permette un développement de celui-ci.

Une commissaire se souvient avoir étudié l'aménagement du plateau de Champel à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Elle demande à M. Cretegny à quel moment il a eu des échanges avec la Ville relatifs à cet aménagement et qui était son interlocuteur.

M. Cretegny répond avoir rencontré, au printemps dernier, des personnes responsables du projet rattachées au département de M. Pagani, mais il ne se souvient plus des noms de ces personnes. La commissaire demande s'ils ont été consultés seulement après la fin du concours relatif à l'aménagement du plateau.

M. Cretegny répond par l'affirmative. Il explique qu'en général les consultations sont davantage des séances d'information où ils sont mis devant le fait accompli.

La commissaire demande si d'autres rencontres sont prévues.

M. Cretegny explique que, suite à la consultation, ils ont demandé que le projet soit réétudié, mais ils n'ont pas eu de retour à ce jour.

Une commissaire demande combien de temps il faut pour nettoyer et ranger la place une fois le marché terminé.

M. Cretegny répond que le temps de rangement varie selon les marchés, mais qu'il faut généralement compter environ une heure.

La commissaire, se référant aux modifications d'horaires suggérées par M. Cretegny, demande si l'expérience de Carouge est probante.

M. Cretegny préfère prendre l'exemple du marché des Grottes et explique qu'il s'agit d'un marché du soir. Il souligne que, grâce à cet horaire, ce marché fonctionne extrêmement bien, car les gens peuvent venir y faire leurs courses en rentrant du travail. Il ajoute que, dans le cas présent, ils demandent un marché de fin de journée, calqué sur les horaires des commerces. Il explique qu'il y a beaucoup plus de monde en fin de journée ou le soir, lorsque les gens sortent du travail, qu'en matinée.

Un commissaire demande si, lorsque le marché a été déplacé, il leur a été signifié par écrit qu'ils pourraient réintégrer le plateau de Champel à la fin des travaux. M. Cretegny répond par la négative.

Le commissaire demande s'il a pris contact avec M. Barazzone, magistrat en charge des marchés. M. Cretegny indique qu'il y a eu une réunion de la Commission des marchés il y a une semaine et que la question du marché de Champel a été abordée. Toutefois, il n'a pas eu de réponse sur l'avancement des discussions relatives à la possibilité de réintégrer le plateau de Champel à la fin des travaux.

Un commissaire demande s'il a pu chiffrer la différence de recettes entre l'époque où le marché était installé sur le plateau de Champel et aujourd'hui.

M. Cretegny affirme que les marchands ont constaté une baisse de leur chiffre d'affaire, mais il ne dispose pas de chiffres précis. Il indique que, souvent, dans les petites structures, il manque des indices et des chiffres pour assurer leur défense professionnelle. Néanmoins, il explique que le chiffre d'affaire a baissé suite au déplacement du marché, notamment à cause d'une perte de visibilité.

Le commissaire demande si les commerces du quartier s'associent à la démarche des pétitionnaires.

M. Cretegny répond ne pas avoir rencontré les commerçants, mais estime que la réintégration du marché sur le plateau de Champel leur serait bénéfique, car il attire du monde qui passera devant leurs vitrines.

Une commissaire demande si le retour du marché sur le plateau nécessiterait l'installation d'infrastructures particulières.

M. Cretegny répond qu'ils ont besoin d'électricité et de points d'eau, et ajoute que, si le marché devait aller ailleurs, les mêmes infrastructures seraient nécessaires.

Une commissaire demande si l'association de M. Cretegny s'est adressée à l'Association des intérêts de Champel. Elle explique être membre du comité de cette association, et précise que celle-ci intervient notamment dans l'aménagement des voies de circulation. Elle indique qu'un marché implique que des personnes doivent pouvoir s'arrêter avec leur voiture et demande si M. Cretegny a pensé à cette problématique.

M. Cretegny répond ne pas encore avoir pris contact avec l'Association des intérêts de Champel, mais il a l'intention de le faire. Il explique ne pas avoir pensé à la création de nouvelles places de parking et avoir surtout réfléchi à l'affluence liée à la gare. En outre, il estime que le marché s'adresse principalement aux habitants du quartier, raison pour laquelle il souhaite que le marché ait lieu le soir, lorsque les habitants rentrent à Champel. Prenant l'exemple du marché des Grottes, il souligne qu'un marché en fin de journée pourrait être un lieu de rencontre et de convivialité important pour le quartier.

Discussion sur la suite des travaux

Le président demande si la commission accepte, dans un premier temps, de se prononcer sur le principe de procéder à des auditions et, en cas de vote positif, de se prononcer, dans un deuxième temps, sur les auditions à mener.

Une commissaire estime que de nombreux points demeurent flous. Elle indique ne pas savoir comment l'aménagement de la place a été pensé, si les bacs à fleurs empêchent véritablement les marchands de venir avec leurs remorques ou non, et si les enlever est une nécessité ou s'il existe éventuellement des alternatives. Elle souhaite voir le plan, avant de procéder à de nouvelles auditions, de façon à mieux comprendre ce que M. Cretegny est venu expliquer.

Une commissaire se souvient que le plateau de Champel a été étudié en commission de l'aménagement et de l'environnement et indique que la question du marché avait été abordée. Néanmoins, elle ne se souvient plus des détails. Elle estime que deux options s'offrent à la commission: envoyer rapidement la pétition au Conseil administratif, de façon qu'il trouve une solution à la problématique du

marché, ou étudier plus en profondeur le sujet en se renseignant, dans un premier temps, sur l'aménagement prévu au plateau de Champel.

Une commissaire indique avoir fréquenté le marché de Champel pendant dixsept ans. Elle relève qu'il était très fréquenté pendant un certain temps, puis que la fréquentation avait légèrement baissé, raison pour laquelle elle estime qu'un changement d'horaire pourrait être bénéfique. Elle se dit ensuite atterrée par le projet d'aménagement du plateau de Champel. Elle explique que le projet, baptisé «7000 Oaks», prévoit une forêt de chênes sur le plateau qui ne laissera aucune place pour un marché ou même un kiosque. Elle transmet également aux commissaires, par e-mail, le rapport du jury relatif au concours de l'aménagement du plateau de Champel¹. Elle juge enfin qu'il est injuste d'envoyer les marchands vendre leurs produits en face de l'église Sainte-Thérèse comme c'est le cas actuellement.

Un commissaire estime qu'il faudrait que la commission obtienne les plans et se demande s'il est véritablement nécessaire de supprimer toute la végétation prévue pour un seul jour de marché.

Une commissaire indique que, si le groupe des Verts est attaché à la végétation, il n'en demeure pas moins qu'il faut tenir compte du fait que, lorsqu'il y a moins de passages à la sortie d'une gare, le sentiment d'insécurité augmente. Ainsi, elle se demande si le fait d'avoir un marché, qui drainera du monde et engendrera du va-et-vient, ne pourrait pas contribuer à la sécurité du lieu. Elle estime enfin qu'il serait intéressant de savoir si l'aménagement pourrait être légèrement revu, afin d'intégrer la végétation, d'une part, et le marché, d'autre part.

Une commissaire relève qu'il avait été promis aux marchands que ceux-ci pourraient réintégrer le plateau de Champel une fois les travaux terminés. Elle estime également qu'il faudrait se renseigner sur la possibilité de conjuguer la végétation avec le marché, et souhaite qu'une audition ait lieu à ce sujet.

Un commissaire rappelle que les marchés jouent un rôle social et intégratif, notamment auprès des personnes âgées, nombreuses à Champel. Il regrette ainsi que le marché n'ait pas été pris en compte dans le nouvel aménagement du plateau de Champel.

Un commissaire rappelle que l'inauguration du CEVA n'aura lieu qu'en 2019 et qu'il n'est pas si urgent de voter sur la pétition sous revue. Il souhaite que la commission étudie le sujet plus en profondeur et estime qu'il serait dommageable de ne pas se documenter correctement.

Un commissaire souligne qu'aucun commissaire ne connaît précisément l'aménagement prévu, et qu'il n'appartient pas à la commission des pétitions de

 $^{^{1}\} http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement_2/Publications/rapport-jury-ceva-champel-hopital-2013-dca-ville-geneve.pdf$

le refaire. Il suggère d'interroger les personnes qui connaissent le projet en détail, soit le Conseil administratif ou la commission de l'aménagement et de l'environnement. Il ajoute avoir été dérangé par l'absence de chiffres démontrant dans quelles proportions le chiffre d'affaire du marché a diminué suite à son déménagement à l'avenue Peschier. Il estime qu'il n'est ainsi pas véritablement possible de savoir si le marché de Champel a subi un dommage suite à son déplacement, et trouve que la demande de M. Cretegny manque de poids par rapport à cela.

Une commissaire considère qu'il serait utile d'auditionner le Service de l'aménagement pour savoir où en est le projet d'aménagement dans sa réalisation et voir s'il existe encore une marge de manœuvre pour éventuellement le modifier.

Une commissaire relève que la présentation de M. Cretegny était principalement articulée autour d'une approche économique. Se référant aux propos d'un commissaire, elle souligne l'importance du lien social et se demande si le déplacement du marché à l'avenue Peschier a eu un impact sur celui-ci. Elle soutient que cet aspect mérite aussi d'être considéré, et qu'il ne faut pas uniquement se centrer sur les questions économiques.

Une commissaire indique que les producteurs qui viennent vendre leurs produits sur les marchés sont des personnes modestes pour qui les statistiques et la comptabilité ne sont pas fondamentales. Elle comprend ainsi que M. Cretegny n'ait pas pu étayer ses propos avec des chiffres précis.

Un commissaire souligne que l'aspect économique figurait au centre de la demande de M. Cretegny. Sur le plan social, il estime que le déplacement du marché à moins d'une centaine de mètres du plateau de Champel ne devrait pas avoir eu d'impact. Il comprend que M. Cretegny n'ait pas pu étayer sa demande avec des chiffres, et ne le critique pas pour cela, néanmoins il estime que sa demande, économique avant tout, aurait eu plus de poids s'il y avait eu quelques chiffres pour l'appuyer.

Un commissaire souligne que le projet d'aménagement du plateau de Champel a été accepté à l'unanimité des membres du jury, et notamment par la représentante de l'Association des intérêts de Champel. Il relève ensuite que, dans ses recommandations, le jury demande «d'offrir un espace suffisant et accessible pour le bon fonctionnement du marché». Il en déduit que le marché est prévu dans le futur aménagement du plateau de Champel.

Le président fait remarquer que la question du marché a toujours existé, et que le cahier des charges est satisfait avec un marché à l'avenue Peschier. Il ajoute que des auditions permettraient de savoir si le retour du marché est prévu, ou s'il a été oublié, et, dans ce dernier cas, de connaître la marge de manœuvre qu'il reste pour modifier le projet d'aménagement. Il indique, à titre personnel, qu'il

adoptera une approche plus politique et soutiendra la pétition même s'il ne reste aucune marge de manœuvre, l'enjeu étant simplement de savoir si l'on souhaite ou non que le marché revienne sur le plateau de Champel.

En l'absence d'autres interventions, il propose ensuite de passer au vote et demande si la commission souhaite auditionner M. Pagani ou ses services pour avoir un état des lieux du projet d'aménagement du plateau de Champel et savoir si le marché est intégré à ce projet.

L'audition de M. Pagani ou de ses services est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Séance du 30 novembre 2015

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département

M^{me} Charollais explique qu'il est prévu que le marché retourne sur le plateau de Champel. Elle indique qu'il y a déjà eu des discussions avec les marchands, puis elle montre un plan sur lequel on peut voir que le marché sera réintégré.

Une commissaire explique que l'Association des intérêts de Champel et les marchands s'inquiètent de l'accessibilité du marché en voiture.

M. Pagani répond que le principe fondamental d'un marché est la proximité et que les gens ne s'y rendent pas en voiture.

Le président souligne que les pétitionnaires n'ont pas soulevé l'enjeu des places de parking.

M. Pagani ajoute avoir rencontré l'Association des intérêts de Champel et avoir pris l'engagement de revoir avec elle l'ensemble de la problématique des parkings. Il affirme que les éventuelles suppressions et compensations des places de parking seront négociées avec cette association.

Une commissaire relève que les pétitionnaires souhaitent être à proximité de la gare pour bénéficier du passage qu'elle générera. En outre, ils souhaitent y installer un marché permanent. Elle demande si M. Pagani est au courant de ces requêtes.

M^{me} Charollais indique que la question du marché permanent a été évoquée, mais il n'y a pour l'instant aucune demande formalisée de manière précise en ce sens. Concernant la proximité avec la gare, elle souligne que le plateau de Champel est exigu et que, par définition, tout ce qui sera sur ce plateau sera à proximité de la sortie de la gare.

La commissaire indique que les pétitionnaires ont demandé un aménagement qui permette un développement du marché.

M. Pagani répond qu'il faudrait que le projet se réalise et que les gens apprennent à vivre avec la nouvelle configuration des lieux. Il indique que l'on pourra par la suite examiner quelles modifications sont possibles. Se référant au plan de M^{me} Charollais, il indique qu'il y aura visiblement la possibilité d'étendre le marché si nécessaire.

Un commissaire demande si les pétitionnaires sont venus discuter avec M. Pagani ou ses services avant de déposer leur pétition.

M^{me} Charollais indique ne pas avoir été sollicitée par l'association avant le dépôt de la pétition. Toutefois, elle ajoute que les pétitionnaires ont peut-être discuté avec le Service de l'espace public et qu'il est aussi possible que la pétition ait été déposée avant la fin des discussions. Elle indique qu'elle se renseignera sur la chronologie de ce dossier.

M. Pagani ajoute que son département fera parvenir le plan du projet aux pétitionnaires pour les rassurer.

Discussion

Le président demande aux commissaires leurs propositions de suite des travaux. Il rappelle que M^{me} Charollais doit se renseigner sur la chronologie du dossier et envoyer les plans du projet d'aménagement aux pétitionnaires. Il demande si la commission souhaite attendre ses retours.

Les commissaires répondent par l'affirmative.

Le président prend acte de la décision des commissaires: la pétition P-340 reste en attente.

Séance du 21 mars 2016

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, et de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département

Le président rappelle à M. Pagani qu'il devait confirmer par écrit que la pétition sous revue a bien été lancée avant qu'une solution ne soit trouvée pour le marché du plateau de Champel. M. Pagani confirme qu'il fera parvenir cette information à la commission par écrit.

Séance du 11 avril 2016

Discussion, prises de position et votes

Le président ouvre la discussion sur la pétition sous revue et indique avoir transmis aux commissaires la réponse de M. Pagani. Les emplacements sont garantis. Il propose aux commissaires de prendre la parole.

En l'absence de prise de position, il soumet la pétition au vote de la commission.

Par 12 oui (4 S, 2 EàG, 1 Ve, 2 MCG, 2 PDC, 1 UDC) contre 2 non (PLR), la commission se prononce en faveur du renvoi de la pétition P-340 au Conseil administratif.

Annexe: pétition P-340



Association des marchés de Genève c/o Willy Cretegny 101 rte du Mandement 1242 Satigny

Ville da Genève sacrétaint du Conseil municioni

1 7 JUIN 2015

Atreses por:
Copies:

Satigny, le 15 juin 2015

P-340

Conseil Municipal de Genève Rue de la Croix-Rouge 4 1204 Genève

Concerne : pétition pour le marché de Champel.

Madame, Monsieur,

Notre association vous remets ce jour une pétition munie de 127 signatures demandant que le marché de Champel réintègre le plateau à la fin des travaux du CEVA.

Nous restons à votre disposition pour toutes informations nécessaires.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

Le Président Willy Cretegny

Pétition pour que le marché du Plateau de Champel réintègre le Plateau à la fin des travaux.

Les soussigné-e-s demandent aux autorités municipales de tout entreprendre pour que le marché de Champel réintègre le Plateau à la fin des travaux de la gare du CEVA.

La Ville avait promis à l'association des Marchés de Genève que le marché retrouverait une place de choix sur le nouvel espace. Les marchés ne peuvent pas vivre dans le désert des rues adjacentes.

Nom Prénom Adresse signature]
------------------------------	--	---

La présidente. Le rapporteur ne siège plus... Je donne la parole à M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). C'était pour le point précédent, mais vous n'avez pas vu...

La présidente. Très bien. Je donne la parole à M^{me} Patricia Richard.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Merci, Madame la présidente. Cette pétition a été renvoyée à notre Conseil le 22 juin 2015. Elle a été traitée une première fois le 12 octobre 2015 en commission et, le 30 novembre 2015, M. Pagani est venu nous dire que le problème était déjà réglé, ce qui était le cas. En effet, le fait que la pétition arrive au mois de juin, sachant que notre Conseil ne siège pas en juillet et en août, avait permis à l'époque aux associations de marchés de prendre langue avec MM. Barazzone et Pagani. Le marché de Champel va pouvoir dès lors réintégrer le plateau incessamment sous peu, avec évidemment un peu de retard à cause des travaux et du Covid-19.

Contrairement à la position du Parti libéral-radical en commission, nous voterons cette fois le classement, puisque cette pétition est complètement obsolète. C'est une affaire de semaines pour que le marché réintègre le plateau de Champel.

M. Didier Lyon (UDC). La pétition P-340 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de la séance du 22 juin 2015. Le pétitionnaire nous a expliqué que son association avait été informée, avant le début des travaux du plateau de Champel, que le marché qui avait lieu à cet endroit serait déplacé à l'avenue Peschier durant la période des travaux. Il pensait que le marché retournerait sur le plateau de Champel une fois les travaux achevés. Il a indiqué que l'association avait été convoquée afin de recevoir des informations relatives au futur aménagement du plateau, puis informée qu'il ne serait pas possible de réintégrer le marché sur le plateau de Champel. Les deux options qui leur avaient été laissées, concernant le futur emplacement du marché, étaient l'avenue Peschier et l'avenue Bertrand.

Il a expliqué que le petit commerce a besoin de se situer là où il y a du passage et a demandé que le marché de Champel soit intégré dans l'aménagement de la future place de la gare, afin qu'il soit au centre, là où il y aura le plus de

passage. Il a argué que les marchés et le petit commerce étaient en difficulté, ce qui constitue une raison supplémentaire de les installer là où ils ont la possibilité de se développer.

Lors de son audition, M. Pagani a expliqué qu'il était prévu que le marché retourne sur le plateau de Champel. Il a indiqué qu'il y avait déjà eu des discussions avec les marchands, puis nous a montré un plan sur lequel on a pu voir que le marché réintégrerait sa place originale. M. Pagani a ajouté avoir rencontré l'Association des intérêts de Champel et pris l'engagement de revoir avec elle l'ensemble de la problématique des parkings. Il a affirmé que les éventuelles suppressions et compensations des places de parking seraient négociées avec cette association. L'Union démocratique du centre demande le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

(La présidence est momentanément assurée par M. Amar Madani, premier vice-président.)

M. Matthias Erhardt (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et conseillers municipaux, les Verts sont extrêmement attachés à la consommation de proximité et au commerce local. Les marchés dans les quartiers sont un excellent moyen pour soutenir ce mode de consommation, qui nous paraît extrêmement précieux, en particulier dans cette période de Covid-19.

Nous sommes de l'avis que les marchés de proximité ont également l'avantage d'être atteignables à pied par les habitants du quartier et, pour celui du plateau de Champel, par des transports publics. Cette pétition s'inscrit donc parfaitement dans la ligne des Verts et des Vertes, et c'est pourquoi nous la soutenons et voterons son renvoi au Conseil administratif

M^{me} **Danièle Magnin** (MCG). Je voudrais simplement rappeler que les belles promesses rendent les fous joyeux et qu'il ne faut certainement pas lâcher l'affaire avant que ce soit devenu effectif et que le marché ait effectivement retrouvé sa place là où il a été pendant des décennies.

Actuellement, quelques marchands se réunissent devant l'église Sainte-Thérèse à l'avenue Peschier. Ce n'est pas très fréquenté, ce n'est pas très commode. Ça semble un peu difficile bien entendu de le faire sur la place où il y a la gare. Je m'imagine que ce marché devrait reprendre sa place sur la partie descendante entre l'avenue Bertrand et l'avenue de Champel, mais j'espère qu'on fera au mieux. Dans l'intervalle, le Mouvement citoyens genevois recommande de renvoyer la pétition au Conseil administratif.

M^{me} **Fabienne Beaud** (PDC). Le Parti démocrate-chrétien votera pour le classement de cette pétition, contrairement à sa prise de position lors des auditions et de la discussion finale sur cette pétition, car une solution a été trouvée. C'est une question de semaines, peut-être de jours pour que le marché réintègre sa place sur l'avenue de Champel.

M^{me} **Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative**. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous confirme que le marché va réintégrer le plateau de Champel. Cette réintroduction était initialement prévue le 7 mai, mais elle a été retardée par la crise du Covid-19.

A ce jour, un arrêté de circulation a été rédigé par l'Office cantonal des transports. Il reste une échéance de deux mois, à raison de trente jours d'enquête publique et trente jours de délai de recours, avant que l'arrêté n'entre en force et que le marché soit déplacé. Je vous invite dès lors à classer cette pétition, ce qui évitera à l'administration de vous faire la réponse que je vous viens de vous faire à l'instant.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont refusées par 44 non contre 19 oui.

La pétition est classée.

22. Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la pétition du 3 décembre 2019: «Soutien au Club de tennis de table UGS-Chênois» (P-411 A)¹.

Rapport de M^{me} Daniela Dosseva.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 3 décembre 2019. La commission des pétitions s'est réunie le 9 décembre 2019, sous la présidence de M. Thomas Zogg. Au cours de cette séance, la commission des pétitions a renvoyé l'objet à la commission des sports, qui l'a traitée lors des séances des 23 janvier et 27 février 2020 sous les présidences de MM. Antoine Maulini et Pierre de Boccard. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Aurélia Bernard et M. Philippe Berger, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

^{1 «}Mémorial 177e année»: Commission, 2648.

Séance du 9 décembre 2019

Audition de MM. Troeder et Poiron, pétitionnaires

M. Troeder indique que son club de tennis de table, l'un des plus grands de Suisse, sera confronté d'ici très peu de temps à un problème de locaux, et précise qu'à l'horizon 2023 ceux dont ils disposent actuellement dans la caserne de Frontenex seront récupérés par les pompiers. Il explique que, le club comptant de nombreux membres, il a besoin de grandes salles, ce qui n'est pas évident à trouver. Il rappelle ensuite qu'en mai dernier, M. de Kalbermatten avait organisé une petite réunion avec les membres du Conseil municipal sur ce sujet, à l'occasion de laquelle ils avaient pu rencontrer notamment M. Deonna, M. Haas et M. Sayegh. M. Troeder a de plus séparément rencontré M. Sormanni et M. Bertinat. Il déclare que cela avait été l'occasion d'évoquer les différentes possibilités qui pouvaient s'offrir au club pour combler ce manque de locaux à venir, notamment la surélévation du bâtiment qui les accueille actuellement.

Il note à ce titre que M. Schumacher, commandant des pompiers, ne s'y opposerait en principe pas, pour autant que le service ne s'en trouve pas perturbé et que le bâtiment puisse le supporter. Il cite parmi les autres pistes évoquées la salle actuellement occupée par l'ADC, dont il conviendrait de voir si elle pourrait convenir, la nouvelle salle polyvalente des Eaux-Vives, ou de manière plus provisoire des terrains au Bout-du-Monde. Il déclare dans tous les cas qu'il serait difficile d'imaginer une salle non permanente, étant donné que des compétitions ont lieu tous les jours. Il dit son inquiétude et celle du club face au peu de temps qu'il reste avant que celui-ci doive quitter les lieux qu'il occupe actuellement, expliquant qu'étant donné qu'il faut compter trois à quatre ans entre le financement du projet et sa construction, l'on se trouve quasiment au dernier moment pour prévoir une solution. Il indique que c'est M. de Kalbermatten qui leur a suggéré de lancer une pétition, pétition qu'ils ont envoyée au Conseil administratif et au Conseil d'Etat, et pour laquelle ils ont réuni 1800 signatures. Il précise que la pétition qu'ils présentent en ce moment même n'a été signée que par les membres du comité du club, mais se réfère aux près de 1800 signatures de la précédente pétition.

M. Poiron ajoute que le club UGS-Chênois est installé dans ses locaux depuis 1990; ayant démarré avec une cinquantaine de membres, il compte aujourd'hui une centaine de jeunes dans ses rangs, dont certains en équipe nationale, ainsi que trois salariés. Il note qu'au vu de la taille du club, un partage de locaux avec d'autres associations le forcerait à restreindre ses entraînements, et ne lui permettrait pas de se doter d'un espace lui permettant d'accueillir des invités pour partager un moment convivial après les entraînements ou les matches.

M. Troeder indique que le nombre de tables a déjà dû être réduit de douze à huit en prévision de certains travaux, précisant que cette baisse a été en partie

compensée par les deux tables mises à disposition au stade de Frontenex, mais que la distance entre les deux salles demande tout de même une adaptation de l'organisation. Il explique que pour l'instant l'avenir n'est pas encore éclairci.

Questions-réponses

Un commissaire demande confirmation du fait que la salle du club est actuellement située en haut de la caserne 3, et souhaite savoir à quelle date est prévu le déménagement, et si les travaux sont déjà en cours.

M. Poiron répond par la positive à la première question. Il indique qu'une partie des travaux a déjà eu lieu, notamment pour refaire les sanitaires, et précise que c'est en 2023-2024 que le club devra quitter ce lieu.

Une commissaire demande aux auditionnés s'il leur a été signifié qu'ils devaient quitter les lieux à cette date.

M. Troeder répond que rien d'officiel ne leur a été communiqué, mais que cela leur a été dit.

Une commissaire demande si leur occupation des locaux fait l'objet d'un contrat de bail avec la Ville.

M. Poiron répond par la négative, indiquant qu'il s'agit d'une gratuité.

Une commissaire demande si le département de la culture et du sport (DCS) leur a proposé une alternative.

- M. Poiron répond que des collaborateurs du DCS ont avancé l'idée qu'une alternative pourrait être trouvée dans le centre omnisports de la gare des Eaux-Vives.
- M. Troeder ajoute que les horaires durant lesquels ils pourraient utiliser ce centre n'ont pas été précisés.

La même commissaire demande si l'idée de la surélévation du bâtiment existant ou celle du Bout-du-Monde sont donc par conséquent enterrées.

M. Troeder précise que la proposition du Bout-du-Monde était vue comme uniquement temporaire mais pourrait néanmoins se révéler une solution à long terme.

Toujours la même commissaire demande confirmation du fait qu'aucune proposition réellement concrète ne leur a été présentée par le DCS.

M. Troeder répond qu'ils ont pu discuter avec M. Kanaan, et précise que ce dernier a à cœur de trouver une solution, mais confirme qu'à l'heure actuelle rien de précis n'a été proposé.

Encore et toujours la même commissaire demande si M. Kanaan est au courant de cette pétition.

M. Troeder répond par la positive, précisant qu'une lettre a été envoyée au Conseil administratif, et que la pétition comptant près de 1800 signatures a été adressée aussi bien à M. Kanaan pour la Ville qu'à M. Apothéloz pour le Canton.

Le président demande si les locaux actuellement occupés par l'ADC pourraient correspondre aux besoins du club.

- M. Troeder répond que cette question serait éventuellement à creuser avec un architecte, étant donné que cette salle devrait être réaménagée pour répondre à leurs besoins.
- M. Poiron ajoute qu'il s'agit néanmoins d'un bâtiment classé, et qu'il serait par conséquent difficile d'y mener des travaux.

Une commissaire relève que le vœu d'une grande partie des habitants des Eaux-Vives est de pouvoir récupérer leur salle polyvalente une fois que l'ADC aura quitté les lieux, et émet par conséquent des réserves sur le fait que cette solution pourrait être idéale pour le club de ping-pong. Elle souhaite savoir si cette proposition avait été faite par le Service des sports.

- M. Troeder répond que cette piste avait en tout cas été évoquée, estimant que l'idée du Bout-du-Monde serait également à creuser, mais qu'ils ignorent à l'heure actuelle la nature des constructions qui y sont prévues.
- M. Poiron déclare que l'idéal pour le club serait de pouvoir effectuer une surélévation sur le bâtiment actuellement occupé, dans la mesure où cela ne mettrait pas en danger l'intégrité de l'immeuble.
- M. Troeder confirme qu'il conviendrait d'analyser techniquement la capacité du bâtiment à accueillir une telle surélévation, et relève que M. Schumacher leur a déjà indiqué que des fissures étaient à ce titre à prendre en compte. Il fait néanmoins observer que le tennis de table nécessite uniquement l'usage de structures légères.

Le président demande si des gradins seraient à installer pour voir les matchs.

M. Troeder répond par la négative, précisant que le public de ces événements est souvent limité.

Un commissaire demande des précisions sur le nombre de membres du club, des jeunes membres en particulier, et sur le ratio hommes-femmes qui le compose.

M. Poiron répond que le club est composé d'une centaine de jeunes sur un total de 210 membres. Il précise que les membres sont en grande majorité masculins, notant que le taux de membres féminins s'élève à environ 15%.

M. Troeder confirme ce chiffre, et dit le trouver étrange, dans la mesure où le tennis de table est un sport où les femmes pourraient aussi bien jouer que les garçons.

Le président demande si les auditionnés pourraient leur faire parvenir la réponse de M. Kanaan à leur lettre.

M. Troeder précise qu'à l'heure actuelle celui-ci n'a pas encore accusé réception de leur lettre. Il indique qu'ils ont pu néanmoins grâce à M. Deonna rencontrer la commission des sports qui voulait les entendre, ce qui leur est apparu comme une bonne idée étant donné que M. Kanaan est membre de ce même parti. Il précise néanmoins qu'il ne s'agit pas uniquement d'un problème sportif, mais également d'un problème immobilier auquel est confronté le club.

Le président informe les pétitionnaires que la commission des pétitions pourrait décider de transmettre leur pétition à la commission des sports comme il le leur avait indiqué par téléphone.

- M. Troeder en prend bonne note, et ajoute que celle-ci sera également déposée au Grand Conseil, pour que tout le monde soit au courant.
- M. Troeder signale, lors de la relecture de ce procès-verbal, que le secrétariat de M. Kanaan a pris contact avec lui et qu'un rendez-vous a été fixé avec lui le 7 janvier.

Le président demande aux commissaires la suite qu'ils souhaitent apporter au traitement de cette pétition. Il indique qu'il trouvait personnellement pertinent d'entendre les pétitionnaires avant de transmettre éventuellement la pétition P-411 à la commission des sports.

Une commissaire estime que la proposition de transmettre cette pétition à la commission des sports est intelligente, étant donné qu'ils auront une vision d'ensemble sur cette question.

Vote

Le président propose donc de voter sur sa proposition de confier le traitement de la pétition P-411 à la commission des sports.

La commission accepte de renvoyer la pétition P-411 à la commission des sports à l'unanimité des membres présents, soit par 14 oui (1 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG).

Séance de la commission des sports du 23 janvier 2020

Audition de MM. Christian Meier et Jacques Troeder, membres du comité

Certains éléments en lien avec la nouvelle audition des pétitionnaires ayant été ajoutés lors de leur audition en commission des sports, ceux-ci ont été rapportés ci-après.

M. Meier prend tout d'abord la parole, présentant le Club UGS-Chênois comme la résultante d'une fusion avec un autre club des Eaux-Vives, le CTT Espérance, délocalisé de ses locaux en 2009.

Il explique que leur local actuel est situé dans la caserne des pompiers à Frontenex, qui vont changer leurs horaires, en passant en centrale d'intervention 24 h/24, et auront besoin de plus de place. A terme, ils devront donc se délocaliser, changer de local. Ils ont donc lancé la pétition pour trouver un appui et un nouveau local. Actuellement, ils sont le plus grand club de Suisse en termes d'adhérents, de jeunes et de leurs excellents résultats aux niveaux régional, interrégional et national, cela déjà par le passé, grâce au Club de l'Espérance. Il serait donc dommage que le club perde son âme en changeant d'emplacement. Le but est d'obtenir des soutiens, ainsi qu'un nouveau local qui réponde aux besoins actuels. Le club avait une salle séparée en deux modules, un comprenant quatre tables, qui a été déjà réquisitionné par les pompiers, et un comprenant huit tables. En termes de compensation, ils ont obtenu vers le stade de Frontenex, à 300 ou 400 m, une petite salle qui peut servir à quelques entraînements spécifiques. Néanmoins, actuellement, ils se retrouvent trop à l'étroit, et se voient dans l'obligation de refuser des jeunes. Il y a eu une proposition de faite pour utiliser à temps partiel une des salles du nouveau complexe sportif qui sera construit au-dessus de la gare des Eaux-Vives, mais cela demanderait une restructuration quotidienne, par un montagedémontage des tables pour les entraînements qui ont lieu tous les jours.

Le club a également eu quelques pistes évoquées par le Service des sports de M. Kanaan, concernant notamment la construction d'un bâtiment provisoire ou définitif sur le terrain de stade de Richemont, voire sur celui de Frontenex, qui seraient des solutions très agréables pour eux, pour pérenniser le club et fournir des entraînements quotidiens à la centaine de jeunes qui sont membres.

- M. Troeder précise qu'il y a environ 110 jeunes membres, mais qu'en l'état actuel, avec les locaux manquants, ils ne peuvent pas répondre aux demandes. Alors qu'ils ont la chance d'avoir les meilleurs résultats de Suisse romande, qui est d'ailleurs représentée à l'international par deux membres de leur club, en moins de 15 ans. Cette qualité sera difficile à maintenir si les locaux ne sont plus disponibles.
- M. Meier ajoute que ce sport touche toutes les classes de la population, parce qu'ils proposent des cotisations qui sont bon marché, tout comme dans la quinzaine d'autres clubs répartis sur le canton, par rapport à d'autres sports.

1 chilon. Soutien au club de tennis de table 003-enchois

Toutefois, les autres clubs ont des locaux permanents où il est possible de s'entraîner toute la journée, notamment pour les seniors.

- M. Troeder ajoute qu'il y a deux grands clubs à Genève, un se trouvant sur la rive droite, près du quartier des Nations Unies, un autre sur la rive gauche; quant aux autres, qui se trouvent à Carouge, à Meyrin, à Vernier, à Châtelaine, à Veyrier, à Lancy, ce sont des clubs trop éloignés pour les usagers de leur propre club.
- M. Meier ajoute que l'avantage du site sur lequel ils sont, ou sur lequel ils resteraient en étant sur le stade de Frontenex, ou mieux, de Richemont, serait d'être sur la ligne du CEVA et la voie verte, directement connectée aux communes de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries également. En effet, la plupart de leurs jeunes joueurs de tennis de table viennent des Eaux-Vives.

Questions-réponses

Un commissaire demande une confirmation s'ils recherchent à maintenir leur installation aux Eaux-Vives. Il comprend les problèmes à surmonter lorsqu'il est nécessaire de monter et démonter des tables tous les soirs.

- M. Troeder répond qu'en effet il s'agit d'avoir en priorité leur local dans ce quartier, puis, d'avoir un local permanent.
- M. Meier rajoute que le montage-démontage quotidien des tables peut provoquer des accidents, notamment avec les enfants qui peuvent se coincer les doigts.

Un commissaire remercie les auditionnés et oriente sa question sur l'importance de leur club – comprenant environ 110 jeunes – en demandant une précision sur le nombre d'adhérents adultes.

- M. Meier explique qu'il y a environ une centaine d'adultes qui jouent, le nombre étant fluctuant suivant les années; il y a environ 85 adultes licenciés aujourd'hui, ce qui représente le plus grand club de Suisse, avec celui de Lancy.
- M. Troeder rajoute qu'il y a environ 35 aînés qui viennent s'entraîner en après-midi le mardi.

Le même commissaire demande d'où proviennent leurs ressources financières, s'ils demandent des cotisations.

- M. Meier explique qu'il existe des cotisations différentes pour les enfants, les adultes ou les adultes licenciés. Ils prennent en compte le coût de la licence. Cela revient à environ 200 et 400 francs par cotisation.
- M. Troeder ajoute qu'en plus des cotisations, ils obtiennent des subventions de la Ville, des communes et de jeunesse + sports de la Confédération. Il y a

également l'Institut du tennis de table genevois (ITTG) qui reverse une partie de sa manne pour pouvoir entraîner les jeunes de la Ville qui en font partie, dont deux dans le club actuellement, trois l'année prochaine. Puis, parfois, il y a quelques sponsors en plus, malheureusement le tennis de table n'est pas le sport qui attire le plus les acteurs de la finance.

M. Troeder rajoute qu'il y a dix structures d'excellence – le football, le canoë-kayak, le hockey, etc. – qui reçoivent un budget du Canton, le but étant de prendre les meilleurs ayant entre 12 et 21 ans pour leur offrir des entraînements supplémentaires avec des entraîneurs spécialisés, ainsi que de financer des tournées internationales. Or, le club représente 25 à 35% des membres de la structure d'excellence chaque année en tennis de table.

Un commissaire demande quels seraient les délais liés à leur requête.

M. Troeder explique que le club pourrait perdre son local en 2023-2024, rien n'est définitivement fixé, cela dépend encore de l'organisation avec les pompiers, selon que ces derniers dépendront de la Ville ou du Canton. Le comité a réalisé une pétition, laquelle a été signée par plus de 1800 personnes. Il existe un soutien réel des enseignants et des parents. Leur but à présent est d'avoir le soutien du Conseil municipal pour pouvoir obtenir une salle en 2024. A titre informatif, suite à une séance avec M. Kanaan qu'ils ont eue il y a de cela quelques semaines, un de leurs membres, M. François Frey, architecte, a réalisé un projet pour connaître les coûts d'un local, qui reviendrait à environ 2,5 millions de francs selon lui.

Le même commissaire demande si le soutien désiré devrait concerner la logistique ou le financement du projet.

- M. Troeder dit avec humour que M. Kanaan avait dit avoir 300 000 millions de francs de disponible. Il ajoute que leur sport est très peu coûteux, les plus grosses dépenses étant attribuées à la rémunération des entraîneurs. Il n'y a pas de frais liés à l'entretien de locaux, très peu pour le matériel. De plus, c'est un sport qui ne blesse pas, qui n'est pas dangereux.
- M. Meier raconte une anecdote personnelle: en tant qu'enseignant, lorsqu'il a souhaité qu'un élève qui tournait mal s'entraîne tous les soirs au tennis de table pour obtenir un encadrement, ses notes sont remontées en flèche, car il y a une réelle dimension éducative en plus de la dimension sportive.
- M. Troeder ajoute que le matériel en lui-même est très bon marché, il faut compter entre 40 et 100 francs par raquette, par exemple.

Un commissaire demande s'ils introduisent l'utilisation de robots pour jouer au tennis.

M. Meier explique qu'ils utilisent des robots qui lancent des balles, suivant certains rythmes et certaines rotations, qui permettent de s'entraîner lorsqu'il y a un nombre impair de joueurs.

Le président donne la parole à une commissaire qui s'adresse aux auditionnés tout en faisant référence à la proposition qui leur a été faite par M. Kanaan. Elle demande si, par rapport à leur souhait initial d'avoir un local avec au moins douze tables, la commission doit partir sur un soutien qui peut être réalisé concrètement sans partir de zéro.

M. Troeder rappelle le soutien promis par M. Kanaan, ainsi que celui de M^{me} Sybille Bonvin, qui a confirmé l'éventualité de trouver une solution dans la restructuration du stade de Frontenex, qui a également parlé de trouver une place sur le stade de Richemont. Selon l'auditionné, cette option serait la meilleure pour le club, dans la mesure où l'emplacement reste à côté de leur local actuel et est à côté de la gare des Eaux-Vives. Selon M. François Frey, qui a fait le projet, ce serait tout à fait réalisable de poser un bloc sur ce projet, ce qui serait très pratique et fonctionnel.

Une commissaire demande si le stade est la propriété de la Ville. Ce que confirme M. Troeder. Tel que suggéré par M^{me} Bonvin, cela constituerait une solution plus durable.

Un commissaire demande la parole pour questionner les auditionnés sur la suite qui fut donnée au courrier qu'ils avaient adressé à M. Thierry Apothéloz.

M. Troeder répond qu'ils n'ont pas eu de réponse, dans la mesure où ils obtiennent surtout des financements communaux. Le Canton soutient les structures d'excellence. Il s'agirait donc à présent d'obtenir le soutien de la Ville.

Un commissaire demande de confirmer des précisions sur la localisation du projet. Les auditionnés répondent qu'il y aurait apparemment la place pour mettre leur édifice sur le stade.

Le président prend la parole et demande des précisions sur les destinataires exacts de leur pétition.

M. Troeder précise que leur pétition a été suggérée il y a une année par M. Alain de Kalbermatten, qui est au Conseil municipal. Suite à cela, ils avaient fait deux pétitions, une cantonale qui était dirigée à M^{me} Anne Emery-Torracinta, laquelle est maintenant dirigée à M. Apothéloz, puis une autre municipale, pour les personnes habitant en Ville de Genève, qui fut adressée au Conseil administratif. Ils ont ensuite écrit à ce dernier, en citant les deux pétitions.

Le président demande s'ils ont été reçus à la commission des pétitions.

- M. Troeder répond qu'une personne de cette commission les a appelés pour les renvoyer auprès de la commission des sports. Il ajoute qu'ils ont également été reçus par la commission des sports du Parti socialiste en septembre. En mai, ils avaient rencontré M. Emmanuel Deonna, qui leur avait demandé de présenter leur requête au sein de son parti. Suite à cette présentation, ils avaient rencontré M. Félicien Mazzola, ce qui a ensuite abouti à une rencontre avec M. Kanaan
- M. Meier précise que l'estimation des 2,5 millions de francs concerne la construction d'un local, de ses balbutiements à sa finalisation.

Une commissaire demande le nombre exact de membres cotisants, ainsi que la possibilité d'obtenir une copie du projet réalisé par M. Frey.

M. Troeder confirme qu'ils ont actuellement environ 210 membres. Une copie du projet a déjà été donnée à M^{me} Sybille Bonvin et il ajoute qu'ils feront parvenir de bon gré une copie du projet aux membres de la commission. Par ailleurs, au niveau du financement de leur projet, il demande des précisions concernant les échéances avec le Grand Conseil.

Le président répond qu'en ce qui concerne l'Etat, ils peuvent demander directement une audition à la Commission des sports du Canton. Concernant la Ville, il répond que les comptes sont votés une fois par année, le budget doit être présenté puis il sera voté la prochaine fois en décembre 2020.

Un commissaire déclare qu'il s'agit d'un financement et non pas d'une subvention.

Le président renchérit qu'un tel financement ne doit pas être proposé dans le plan du budget de fonctionnement à proprement parler, mais ils doivent toutefois concrétiser leur demande dans les mois à venir, qu'ils devront adresser à M. Kanaan.

Discussion

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois acquiesce à l'idée de les soutenir, il s'agit alors de savoir sous quelle forme. La solution la plus simple serait de construire une salle à un endroit spécifique sur ce terrain de foot. Il demande si la pétition a formellement été adressée à la commission des sports.

Le président répond qu'elle était adressée à la commission des pétitions, qui les a redirigés vers eux.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois pense que le Conseil peut dire qu'ils sont favorables à ce soutien de construction plutôt qu'à l'option de la surélévation. En effet, avec le changement de statut du Service d'incendie et de

secours (SIS), on ne connaît pas le sort du bâtiment à l'avenir, la surélévation est donc peut-être compromise.

Une commissaire socialiste demande une précision concernant les procédures, à savoir si au niveau réglementaire la commission peut influencer le plan financier de l'année prochaine, étant donné qu'il ne s'agit pas d'une demande de financement ponctuel.

Un commissaire libéral-radical explique que la commission devrait avoir un projet, tel qu'une motion, pour une demande de construction sur un site particulier, la demande remonterait alors au Conseil administratif qui devra ensuite trouver une solution.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois ajoute que dans un premier temps il faut un rapport favorable à la pétition. Un crédit en faveur de la pétition ne peut pas être soumis tout de suite.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois explique qu'à l'époque de M. François Longchamp, il y avait un projet avec la caserne où le club loge actuellement, impliquant qu'il serait restructuré. A son avis, il serait dommage de sortir le club au bénéfice des pompiers, alors qu'il serait possible de décaler cette caserne dans le CEVA, car il y a encore de l'espace à cet endroit. En effet, il pense qu'il vaudrait mieux refaire du neuf, car l'actuelle caserne est trop petite. Il suggère que l'on déménage plutôt directement les pompiers dans un bâtiment répondant aux nouvelles normes.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle que la rénovation de la caserne a déjà été votée.

Un commissaire démocrate-chrétien propose que la commission auditionne M. Kanaan.

Un commissaire libéral-radical demande si M. Kanaan devrait être auditionné ou si la motion devrait être envoyée au Conseil administratif en demandant directement une solution.

Un commissaire socialiste soutient cette proposition; comme les membres sont favorables à cet objet, il s'agirait d'envoyer directement le projet au Conseil administratif.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre abonde dans le même sens que le commissaire libéral-radical.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois propose de voter pour l'audition de M. Kanaan.

L'audition de M. Kanaan est acceptée par 6 oui (2 S, 1 PDC, 1 UDC, 2 MCG) contre 4 non (1 S, 3 PLR).

Séance du 27 février 2020

Audition de M^{mes} Martine Koelliker, directrice adjointe du département de la culture et du sport, et Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports

M^{me} Bonvin explique que la Ville de Genève dispose de plusieurs salles adaptées à la pratique du tennis de table où sont offerts de nombreux cours: il y a le centre sportif des Evaux (qui est public et à l'extérieur), la salle de tennis de table des Minoteries, la salle omnisports Henry-Dunant, le stade de Richemont, ainsi que le stade de Varembé, lequel dispose d'une grande salle pour un club. Il y a également Vernier 115, dédié à la pratique de ce sport. Il s'agit donc d'un sport très bien doté en Ville de Genève, par rapport à d'autres sports et à son nombre de pratiquants.

M^{me} Koelliker précise qu'au sein de son département, le personnel est pleinement conscient de l'importance que revêt le Club UGS-Chênois, créé en 1932, le plus grand de Suisse, comptant plus d'une centaine de membres. C'est un club qui a fusionné avec le CTT Espérance il y a quelques années. Il y a 74 licenciés qui pratiquent en son sein 70% des adhérents habitent en Ville de Genève, 30% proviennent des trois communes des Trois-Chêne (Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex). Onze équipes y disputent des matchs de LNA, LNB, LNC, ainsi qu'un championnat régional et un championnat Jeunes. Le club forme environ une centaine de jeunes du quartier, qui fréquentent les locaux chaque semaine. Le club se trouve dans des locaux indépendants de la caserne des pompiers à Frontenex, depuis sa construction en 1990. Ils accèdent à la salle par un escalier extérieur (que l'on peut apercevoir depuis la route de Frontenex). Ils avaient deux salles, pour un total d'environ 430 m²: une salle qui sert pour les deux tables de compétition LNA/LNB, qui fait environ 270 m² et 4 m de hauteur - qu'ils ont toujours aujourd'hui - ainsi qu'une salle dédiée aux entraînements, dont ils ne disposent plus, qui était d'environ 100 m² et comprenait des vestiaires et une petite buvette. Au département de la culture et du sport (DCS), ils furent sollicités par le département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS) en novembre 2016, qui leur demandait de libérer la partie de la caserne occupée par le tennis de table, afin de pouvoir construire des dortoirs. Le département a alors immédiatement prévenu le club, pour rechercher ensemble plusieurs solutions. Parmi les pistes explorées à ce jour, M^{me} Koelliker a formulé une demande au Comité d'attribution immobilière (COATTRIM) qui réunit, sous la présidence du Secrétariat général de la Ville, tous les départements et qui gère les locaux du patrimoine administratif (le patrimoine financier est géré par l'Agim). Cette demande consistait à pouvoir explorer des locaux disponibles en Ville de Genève, locaux dont la hauteur devait impérativement atteindre 4 m, pour répondre aux besoins des matchs LNA/LNB. Le COATTRIM a répondu qu'aucun local ne correspondait à ce prérequis, tandis que le DEUS a manifesté une pression pour que les salles de la caserne soient libérées.

En février, M. Kanaan a écrit à ses pairs des trois communes, ainsi qu'au directeur du Centre sportif Sous-Moulin (CSSM), pour expliquer la situation et leur demander s'ils avaient la possibilité de satisfaire ce besoin. Bien que la Ville de Genève soit propriétaire de 24 centres sportifs (ce qui est considérable sur le territoire cantonal, couvrant un grand nombre de besoins), il n'est toutefois pas réalisable de satisfaire tous les besoins. La démarche de leur magistrat n'a malheureusement pas abouti à une solution: le directeur du CSSM a répondu qu'il n'y avait pas de disponibilités à Sous-Moulin et seul le maire de Thônex a répondu, pour expliquer qu'il n'était pas possible d'envisager une solution et qu'il fallait s'adresser au CSSM. Néanmoins, l'équipe de M^{me} Koelliker a continué à chercher une solution, explorant une possibilité avec le club qui consistait à envisager un terrain extérieur existant au Bout-du-Monde, qu'il aurait été possible de couvrir avec des halles. Une étude a été effectuée mais finalement le club ne s'est pas positionné sur cette solution parce qu'il souhaitait rester aux Eaux-Vives. Sur ce territoire, parmi les deux autres possibilités qui pourraient être envisagées par le département, l'une serait la salle communale des Eaux-Vives (qui sera libérée parce que l'ADC va prendre possession du Pavillon de la danse cette année).

Le club s'est rendu compte néanmoins que ce lieu ne permettait pas d'accueillir les deux tables de compétition LNA/LNB parce qu'un espace de $12~\mathrm{m} \times 6~\mathrm{m}$ est nécessaire pour chacune d'elles et que la hauteur au plafond doit être de $4~\mathrm{m}$. La salle communale des Eaux-Vives est pourvue d'une galerie à l'étage, il n'y a donc pas $4~\mathrm{m}$ sur toute la surface nécessaire (mais seulement sur une surface de $15~\mathrm{m} \times 11~\mathrm{m}$, ce qui est insuffisant au vu des besoins pour les deux tables). La remise à niveau de cette salle aurait été assez coûteuse dans tous les cas.

A terme, une autre solution provisoire pourrait être trouvée pour répondre à l'appel urgent du DEUS, en attendant une solution pérenne. En 2018, le DCS a choisi une solution qui concerne la caserne de Frontenex et qui fut mise en œuvre en 2019 (comme cela a été indiqué dans la proposition PR-1271). Il a été dit que le club pouvait encore garder la salle de compétition dans un premier temps, puisque le SIS en a besoin pour la deuxième étape qui n'est pas encore planifiée au plan financier d'investissement (PFI) (elle le sera certainement en 2023-2024), mais qu'il devrait céder promptement la salle d'entraînement au DEUS pour que les dortoirs soient construits. La solution de remplacement se trouve au stade de Frontenex, où le Club de foot UGS a restitué une salle (d'environ 100 m², l'équivalent de ce que le club avait auparavant), qui a été ensuite proposée au club à compter de 2019, ce à quoi il a consenti. Aujourd'hui, il n'y a donc pas une diminution de l'offre pour le club, mais une répartition des activités sur deux sites: les matches LNA/LNB dans la salle de compétition à la caserne et les entraînements au stade de Frontenex.

M^{me} Bonvin ajoute que dans le plan directeur des sports (2016-2020), il apparaît une volonté de polyvalence et de mutualisation des centres sportifs.

Actuellement, il n'est pas envisageable d'assurer un lieu fixe et pérenne 24 h/24, 7 j/7 pour un seul club (par exemple, dans le cas du boulodrome). La mutualisation des locaux est primordiale et indispensable pour répondre aux besoins du monde sportif qui ont fortement augmenté. Par ailleurs, il est prévu la création d'un centre sportif régional de tennis de table pour l'élite, pour les jeunes, regroupant la Romandie, qui sera prévu à Vernier 115, mais où il n'y aura pas d'exclusivité prévue pour l'Académie, parce qu'il sera ouvert également à des clubs et au public. Cette proposition devra être votée par la commission des sports prochainement. L'UGS-Chênois n'est pas intéressé par la solution de Vernier.

Finalement, M^{mes} Koelliker et Bonvin ont proposé au club que la salle omnisports qui sera construite au centre sportif de la gare des Eaux-Vives puisse accueillir leurs compétitions de tennis de table. La proposition de construction a été déposée, elle a été retoquée pour une question de clarification et va être déposée prochainement. L'exploitation est prévue en 2024, ce qui coïnciderait avec les besoins liés à la caserne. Pourtant, le club a répondu qu'il était trop compliqué de sortir et de déplier les tables et qu'ils souhaitent conserver des locaux leur étant dédiés, sans devoir les partager avec d'autres usages sportifs. Le Club UGS-chênois a demandé qu'une étude soit menée pour surélever la caserne de Frontenex, dont l'étude est de la compétence de M. Pagani.

M. Kanaan a tout de même relayé cette demande. Formellement, à ce jour, il n'y a pas eu une réponse du DEUS ni du département des constructions et de l'aménagement (DCA) pour effectuer une étude menée à ce sujet. Il a été rappelé que la structure du bâtiment n'avait pas été construite pour accueillir un étage supplémentaire. Le Service d'incendie et de secours (SIS) est amené à changer de gouvernance si la loi cantonale est adoptée, on ne sait pas exactement quand cela aura lieu. Il est fort probable qu'elle sorte des compétences de la Ville. Suite à cela, le club a envisagé deux emplacements provisoires: l'un sur le site de Richemont (lequel leur serait entièrement dédié, ce qui impliquerait de relocaliser la pétanque) et l'autre sur le site de Frontenex.

Cette dernière perspective serait estimée à 26 millions de francs. En raison de l'agenda, le centre sportif du Bout-du-Monde est l'option la plus envisagée, étant donné la nécessité de sa remise en état. Dans tous les cas, il faudra travailler de manière mutualisée pour garantir l'offre. Il semble qu'il ne sera pas possible que le club continue seul au sein d'un nouveau lieu. La mutualisation fonctionne très bien, tel qu'à la salle du boulodrome par exemple, où il y a de l'escalade, du squash et de la pétanque. Par ailleurs, le projet de la deuxième étape du DEUS n'est pas prévu avant 2024.

M^{me} Koelliker rajoute que la salle omnisports des Eaux-Vives pourrait être envisagée comme situation intermédiaire, afin que le club puisse accéder à une salle

pour les matchs de LNA/LNB, tout en gardant la salle d'entraînement à Frontenex. La priorité actuelle est la réhabilitation du centre sportif du Bout-du-Monde, puis la rénovation de Frontenex est envisagée par la suite (qui devrait être mise au PFI aux alentours de 2025). On pourrait ainsi envisager qu'une salle soit considérée à Frontenex pour les matchs dédiés au tennis de table. Ces solutions ne sont pas idéales pour répondre aux besoins immédiats du club, mais ces propositions sont raisonnables et de nature à leur donner une solution pérenne.

Questions-réponses

Un commissaire demande si la pétanque coexiste avec le club actuellement.

M^{me} Bonvin répond qu'elle se référait à Richemont, où il y a quatre terrains de pétanque qui sont couverts, mais qui ne sont pas fermés.

Le commissaire résume en disant que les solutions qui doivent être acceptées par le club pour l'instant sont de nature provisoire et souligne que le bâtiment de la caserne est obsolète.

Une commissaire rajoute qu'après sa rénovation, la caserne accueillera des pompiers professionnels et possiblement des pompiers volontaires. La solution intermédiaire serait la salle des Eaux-Vives, puis en troisième solution, le stade de Frontenex, en 2025-2026.

M^{me} Bonvin rajoute que le délai n'est pas immédiat, il y aura un arbitrage à faire.

Un commissaire demande des précisions sur la concrétisation du projet du stade de Frontenex. Il dit que ce club se trouve près de l'avenue Rosemont.

M^{me} Bonvin répond que les garages à proximité furent enlevés.

Une commissaire rajoute que ce besoin aurait pu être pris en compte dans le Club sportif des Eaux-Vives.

Discussion et vote

Le président propose de voter le renvoi de la pétition P-411 au Conseil administratif, qui est accepté à l'unanimité, soit par 14 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG).

Annexe: pétition P-411



2 9 NOV. 2019

Adresse Mail: comite@ugs-chenois.ch

Service du Conseil Municipal Rue Pierre-Fatio 17 1204 <u>Genève</u>

Genève, le 28.11.2019

Concerne : Pétition de soutien au Club de Tennis de Table UGS-Chênois

Mesdames et Messieurs les Députés du Grand Conseil et du Conseil Municipal de Genève,

Nous déposons en tant que Comité du Club de Tennis de Table UGS-Chênois une pétition pour demander au Conseil Municipal de se saisir de la problématique de la future disparition de nos locaux. Nous le faisons, en tant que Comité, auprès du Conseil Municipal car nous avons recueilli deux pétitions, l'une adressée au Conseiller Administratif Sami Kanaan (990 signatures par des habitants du Canton de Genève), et l'autre au Conseiller d'Etat Thierry Apothéloz (783 signatures d'habitants des autres communes). Ces pétitions dont nous mettons le texte en annexe de ce courrier démontre le très fort attachement des Genevois à notre Club et à la pratique du Tennis de Table en Ville de Genève.

Nous faisons également cette démarche à la suite de la rencontre que nous avons eue en mai 2019 avec des membres du Conseil Municipal de la Ville de Genève, qui nous ont encouragés à démontrer le soutien dont nous jouissons auprès de la population.

Nos locaux actuels, qui se trouvent dans le bâtiment de la Caserne de Pompiers de Frontenex, sont appelés à être réattribués au SIS, dans le cadre de leur nouveau cahier des charges (ceci à l'horizon 2023 ou 2024). Nous sollicitons donc votre soutien car l'avenir de notre club repose sur la possibilité de pouvoir continuer à disposer d'une salle adaptée à la pratique de notre sport.

Nous rappelons ici qu'UGS-Chênois, l'un des plus grands clubs de Tennis de Table de Suisse, l'un des plus titrés, vainqueur de la Coupe Suisse en 2017, et plus gros pourvoyeurs d'espoirs genevois du tennis de table aux derniers championnats suisses de 2019, est soutenu par la Ville de Genève, les Communes des Trois-Chênes, ainsi maintenant que par la commune de Collonge-Bellerive.

Nous rappelons également que nous avons actuellement plus de 210 membres, dont de très nombreux jeunes espoirs de ce sport, bon nombre de pratiquants adultes, et également de très nombreux aînés (plus de 50) auquel notre sport propose une activité sportive sans égal pour le maintien de leur bonne condition physique.

Les discussions que nous avons eues avec le Service des Sports et le Département de la Culture et du Sport de la Ville de Genève ont mentionné plusieurs pistes.

L'une serait l'utilisation d'une partie de salle polyvalente, non-permanente, située dans le futur complexe sportif des Eaux-Vives. Mais le caractère individuel de notre sport, et le fait que l'ensemble des clubs de tennis de table de Genève ont une salle permanente nous conduit à nous interroger sur la viabilité d'une telle option.

Il nous a également été signalé que la Salle Communale des Eaux-Vives serait une possibilité, suite au départ de l'association de danse contemporaine qui bénéficie d'un nouveau pavillon modulable érigé sur la place Sturm.

Une autre piste évoquée était celle des futures infrastructures à construire au Bout-du-Monde.

Les députés rencontrés au Conseil Municipal pensent, quant à eux, qu'une option sérieuse serait la surélévation d'un étage du bâtiment actuel.

Nous sommes à votre disposition pout être auditionnés et répondre à toutes les questions que vous souhaiteriez poser.

En vous remerciant par avance, nous vous transmettons nos salutations sportives les meilleures.

Philippe Poiron

Christian Meier

Président

Membre du Comité

Annexe: Signatures

Personne de contact : Jacques Troeder (079 254 70 44 - jacques.troeder@bluewin.ch)

Ou: Christian Meier (076 378 94 66 – cmeier@perso.ch)

Le président. La rapporteuse, M^{me} Daniela Dosseva, ne siège plus ici... Je donne la parole au président de la commission, M. Pierre de Boccard, s'il désire la prendre.

M. Pierre de Boccard, président de la commission des sports (PLR). Merci, Monsieur le président. Nous parlons donc d'un soutien au club de tennis de table (CTT) UGS-Chênois, qui a été créé en 1932. Leur problématique est de trouver une salle dédiée. Il y a le développement de la caserne des Eaux-Vives, qui ne les jette pas dehors mais qui en tout cas qui les laisse sans salle. Ils aimeraient vraiment trouver une salle dédiée car les propositions qui ont été amenées par l'ancien département de la culture et du sport (DCS) n'étaient pas adéquates. Il y avait une salle à l'Association pour la danse contemporaine (ADC), mais elle avait un plafond trop bas. Ils auraient pu avoir des salles à la gare des Eaux-Vives mais ils auraient dû monter et démonter les tables; c'était une perte de temps et donc une perte d'heures pour jouer à leur sport favori.

Nous avons un problème... Nous voulons en tout cas avoir plus de moyens pour le sport en ville et aussi que nous ne mettions pas tous nos clubs hors murs. Il faut arriver à trouver des salles pas seulement pour la culture mais aussi pour le sport, des salles dédiées à l'intérieur de nos frontières.

Il faut savoir que c'est le plus gros club formateur de pongistes en Suisse et le plus gros CTT. Je vous donne en tout cas déjà la position du Parti libéral-radical qui est de soutenir cette pétition et de sincèrement demander que l'on trouve une solution pour ce grand club.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. J'ouvre la discussion et je donne la parole à M. Olivier Baud.

M. Olivier Baud (EàG). Merci, Monsieur le président de séance. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, on peut dire que la commission a traité cette pétition avec une certaine célérité, sans traîner, parce qu'il y avait effectivement une véritable urgence que le CTT UGS-Chênois puisse trouver une solution.

Les débats n'ont malheureusement pas permis objectivement de trouver la solution qui était attendue, à savoir une salle pérenne. On a beau employer des mots assez jolis comme mutualisation ou rationalisation, en fait, ce n'est pas la solution qui convient pour un club de cette nature. Cela étant, comme il y a unanimité pour renvoyer cette pétition au Conseil administratif, je crois qu'il ne

faut pas tergiverser; il faut aller au plus vite et renvoyer cette pétition. Ensemble à gauche soutient donc son renvoi au Conseil administratif et demande qu'une solution pérenne soit trouvée pour ce club.

M^{me} **Joëlle Bertossa** (S). En effet, la commission des sports, qui a étudié cette pétition, recommande à l'unanimité de renvoyer le dossier au Conseil administratif, ce que nous appuyons encore aujourd'hui. Cette pétition révèle un véritable problème d'accès aux salles pour nos clubs sportifs, même pour le plus grand et le plus titré des clubs de ping-pong de Suisse.

En tant que socialistes, nous accordons une importance centrale au sport. J'en profite pour saluer le travail accompli par M. Sami Kanaan à ce sujet. En transmettant le dossier au Conseil administratif, nous espérons que la nouvelle conseil-lère administrative, Marie Barbey-Chappuis, continuera dans la même lignée et soutiendra avec la même vigueur les clubs sportifs de notre ville et ses adhérents. Nous nous réjouissons de collaborer avec elle et espérons qu'elle trouvera une solution rapide et pérenne pour ce club qui, comme on l'a dit, devra quitter ses locaux de la caserne de Frontenex en 2023.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Mouvement citoyens genevois soutient également le renvoi de cette pétition au Conseil administratif. Ce club, qui est le plus grand de Suisse et qui est extrêmement ancien, mérite absolument de trouver des locaux adéquats. Nous comptons sur la nouvelle magistrate aux sports pour trouver une solution. Il ne reste plus beaucoup de temps, mais enfin, il y a encore un peu d'espace pour trouver un endroit pérenne et adéquat.

Effectivement, les solutions qui ont été proposées jusqu'ici ne sont pas vraiment réalisables. On l'a dit tout à l'heure, ou le plafond était trop bas ou les membres devaient remonter et démonter à chaque fois les installations, ce qui est extrêmement compliqué pour eux parce qu'il faut mobiliser des bénévoles pendant les heures de travail.

On doit par conséquent pouvoir trouver une solution et éviter que ce club situé en ville ne doive s'exiler dans une grange au fond du canton, ou disparaître, ce qui serait un comble alors qu'il a eu et qu'il a les plus grands champions de Suisse depuis des décennies. Nous soutenons donc vigoureusement le renvoi de cette pétition au Conseil administratif pour une action sérieuse.

(La présidence est reprise par M^{me} Albane Schlechten, présidente.)

M. Didier Lyon (UDC). Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 3 décembre 2019.

Lors de son audition, l'un des pétitionnaires a dit que son CTT, l'un des plus grands de Suisse, sera confronté d'ici très peu de temps à un problème de locaux, et précise qu'à l'horizon 2023 ceux dont ils disposent actuellement dans la caserne de Frontenex seront récupérés par le SIS. Il a expliqué que, le club comptant de nombreux membres, il a besoin de grandes salles, ce qui n'est pas évident à trouver.

Il a noté à ce titre que le commandant des pompiers ne s'opposerait en principe pas à la surélévation du bâtiment pour autant que le service ne s'en trouve pas perturbé et que le bâtiment puisse le supporter. Il a cité parmi les autres pistes évoquées la salle actuellement occupée par l'ADC, dont il conviendrait de voir si elle pourrait convenir, la nouvelle salle polyvalente des Eaux-Vives, ou de manière provisoire, des terrains au Bout-du-Monde.

Il a déclaré dans tous les cas qu'il serait difficile d'imaginer une salle non permanente, étant donné que les compétitions ont lieu tous les jours. Il a dit son inquiétude et celle du club face au peu de temps qu'il reste avant que celui-ci ne doive quitter les lieux qu'il occupe actuellement.

L'autre pétitionnaire a ajouté que le club UGS-Chênois est installé dans ses locaux depuis 1990; ayant démarré avec une cinquantaine de membres, il compte aujourd'hui une centaine de jeunes dans ses rangs, dont certains en équipe nationale, ainsi que trois salariés. Il a noté qu'au vu de la taille du club, un partage de locaux avec d'autres associations le forcerait à restreindre ses entraînements, et ne lui permettrait pas de se doter d'un espace lui permettant d'accueillir des invités pour partager un moment convivial après les entraînements ou les matches.

Un pétitionnaire a indiqué que le nombre de tables de ping-pong a déjà dû être réduit de douze à huit en prévision de certains travaux, précisant que cette baisse a en partie été compensée par les deux tables mises à disposition au stade de Frontenex. Il a ajouté que la distance entre les deux salles demande tout de même une adaptation de l'organisation. Il a expliqué que pour l'instant l'avenir n'est pas encore éclairci. Le club est composé d'une centaine de jeunes sur un total de 210 membres. Les membres sont en grande majorité masculins; le taux de membres féminins s'élève à environ 15%.

L'Union démocratique du centre vous propose le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M. Alain de Kalbermettan ...tten.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Mettan? (Rires.)

La présidente. Comme vous voulez...

M. Alain de Kalbermatten. Merci, chère présidente...

Tout d'abord, j'aimerais remercier tous mes collègues qui se sont exprimés, car c'est bon d'avoir un appui très fort sur ce sujet et, en forme de supplique, je vais donner également quelques chiffres pour que le Conseil administratif y soit non seulement très sensible mais se montre aussi très rapide dans la mise en œuvre de la future salle qui va se faire.

Je tiens à rappeler que 1800 personnes ont signé cette pétition. Vous vous rendez compte de ce que cela représente à l'échelle de la ville de Genève, c'est quand même très conséquent. Il y a en particulier une forte mobilisation du quartier des Eaux-Vives parce que c'est un club basé aux Eaux-Vives et qui draine énormément d'enfants qui s'y entraînent. Mes fils s'entraînent d'ailleurs là-bas, je tiens à le dire en toute transparence – vous l'avez peut-être lu dans le préambule de la pétition.

Cette pétition a également été envoyée au Grand Conseil. Je ne sais pas aujourd'hui quel est le traitement qui lui a été donné par le Grand Conseil, mais comme c'est en tout cas une compétence de la Ville, c'est à nous de prendre nos responsabilités – il n'y a pas le moindre doute. Je le répète, le Conseil administratif doit absolument répondre favorablement à la demande de l'UGS-Chênois et en particulier la magistrate démocrate-chrétienne dont j'ai l'honneur d'être le colistier de parti.

Je tiens aussi à vous dire qu'il y a non seulement énormément d'enfants qui sont inscrits là-bas; il y a aussi la possibilité pour les enfants des différentes écoles de venir jouer d'une façon libre sans être membre; ça draine aussi énormément d'enfants du quartier qui s'intéressent à ce noble sport. Il y a également des seniors, énormément de seniors qui s'entraînent et qui ont souvent été dans l'élite. Comme vous l'avez dit, ils ont souvent gagné des coupes dans les différentes ligues, que ce soit en ligue nationale A ou B.

Ce club est vraiment une pépinière de talents au niveau suisse, puisque ce sont généralement eux qui vont représenter la Suisse à travers le monde et en particulier lors des Jeux olympiques. Dieu sait si c'est important au niveau de la Ville de Genève qu'on ait des représentants genevois pour aller représenter la Suisse!

C'est donc vraiment une occasion à ne pas louper pour la Ville de Genève. Je crois que c'est un petit investissement au regard de l'impact mondial que pourront

avoir des talents comme on peut en trouver au club UGS-Chênois. Donc, chers collègues, merci encore pour votre soutien unanime sur cette pétition.

J'aimerais juste encore dire, parce qu'on l'a évoqué, que cette pétition n'a pas été traitée uniquement à la commission des pétitions. Elle a aussi été traitée à la commission des sports, qui l'a largement appuyée. Vous voyez donc très bien que le Conseil municipal dans son entier est favorable à cette nouvelle construction.

M. Vincent Milliard (Ve). Je serai très bref. Comme l'ont dit mes collègues, au vu de l'histoire du CTT UGS-Chênois, de son importance pour le tennis de table genevois et suisse et afin de permettre de trouver une solution pour un nouveau lieu d'entraînement et de compétition qui garantisse la pérennité de ce club à court et à long terme, le groupe des Verts et des Vertes soutient le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi en préambule de dire tout le plaisir et la grande satisfaction que j'ai à diriger pour ces cinq prochaines années le Service des sports. J'ai pleinement conscience des attentes du monde sportif, de vos attentes aussi, et des responsabilités qui m'incombent désormais. Vous connaissez mon amour du sport, et je me réjouis de m'engager sur ces différents dossiers.

En ce qui concerne plus précisément le CTT UGS-Chênois, une situation temporaire a effectivement été trouvée jusqu'à environ 2024. Les activités de ce club seront réparties sur deux sites: la caserne de Frontenex pour les compétitions et le stade de Frontenex pour les entraînements. Cela étant, il est vrai qu'une solution pérenne doit être trouvée.

Différentes pistes ont été analysées par le département – on l'a dit: la salle communale des Eaux-Vives, qui sera prochainement libérée par l'ADC, le site du Bout-du-monde et le futur centre sportif de la gare des Eaux-Vives, qui va intégrer une salle omnisports qui pourrait accueillir plusieurs sports de balle dont des compétitions pour le tennis de table.

D'après les éléments dont j'ai pu prendre connaissance aujourd'hui, ces propositions ne semblent toutefois pas répondre aux attentes du club, qui a remis une esquisse relative à la construction d'un bâtiment sur deux niveaux à l'emplacement de la pétanque au stade de Richemont. La faisabilité de ce projet doit être analysée, et je m'engage à ce que les services le fassent. Il faut toutefois relever, d'une part que la jauge annuelle des investissements est ce qu'elle est – elle impose aussi de faire des choix et des priorités – d'autre part que dans le cadre du plan directeur des sports, il est privilégié une certaine polyvalence des centres

sportifs de manière à répondre aux attentes toujours plus fortes des clubs et à assurer plusieurs disciplines sur les sites. En tout état de cause, je me pencherai sur ce dossier avec attention de manière à trouver une solution pour ce club.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées à l'unanimité (72 oui).

23. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 3 décembre 2019: «Pour que la piscine de Pâquis-Centre reste ouverte les mercredis et les jeudis soir» (P-412 A)¹.

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 3 décembre 2019. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Thomas Zogg, les 20 janvier et 9 mars 2020. Les notes de séances ont été prises par M. Philippe Berger, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 20 janvier 2020

Audition de M^{mes} Moret, Fonteneau et Tiphticoglou, pétitionnaires

M^{me} Moret indique qu'elle est, de même que M^{mes} Fonteneau et Tiphticoglou, une habitante du quartier des Pâquis et utilisatrice de la piscine de Pâquis-Centre. Elle relève que la piscine des Pâquis est ouverte depuis 1983: les lundis et mardis midi (12 h à 13 h), mercredis après-midi pour les parents/enfants ainsi que les mercredis soir (18 h 30 à 21 h) et jeudis soir (17 h à 19 h). Elle indique que des rumeurs ont couru cet automne, annonçant que les deux tranches horaires du soir allaient être supprimées. Elle signale avoir écrit au département de la culture et du sport (DCS) pour demander confirmation à M. Kanaan qui a répondu par l'affirmative, à leur grande tristesse. Elle déclare que c'est à partir de ce moment-là que la pétition a été lancée et a récolté 386 signatures d'utilisateurs de la piscine, d'habitants et de commerçants du quartier en deux semaines, à savoir le public cible de la récolte.

^{1 «}Mémorial 177e année»: Commission, 2648.

Elle se dit déçue de cette fermeture en soirée qui empêche certains usagers de pratiquer leur sport, faute de temps dans une autre tranche horaire. Elle déplore également la méthode qui a été employée, précisant que la fiche qui était affichée sur la porte de l'établissement indiquait un changement d'horaires sans donner aucune explication. Elle s'interroge plus généralement sur l'opportunité de cette restriction des horaires, alors que la Ville prône l'intégration et le vivre-ensemble par le sport, et que la piscine en question a été rénovée par ses soins il y a seulement trois ans.

M^{me} Fonteneau indique que travaillant à 100% comme son mari et ayant une petite fille, l'ouverture en soirée de la piscine des Pâquis lui permettait de pratiquer du sport à proximité de chez elle. Elle relève que le choix d'une autre piscine serait compliqué au vu des horaires qu'elle pratique, et se dit également déçue de cette fermeture durant les créneaux horaires susmentionnés. Elle ajoute que cet horaire était utile à la vie de quartier, précisant qu'il était alors possible pour ses habitants d'y lier des amitiés et de se rencontrer. Elle précise qu'au vu de son travail et de ses engagements familiaux l'horaire du lundi et du mardi de 12 h à 13 h ne lui convient pas, constatant et déplorant le fait qu'elle ne pourra plus dès lors utiliser les infrastructures.

M^{me} Moret indique que pour les familles la tranche horaire du soir était idéale et ne pourra pas être remplacée car la piscine n'est plus du tout ouverte le soir. Elle relève de plus la mixité formidable que connaissait cet espace à ce moment-là, indiquant que des parents, des enfants, des personnes âgées, des nageurs confirmés, intermédiaires, non-nageurs, pratiquants d'aquagym se le partageaient dans la bonne humeur. Précisant que c'est l'un des seuls bassins où les parents et les enfants peuvent se baigner ensemble car il est peu profond, elle relève que ce n'est par exemple pas le cas à Varembé, et qu'il n'est donc pas vraiment idéal de s'y rendre en famille.

M^{me} Tiphticoglou relève que dans le quartier très urbain des Pâquis, la piscine est l'une des rares infrastructures sportives existantes. Elle indique que la fermeture de la tranche horaire des mercredis et jeudis soir entraînera une perte hebdomadaire de 70% des heures d'ouverture (on passe de six heures et demie d'ouverture au public adulte par semaine à deux heures par semaine) et que de nombreuses personnes âgées ne se déplaceront pas jusqu'à Varembé, trop loin du quartier et trop impersonnelle et grande pour pallier cette réduction des horaires. Relevant que les deux seules tranches horaires resteront le lundi et le mardi midi, elle déplore que ces deux ouvertures soient si rapprochées dans la semaine, et note que la pratique du sport est recommandée au moins trois fois par semaine de manière régulière (actuellement deux jours d'ouverture au public adulte d'affilée, puis cinq jours de fermeture). Elle relève de plus les bienfaits de la piscine au niveau de l'obésité et de la circulation du sang par exemple, et ajoute qu'au-delà de cet aspect positif sur la santé, elle est importante en l'occurrence pour favoriser le contact social, en particulier pour les personnes âgées parfois seules. Elle

SÉANCE DU 4 JUIN 2020 (après-midi)

Pétition: maintenir l'ouverture de la piscine de l'école de Pâquis-Centre les mercredis et jeudis soir

conclut qu'en somme cette réduction des horaires de la piscine est dommage, en ce que celle-ci est profitable tant du point de vue de la santé physique et mentale de ses usagers que comme lieu de lien social.

M^{me} Moret explique que la pétition réclame donc le maintien des tranches horaires d'ouverture le soir. Elle indique par ailleurs qu'aucune explication n'a été fournie aux usagers sur la suppression de ces tranches horaires d'ouverture, constatant que le bassin est tout simplement vide durant ces heures.

Questions des commissaires

Une commissaire demande quelle raison leur fut donnée pour justifier cette fermeture, et souhaite savoir de qui dépend cette piscine.

M^{me} Moret répond que dans ce créneau-là, la gestion de la piscine ressortit au DCS. Pour ce qui est des raisons invoquées, elle indique avoir reçu pour toute réponse des explications évasives de la part du DCS sur l'optimisation des infrastructures.

M^{me} Tiphticoglou regrette que le créneau horaire qui a été enlevé ne profite à rien ni à personne.

Un commissaire demande si elles n'ont pas insisté pour en savoir plus sur les raisons de cette fermeture.

 M^{me} Moret explique qu'un courrier et deux mails lui ont tout de même été nécessaires pour en arriver à la réponse évasive qu'elle a mentionnée.

Une commissaire demande si des précisions pourraient être fournies sur l'ensemble des horaires de l'établissement.

M^{me} Moret répond qu'elle connaît uniquement les horaires publics de la piscine tels qu'ils ont été indiqués, non ceux des autres usages.

 M^{me} Tiphticoglou précise que les horaires des clubs sont gérés par les clubs, et les horaires scolaires par l'école des Pâquis.

La même commissaire demande en quoi la tranche horaire du DCS se distingue des deux autres.

M^{me} Moret répond qu'elle s'en distingue par la présence d'un gardien sauveteur.

 M^{me} Tiphticoglou ajoute qu'elle s'en distingue également par l'importance du lien social et de l'échange.

M^{me} Moret précise que le gardien en question effectue son travail depuis des années avec beaucoup de bienveillance et participe aussi à ce climat d'échange qui fait de cette piscine un espace chaleureux.

M^{me} Tiphticoglou ajoute que le bassin, profond de 1,2 m, permet toutes sortes de pratiques, que cela soit de la nage, de la marche ou de l'aquagym par exemple.

M^{me} Fonteneau évoque à ce titre le cas d'une personne qui avait pu venir dans la piscine en fauteuil roulant, et relève que cela serait difficilement imaginable dans une autre piscine.

M^{me} Tiphticoglou précise que tout cela se passe toujours dans un grand respect mutuel, chacun laissant sa place à l'autre. Elle note ensuite que le bruit a couru que la suppression du créneau horaire dont il est question se faisait dans l'optique d'augmenter ceux des Vernets et de Varembé.

M^{me} Moret explique que c'est ce que le Conseil administratif leur avait communiqué dans son courrier du 5 novembre.

Une commissaire demande quelles sont les dimensions du bassin et la fréquentation.

M^{me} Moret répond que c'est un bassin de 25 m et que 35 à 50 personnes le fréquentent par ouverture. Elle précise que c'est ce qui en fait une piscine agréable pour toutes et tous, alors qu'aux Vernets et à Varembé, il est parfois compliqué de nager compte tenu du nombre très élevé de personnes dans le bassin.

Un commissaire relève qu'il convient de déplorer les lacunes du DCS en matière de communication sur cette affaire. Il relève néanmoins que les Vernets fermant maintenant parfois à 22 h, c'est dans ce cadre-là qu'il convient de situer la réduction de la tranche horaire des Pâquis.

Le président demande aux pétitionnaires si un espoir leur a été laissé ou si la porte est fermée du côté du DCS.

 M^{me} Moret répond que très peu de communication a été faite de leur part à ce sujet, ce qui est particulièrement décevant et a aussi motivé le lancement de la pétition.

M^{me} Fonteneau indique que cette fermeture a eu pour effet de lui rendre la pratique du sport impossible depuis trois semaines, ce qui a engendré des douleurs aux jambes et la nécessité de prendre rendez-vous chez un physiothérapeute, constatant qu'une telle séance coûtera bien plus qu'une entrée à la piscine.

Discussion et vote

Le président trouverait dommage de transmettre cette pétition à la commission des sports, relevant que contrairement à celle concernant le club de ping-pong, on a affaire ici à toutes sortes de gens, donc pas à une situation qui concernerait uniquement des sportifs professionnels ou amateurs.

SÉANCE DU 4 JUIN 2020 (après-midi)

Pétition: maintenir l'ouverture de la piscine de l'école de Pâquis-Centre les mercredis et jeudis soir

Une commissaire d'Ensemble à gauche dit partager l'avis du président, estimant que cette pétition a autant un aspect sportif qu'un aspect social.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien abonde également en ce sens, constatant que la question des horaires d'ouverture ne concerne pas directement le sport.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre abonde également en ce sens.

Un commissaire du Parti socialiste indique que son groupe s'aligne également sur cette position.

L'audition de M. Kanaan dans le cadre de la pétition P-412 est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Séance du 9 mars 2020

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif, en charge du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (SPO)

M. Kanaan remercie le président et l'ensemble des commissaires, et dit son plaisir d'être recu par la commission des pétitions, en ce qu'elle constitue un biais privilégié pour prendre le pouls de la population. Il indique que sa venue permettra, à lui-même et M^{me} Bonvin, de faire un état des lieux de l'action de la Ville en matière de piscines, et dit comprendre que certaines décisions prises récemment puissent susciter des réactions, notamment celle qui fait l'objet de la pétition discutée ce soir. Il précise néanmoins qu'il convient de se réjouir du fait que la pratique du sport augmente globalement à Genève, constatant que cela a pour conséquence une véritable prise d'assaut des infrastructures sportives de la Ville de Genève. Il annonce que c'est notamment pour répondre à cette situation que le Conseil administratif reviendra devant le Conseil municipal au cours de la prochaine session pour lui proposer un crédit destiné à notamment inclure une piscine municipale de 25 m dans le centre prévu à la gare des Eaux-Vives, et note que ce sera la première piscine ouverte depuis celle de Chandieu. Il ajoute que pour que ce lieu bénéficie le plus possible à l'ensemble de la population, l'accueil des groupes scolaires y sera limité. Il fait remarquer que cette piscine prévue normalement en 2024-2025 répond à un vrai besoin de la part de la population, besoin qu'il estime important à satisfaire. Il note en ce sens qu'un effort a déjà été fait aux Vernets, qui sont maintenant ouverts deux soirs par semaine, et dit son souhait de proposer l'équivalent pour Varembé dans le budget 2020. Il passe ensuite la parole à M^{me} Bonvin, qui fera un état des lieux plus détaillé de la situation des piscines en Ville de Genève.

M^{me} Bonvin présente et commente un Powerpoint préparé à l'intention de la commission, s'arrêtant sur l'ensemble des différents types de piscines du ressort de la Ville de Genève, et particulièrement sur les bassins de quartier (page 8), dont elle rappelle qu'ayant été conçus à la base pour des enfants, ils sont petits et compliqués à gérer en termes de sécurité et d'hygiène. Elle en vient finalement à la piscine des Pâquis elle-même (page 10), expliquant que si une petite tranche horaire a été conservée pour l'instant, sa situation est difficilement tenable au niveau de la sécurité des biens et des personnes.

M. Kanaan remercie M^{me} Bonvin pour cette présentation. Disant comprendre la réaction des usagers qui ont leurs habitudes à la piscine des Pâquis, il indique que l'on peut observer ici un exemple typique d'arbitrage, entre l'ouverture prolongée des bassins des Vernets puis de Varembé, le projet de nouvelle piscine aux Eaux-Vives, d'un côté, et la réduction des horaires d'ouverture aux Pâquis. Il explique ensuite que la situation n'est plus tenable avec cette dernière aussi du fait de la grande évolution des normes, notamment liées à la sécurité, au cours de ces dernières années, précisant que s'il arrivait un accident aujourd'hui, luimême et M^{me} Bonvin pourraient en être tenus pénalement responsables. Il note en ce sens que s'il a décidé de maintenir un créneau d'ouverture pendant la journée pour le public du quartier, le SPO aurait voulu qu'il prenne une décision plus stricte encore. Il rappelle que tout en étant fondée, il comprend que sa décision puisse heurter les usagers qui fréquentent la piscine des Pâquis depuis vingt ans, sans avoir jamais eu un problème.

Une commissaire note que pour des mères de famille qui travaillent la journée et habitent le quartier, les plages horaires d'ouverture en soirée avaient le mérite de pouvoir concilier vie de famille, vie professionnelle et sport. Elle ajoute que cet horaire disparu, il n'y a plus d'autre choix pour elles que de se rendre aux Vernets ou à Varembé, ce qui leur complique singulièrement la vie. Elle précise que si elle comprend bien que l'évolution du cadre légal en matière de normes de sécurité affecte l'ouverture de la piscine des Pâquis, elle relève que cela bouleverse les habitudes et le confort des usagers.

M. Kanaan comprend le sentiment de frustration des intéressés. Il explique néanmoins que cela fait quelque temps déjà que la question des piscines de quartier est sur la table et en attente d'être traitée, et regrette de n'avoir peut-être pas fait preuve de suffisamment de pédagogie sur la sécurité. Il dit également trouver dommage que ces piscines n'aient pas été construites de manière plus polyvalente, et de citer l'exemple de la piscine de Chandieu où l'on trouve un vestiaire scolaire, mais aucun pour les adultes. Il relève en ce sens que le motclef du DCS pour la construction de nouvelles piscines est «polyvalence».

M^{me} Bonvin ajoute que la jurisprudence est claire sur le fait que la sécurité doit être garantie par le propriétaire, en l'occurrence la Ville de Genève, en matière

SÉANCE DU 4 JUIN 2020 (après-midi) Pétition: maintenir l'ouverture de la piscine de l'école

de Pâquis-Centre les mercredis et jeudis soir

de piscines. Elle note qu'aux Pâquis l'on ne trouve pendant les heures d'ouverture qu'un gardien seul, et personne pour surveiller les vestiaires, et précise que prendre de tels risques n'est aujourd'hui plus possible.

M. Kanaan répète qu'en dépit de cela, il comprend vraiment les frustrations des usagers de cette piscine.

Questions des commissaires

Une commissaire note que cette audition aurait dû avoir lieu idéalement avant celle des pétitionnaires, car il aurait été possible de leur expliquer les raisons de cette fermeture.

M. Kanaan précise à ce sujet que son département réécrira aux pétitionnaires après la planification de l'horaire de soirées à Varembé pour le leur expliquer.

Une commissaire dit bien comprendre les nécessités de la planification d'ensemble, mais explique qu'il s'agit ici de la vie des habitants d'un quartier, et que cela se situe par conséquent à un niveau différent. Elle note que la gratuité du lieu n'entre pas tant pour les habitués de cette piscine en ligne de compte que sa proximité, sa faible fréquentation par rapport aux autres piscines, et surtout l'importance des liens sociaux qui s'y tissent et s'y sont tissés. Elle fait remarquer en ce sens que les pétitionnaires ont décrit un système qui marche bien, et rappelant bien entendre les exigences liées à la planification générale, elle se demande s'il n'y aurait pas possibilité de tout de même maintenir une ouverture en soirée, d'autant que la promotion du sport est un des buts de la Ville de Genève, et ce y compris pour les plus âgés.

M. Kanaan précise tout d'abord qu'à l'heure actuelle, en raison du Covid-19, la Ville de Genève a suspendu jusqu'à nouvel avis les activités sportives destinées au public du troisième âge, c'est-à-dire au public majoritaire de la piscine des Pâquis, et répond ensuite être très conscient des points soulevés par la commissaire, mais rappelle qu'il faut tenir également compte, dans l'évaluation, de la question des normes de sécurité, qui ne sont aujourd'hui plus respectées aux Pâquis. Il note encore une fois qu'il peut comprendre que les personnes qui ont pris des habitudes et n'ont jamais eu de problème ne comprennent pas forcément cela, mais indique que c'est un fait qu'on ne peut pas se permettre d'ignorer. Il indique de plus que des mesures sont à l'étude pour pallier les inconvénients de la réduction de l'horaire d'ouverture, en particulier pour les personnes âgées, pour qui la fréquentation basse était un grand avantage.

M^{me} Bonvin ajoute que la Ville offre d'ores et déjà des cours d'aquagym et de natation à des prix défiant toute concurrence. En revenant ensuite à la question de la sécurité, elle répète qu'aujourd'hui la piscine des Pâquis ne respecte pas les

normes légales en matière de sécurité, et note qu'indépendamment des questions d'aménagement, la Ville se doit d'assurer la sécurité des usagers.

M. Kanaan relève néanmoins que la situation va être attentivement examinée pour trouver des alternatives, expliquant bien comprendre la déception des usagers et des pétitionnaires.

La commissaire demande s'il serait possible de venir présenter ces alternatives dans le quartier.

M. Kanaan répond qu'à l'heure actuelle il ne s'agit que de pistes, et indique qu'il vaudrait mieux venir leur présenter du concret lorsque ces pistes auront été précisées.

M^{me} Bonvin remarque que le nombre des usagers de la piscine est relativement faible, avec 22 personnes par soir au pic de la fréquentation. Elle note en ce sens que s'ils viennent rencontrer tous les habitants du quartier, il y a un risque de créer une demande qui n'existe actuellement pas. Elle ajoute que les vestiaires ne se prêtent pas aujourd'hui à une ouverture au public, et que s'il advenait par malheur un vol ou une agression, le département se trouverait en mauvaise posture, relevant qu'il n'est pas possible non plus, vu qu'il n'y a qu'un gardien, de faire surveiller le vestiaire, car les gens se retrouveraient alors seuls dans l'eau.

La même commissaire demande si l'ouverture serait possible si une association d'usagers se constituait.

M^{me} Bonvin répond par l'affirmative, précisant néanmoins que ce serait alors à eux d'assurer leur sécurité.

M. Kanaan ajoute que c'est déjà le cas pour les clubs, et que le personnel Ville de Genève n'est présent que lorsque c'est le public qui nage.

M^{me} Bonvin note que le soir quand les usagers sortent de la piscine tard, ils ont peur, précisant qu'un choix a pu être fait pour conserver les tranches horaires qui posent moins de problèmes. Elle fait remarquer ensuite plus généralement que les bassins de quartier ne sont pas adaptés à l'accueil du public, mais que des cours de natation pour clubs ou scolaires, des cours d'aquagym pour seniors, pour parents-enfants y ont par exemple régulièrement lieu.

Le président dit s'étonner de l'argument coronavirus évoqué précédemment par M. Kaanan, notant que le chlore est précisément fatal au virus.

M. Kanaan confirme que le chlore est radical contre le virus, mais que ce sont les vestiaires qui pourraient être à risque. Il déclare ne pas avoir procédé à cette décision par gaîté de cœur, mais l'avoir fait pour se conformer aux recommandations fédérales et cantonales.

SÉANCE DU 4 JUIN 2020 (après-midi) Pétition: maintenir l'ouverture de la piscine de l'école de Pâquis-Centre les mercredis et jeudis soir

 M^{me} Bonvin abonde en ce sens, expliquant que les vestiaires sont des nids à microbes.

Un commissaire demande s'il est exact qu'au moment de leur construction les piscines de quartier répondaient à des normes, mais n'étaient pas destinées à accueillir du public.

M^{me} Bonvin répond qu'à l'époque de leur construction, les normes en matière de piscine étaient simplement moins nombreuses, et explique que ce sont les accidents des années 1980 qui ont amené la jurisprudence à évoluer, rappelant que l'eau est la première cause de mortalité chez les enfants. Evoquant ensuite le fait que la piscine des Pâquis dispose d'un gardien pour plus d'une vingtaine d'usagers au pic, elle relève que lorsque des classes s'y rendent, il y a deux surveillants pour 15 élèves, et que lorsque des clubs y vont, non seulement ce sont de bons nageurs, mais ils disposent eux aussi d'un voire deux gardiens. Pour ce qui est de l'infrastructure, elle explique à titre d'exemple qu'un vestiaire a dû être créé, car auparavant les accompagnants se changeaient dans les mêmes vestiaires que leurs élèves.

Le commissaire relève que malgré cela, les pétitionnaires ont insisté pour qu'une tranche horaire soit maintenue le soir.

M. Kanaan explique avoir reçu un préavis du SPO pour arrêter de délivrer dans ce lieu la prestation de service public, et indique qu'il ne voulait pas être aussi brutal, raison pour laquelle il a conservé la tranche horaire du midi. Il dit néanmoins comprendre que dès lors que la situation est moins lisible, les gens s'interrogent sur le fait que cette tranche soit conservée et pas celle du soir. Il déclare néanmoins assumer ce choix transitoire.

Le même commissaire indique que le problème soulevé par la pétition est au fond un problème d'information à la population, et rappelle qu'ici les usagers ont appris par un papier et une correspondance privée que les horaires changeraient. Il évoque également les cas des nombreuses pétitions concernant des travaux ou des bornes qui révèlent un souci global de la population vis-à-vis de la politique d'information dans les quartiers. Aussi demande-t-il en cela aux auditionnés s'ils ont des idées pour améliorer cette politique.

M. Kanaan répond que les gens étant déjà saturés d'informations, il n'est pas évident de trouver le bon canal, relevant que dans le cas présent les usagers, même si mieux informés, auraient sans doute réagi tout autant.

M^{me} Bonvin rappelle que c'est pour ouvrir Varembé et les Vernets au public davantage que la plage horaire des Pâquis a été réduite. Pour ce qui est de l'information, elle relève que la communication est facile lorsqu'il s'agit de clubs, mais plus compliquée lorsqu'il s'agit d'usagers anonymes, comme ce fut le cas ici.

Le même commissaire demande s'il n'aurait pas été opportun dans ce cas de communiquer par le biais d'un tout-ménage.

M^{me} Bonvin répond que c'était pour éviter de créer une demande qui n'existait pas précédemment.

M. Kanaan confirme que cette démarche aurait eu l'inconvénient de provoquer un appel d'air, même s'il déclare ne pas trouver cette question illégitime, et convient qu'il y a nécessité à mieux communiquer ce type de décisions.

Une commissaire demande s'il aurait été tout de même possible de réunir les personnes concernées.

M^{me} Bonvin répond que le gardien était censé informer les gens de cette réduction d'horaires, précisant que cela lui avait été demandé. Elle constate que cela n'a pas été fait de manière optimale.

Une commissaire indique aller parfois à la piscine de Varembé, et dit son étonnement à ce que ce soit un homme qui nettoie les douches des femmes, évoquant un cas où celui-ci avait ri et fait des remarques à des femmes déshabillées qui se douchaient.

M^{me} Bonvin rappelle tout d'abord que la nudité n'est pas permise dans les douches communes, en ce qu'elles restent un lieu public. Elle explique ensuite que si à chaque fois le but est mettre un gardien chez les hommes et une gardienne chez les femmes, cela est impossible du fait de la non-parité numérique du personnel. Elle indique néanmoins que le gardien n'avait évidemment pas à faire de commentaires et devait prévenir en arrivant, et déclare qu'elle refera des remarques générales à ce propos. Elle ajoute que si cela venait à se reproduire, les femmes qui le souhaiteraient pourraient écrire un mail au SPO.

Le président, évoquant le féminisme affiché par M. Kanaan et sa volonté de rendre le sport plus égalitaire, rappelle que les pétitionnaires étaient trois femmes de trois générations différentes, et se demande dès lors s'il n'y a pas dans le cas présent une contradiction entre une posture et ce fait.

M. Kanaan indique tout d'abord que le sport n'est malheureusement pas encore égalitaire, précisant que 70% des subventions vont chez les hommes, étant donné qu'ils sont davantage à pratiquer des sports d'équipes, mais relève que cela est en train d'évoluer. Il convient néanmoins que dans le cas présent, ce sont hélas en effet une majorité de femmes qui sont perdantes à court terme, et déplore cette situation.

Le président remercie M. Kanaan pour son honnêteté à le reconnaître. Il remercie ensuite les auditionnés pour leur présence et leurs réponses. Il demande ensuite aux commissaires quelle suite ils désirent donner à cet objet.

SÉANCE DU 4 JUIN 2020 (après-midi) Pétition: maintenir l'ouverture de la piscine de l'école de Pâquis-Centre les mercredis et jeudis soir

Une commissaire estime qu'il serait possible de voter dès ce soir.

Le président dit partager cet avis, et ouvre la discussion.

Discussion et vote

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien déclare que la position de son groupe est claire, et indique qu'au vu des problèmes de sécurité par rapport aux normes qui ont évolué, la seule solution possible est de classer cette pétition.

Une commissaire d'Ensemble à gauche indique soutenir un renvoi au Conseil administratif, tout d'abord au vu de la manière scandaleuse dont la fermeture a été signifiée. Elle dit en ce sens ne pas être convaincue par cette théorie de l'appel d'air, notant que l'on aurait pu faire appel à des intermédiaires pour bien communiquer. Elle note que cette démarche aurait nécessité de rencontrer les personnes concernées pour voir ce qu'il était possible de faire avant de procéder à cette réduction d'horaires. Elle estime que quand bien même cette question ne se situe pas au même niveau que l'organisation cantonale ou communale des piscines, elle doit également être prise en compte. Parmi les pistes à envisager pour une solution, elle évoque la possibilité de mettre sur pied une association d'usagers, et note qu'il conviendrait d'analyser cette possibilité pour répondre aux questions soulevées par les pétitionnaires. Aussi conclut-elle que soutenir cette pétition, c'est tout d'abord montrer qu'on ne peut pas communiquer de cette manière, ainsi qu'une façon de demander au Conseil administratif de voir comment élaborer une solution en lui rappelant enfin qu'il convient d'être attentif également au plan local.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre indique que son groupe abonde dans ce sens, et est également partisan du renvoi au Conseil administratif. Il relève en particulier l'attitude méprisante de M^{me} Bonvin qui n'a pas voulu se déplacer sur place, relevant que l'annonce n'avait pas à être faite par un gardien de bains. Il ajoute que l'activité des clubs peut être déplacée à Varembé, et qu'il s'agit ici de personnes âgées, donc moins facilement mobiles.

Une commissaire du Parti libéral-radical indique que son groupe soutiendra le classement, étant donné que seules 20 personnes sont concernées, et dit son interrogation sur le fait que l'ouverture de ce bassin pour un nombre si réduit de personnes fasse partie des tâches de la commune. Elle relève en revanche qu'il lui appartient de mettre à la disposition d'un maximum de personnes des bassins disposant des meilleures normes de sécurité. Elle ajoute que son groupe rappelle la possibilité pour les usagers de la piscine des Pâquis de se constituer en association afin qu'ils prennent eux-mêmes en charge leur sécurité. Elle note enfin que l'on ne peut pas contenter tout le monde, et estime que la décision du SPO est courageuse, alors qu'on reproche souvent à M. Kanaan de ne pas savoir prendre de décisions.

Une commissaire d'Ensemble à gauche note que l'on demande à des personnes âgées d'aller ailleurs, alors qu'il n'existe pas de ligne directe entre Varembé et les Pâquis. Elle ajoute que même si seules 25 personnes fréquentent ce bassin, il constitue un lieu de rencontre et un lieu social formidable, où l'on peut se maintenir en bonne santé. Elle indique de plus que l'horaire conservé, entre 12 h et 13 h, n'est pas le plus pratique, expliquant que les gens âgés ont des habitudes et des horaires qu'il est compliqué de modifier. Elle conclut qu'il convient par conséquent de renvoyer cette pétition au Conseil administratif afin qu'il trouve une solution adéquate.

Un commissaire du Parti socialiste indique tout d'abord que son groupe est sensible à la question de la sécurité, telle que l'ont formulée les auditionnés, précisant que son groupe aurait néanmoins souhaité que les familles puissent conserver des créneaux d'ouverture en fin de journée. Il relève que ce qui pose véritablement problème ici est la question de la qualité très faible de l'information adressée au public pour lui annoncer la fermeture de ces créneaux, et déclare qu'il convient pour cela de renvoyer cette pétition au Conseil administratif, en mettant l'accent sur la nécessité d'informer plus largement qu'ils ne l'ont fait jusqu'alors.

Le président propose donc de passer au vote de cet objet.

Vote

La commission accepte le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-412 par 9 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 1 UDC, 2 MCG) contre 5 non (2 PDC, 3 PLR).

Annexe: pétition P-412

SÉANCE DU 4 JUIN 2020 (après-midi) Pétition: maintenir l'ouverture de la piscine de l'école de Pâquis-Centre les mercredis et jeudis soir

Pétition au Conseil municipal de la Ville de Genève pour que la piscine de Pâquis-Centre reste ouverte les mercredis et les jeudis soir

Adresse de correspondance: Laurence et Sébastien Moret Rue de Lausanne 56 1202 Genève laurence.rey@bluewin.ch 078 878 90 20

RECU 14 0 2 NOV. 2019

Conseil municipal de la Ville de Genève Service du Conseil Municipal 17, rue Pierre Fatio 1204 Genève

Genève, le 2 décembre 2019

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous habitons le guartier des Pâquis et fréquentons la piscine de Pâquis-Centre.

Le courrier du Conseiller administratif Sami Kanaan, daté du 5 novembre 2019 et adressé à deux familles du quartier l'ayant sollicité à ce sujet, nous informe de la fermeture prochaine de la piscine les mercredis et les jeudis soir.

Nous déposons ce jour en annexe la pétition susmentionnée. La pétition pour que la piscine de Pâquis-Centre reste ouverte le soir compte 386 signatures d'utilisateurs, d'habitants ou de personnes travaillant dans le quartier.

Nous avons lu avec incompréhension cette décision unilatérale de modifier les horaires, et aimerions exprimer notre inquiétude et notre mécontentement.

Les piscines offrent un moyen crucial de renforcement de la cohésion sociale des habitants et d'amélioration de la santé publique. Avoir une piscine de proximité dans un quartier comme les Pâquis, avec sa mixité culturelle et ses problématiques sociales, améliore considérablement la qualité de vie des Pâquisards. C'est un lieu important de rencontre et de convivialité, où les cultures et les couches sociales se côtoient.

Fermer la piscine les soirs priverait une grande partie des usagers - ceux qui viennent après leur journée de travail ou d'études - de la possibilité d'avoir une activité sportive régulière et une possibilité de se sentir chez eux dans leur quartier.

Nous vous demandons de réviser votre décision et de maintenir l'ouverture de la piscine le mercredi soir de 18h30 à 21h et le jeudi soir de 17h à 19h.

Nous sommes par ailleurs très étonnés de la communication de la Ville de Genève et du Département des Sports à ce sujet. Il est tout de même curieux que des informations aussi importantes aient été relayées suite à des demandes d'usagers, et non pas communiquées clairement et de manière transparente à tous les usagers.

Pour reprendre le slogan de la dernière édition du magazine *Vivre à Genève* : Le sport au service d'un meilleur Vivre Ensemble !

Nous sommes à votre disposition pour répondre à d'éventuelle questions et exposer nos arguments.

En vous remerciant de votre considération, nous vous transmettons, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations distinguées.

Les usagers de la piscine de Pâquis-Centre

Pour les pétitionnaires

Laurence Moret

Copie: Monsieur Sami Kanaan, Conseiller administratif

Annexe mentionnée

SÉANCE DU 4 JUIN 2020 (après-midi) Pétition: maintenir l'ouverture de la piscine de l'école de Pâquis-Centre les mercredis et jeudis soir

<u>Pétition pour que la piscine de Pâquis-Centre</u> reste ouverte les mercredis et les jeudis soir

A l'attention du Département de la culture et du sport Monsieur le Conseiller administratif Sami Kanaan

Genève, le 2 décembre 2019

Monsieur le Conseiller administratif,

Nous habitons le quartier des Pâquis et fréquentons la piscine de Pâquis-Centre.

Votre courrier du 5 novembre 2019, adressé à deux familles du quartier vous ayant sollicités à ce sujet, nous informe de la fermeture prochaine de la piscine les mercredis et les jeudis soir.

Nous avons lu avec incompréhension cette décision unilatérale de modifier les horaires, et aimerions exprimer notre inquiétude et notre mécontentement.

Les piscines offrent un moyen crucial de renforcement de la cohésion sociale des habitants et d'amélioration de la santé publique. Avoir une piscine de proximité dans un quartier comme les Pâquis, avec sa mixité culturelle et ses problématiques sociales, améliore considérablement la qualité de vie des Pâquisards. C'est un lieu important de rencontre et de convivialité, où les cultures et les couches sociales se côtoient.

Fermer la piscine les soirs priverait une grande partie des usagers - ceux qui viennent après leur journée de travail ou d'études - de la possibilité d'avoir une activité sportive régulière et une possibilité de se sentir chez eux dans leur quartier.

Nous vous demandons de réviser votre décision et de maintenir l'ouverture de la piscine le mercredi soir de 18h30 à 21h et le jeudi soir de 17h à 19h.

Nous sommes par ailleurs très étonnés de la communication de la Ville de Genève et du Département des Sports à ce sujet. Il est tout de même curieux que des informations aussi importantes aient été relayées suite à des demandes d'usagers, et non pas communiquées clairement et de manière transparente à tous les usagers.

Pour reprendre le slogan de la dernière édition du magazine *Vivre à Genève* : Le sport au service d'un meilleur Vivre Ensemble !

En vous remerciant de votre considération, nous vous transmettons, Monsieur le Conseiller administratif, nos salutations distinguées.

Les usagers de la piscine de Pâquis-Centre

Pétition: maintenir l'ouverture de la piscine de l'école de Pâquis-Centre les mercredis et jeudis soir

M^{me} **Fabienne Beaud, rapporteuse** (PDC). Comme vous l'avez relevé, la pétition demande que la piscine de Pâquis-Centre reste ouverte deux soirs par semaine, le mercredi et le jeudi soir. Jusqu'à maintenant, la piscine était ouverte les lundis et mardis entre midi et 14 h, le mercredi après-midi avec le cours parents-enfants, le mercredi soir de 18 h 30 à 21 h ainsi que le jeudi soir.

Les pétitionnaires, lors de leur audition, nous ont fait remarquer qu'elles avaient été avisées au départ uniquement par une rumeur qui circulait selon laquelle la piscine de l'école de Pâquis-Centre serait fermée. Par la suite, une des pétitionnaires a écrit à M. Sami Kanaan, qui lui a confirmé la fermeture définitive de cette piscine en raison du fait que les horaires étaient prolongés à Varembé et aux Vernets et pour permettre à la population des Pâquis de se déplacer dans ces piscines de la Ville.

Les pétitionnaires contestent cette fermeture car elles estiment qu'une piscine est importante aux Pâquis, d'une part parce que c'est presque la seule activité qui soit ouverte pour les habitants, d'autre part parce que cette piscine accueille près d'une trentaine de personnes et permet des activités intergénérationnelles, ce qui est important pour le quartier des Pâquis. Une autre pétitionnaire relève que le bassin, long de 25 m, permet d'avoir près d'une cinquantaine de personnes. Elle précise que c'est une ambiance agréable qu'on ne retrouve ni aux Vernets ni à Varembé.

Lors de l'audition du magistrat, M. Sami Kanaan, accompagné de M^{me} Bonvin, il est ressorti que la piscine de l'école de Pâquis-Centre avait dû être fermée parce que les normes de sécurité imposées par la Confédération étaient devenues très importantes et que cette piscine ne correspondait plus à ces normes. Lors de l'audition de M^{me} Bonvin, il est apparu en outre que la Ville de Genève y avait proposé des cours d'aquagym pour les personnes âgées mais que ceux-ci ne correspondaient pas aux attentes des habitants des Pâquis.

Il est aussi à relever que la communication entre les habitants des Pâquis et le DCS a très mal été gérée. Un changement à ce sujet est peut-être à l'ordre du jour, et nous espérons que ça se passera mieux la prochaine fois.

Le Parti démocrate-chrétien souhaite classer cette pétition car nous ne pouvons laisser ouverte une piscine qui présente des anomalies et surtout qui ne correspond plus aux normes de sécurité imposées par la Confédération.

M^{me} Joëlle Bertossa (S). Les socialistes demandent le renvoi de cette pétition au Conseil administratif. Si nous sommes évidemment sensibles aux problèmes de sécurité qui existent dans la piscine de Pâquis-Centre, nous regrettons que les familles ne puissent plus accéder aux bassins en soirée. Nous demandons qu'une

SÉANCE DU 4 JUIN 2020 (après-midi)

Pétition: maintenir l'ouverture de la piscine de l'école de Pâquis-Centre les mercredis et jeudis soir

information plus large et surtout plus détaillée soit adressée aux pétitionnaires et aux usagers et que des solutions leur soient proposées.

M^{me} **Jacqueline Roiz** (Ve). En parcourant ce rapport, on peut remarquer que les pétitionnaires expriment des motivations sportives qui sont liées à la santé, au plaisir, à la convivialité – c'est leur principale motivation – ainsi qu'à la mixité intergénérationnelle. Elles parlent aussi de proximité. Varembé, certes, n'est pas loin, mais pour des personnes à mobilité réduite, c'est plutôt difficile de se déplacer là-bas, et ça découragerait un certain nombre de personnes de continuer les activités qui leur font tant de bien physiquement et au moral.

Les Verts proposent donc le renvoi au Conseil administratif pour qu'il cherche aussi des solutions, car la mesure de fermeture est assez brutale. Il y a peut-être des mesures organisationnelles à évaluer, en tout cas nous l'espérons.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). La pétition a été lancée par les utilisateurs de cette piscine. Les habitants du quartier pouvaient l'utiliser depuis 1983. Ils ont appris que ce ne serait plus possible de l'utiliser pour deux soirées, mais sans information claire. Ils ont quasiment dû se battre pour obtenir cette information. Les habitués sont des personnes du quartier, de tous âges, des familles, beaucoup de personnes âgées, voire très âgées.

Ils apprécient tout particulièrement de ne pas être trop nombreux, donc de se sentir en sécurité dans l'eau, de ne pas devoir se déplacer trop loin. Ça leur paraît difficile d'aller jusqu'à Varembé ou aux Vernets. Ils apprécient également de pouvoir pratiquer de manière régulière, le contact et l'échange entre usagers... Toute une vie sociale s'est développée dans cette piscine. La réponse qu'ils ont reçue visait l'optimisation des infrastructures. De fait, elle ne prend pas en compte leur besoin.

Alors que la Ville de Genève met en avant l'importance de la proximité, de la vie de quartier, des liens de solidarité – et on sait bien que ce n'est pas facile à organiser quand on part de rien – si une telle vie existe et est si investie par ses habitants, pourquoi ne pas permettre à cette belle histoire sportive, sociale, intergénérationnelle, humaine qu'est cette piscine de Pâquis-Centre de continuer à exister?

Comme l'a dit un homme de plus de 90 ans, qui y va régulièrement, ce n'est pas seulement un centre sportif; c'est une vraie maison de quartier, un lieu qui crée des liens, un endroit de santé publique et sociale qui mérite d'être maintenu. Permettons-leur de poursuivre dans de bonnes conditions. Merci de soutenir la pétition.

Pétition: maintenir l'ouverture de la piscine de l'école de Pâquis-Centre les mercredis et jeudis soir

M. Didier Lyon (UDC). Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 3 décembre 2019. Une pétitionnaire a relevé que la piscine de Pâquis-Centre était ouverte depuis 1983: les lundis et mardis midi, mercredis après-midi pour les parents/enfants ainsi que les mercredis soir et jeudis soir. Elle a indiqué que des rumeurs avaient couru l'automne dernier, annonçant que les deux tranches horaires du soir seraient supprimées. Elle a signalé avoir écrit au DCS pour demander confirmation à M. Kanaan, qui a répondu par l'affirmative, à leur grande tristesse.

Elle a déclaré que c'est à partir de ce moment-là que la pétition a été lancée. Elle a récolté en deux semaines 386 signatures d'utilisateurs de la piscine, d'habitants et de commerçants du quartier, à savoir le public cible de la récolte. La pétitionnaire s'est dite déçue de cette fermeture en soirée qui empêche certains usagers de pratiquer leur sport, faute de temps de le faire dans une autre tranche horaire. Elle a également déploré la méthode employée, précisant que l'affiche sur la porte de l'établissement indiquait un changement d'horaires, sans donner aucune explication.

Lors de son audition, le magistrat Kanaan a dit comprendre la réaction des usagers qui ont leurs habitudes à la piscine des Pâquis. Il a indiqué que l'on pouvait observer ici un exemple typique d'arbitrage, entre l'ouverture prolongée des bassins des Vernets puis de Varembé, le projet de nouvelle piscine aux Eaux-Vives, d'un côté, et la réduction des horaires d'ouverture aux Pâquis. Il a expliqué ensuite que la situation n'était plus tenable avec cette dernière aussi du fait de la grande évolution des normes au cours de ces dernières années, notamment liées à la sécurité, précisant que s'il arrivait un accident aujourd'hui, lui-même et son département pourraient en être tenus pénalement responsables. Il a noté en ce sens que, s'il a décidé de maintenir un créneau d'ouverture pendant la journée pour le public du quartier, le Service des sports (SPO) aurait voulu quant à lui qu'il prenne une décision plus stricte encore.

Il a rappelé qu'il comprend que sa décision, tout en étant fondée, puisse heurter les usagers qui fréquentent la piscine des Pâquis depuis vingt ans, sans avoir jamais eu un problème. Les vestiaires ne se prêtent pas aujourd'hui à une ouverture au public, et s'il advenait par malheur un vol ou une agression, le département se trouverait en mauvaise posture, relevant qu'il n'est pas possible non plus, vu qu'il n'y a qu'un gardien, de faire surveiller le vestiaire, car les gens se retrouveraient alors seuls dans l'eau.

M. Kanaan a expliqué avoir reçu un préavis du SPO pour arrêter de délivrer dans ce lieu la prestation de service public. Il a ajouté qu'il n'avait pas voulu être aussi brutal, raison pour laquelle il a conservé la tranche horaire du midi. Il a dit néanmoins comprendre que dès lors que la situation est moins lisible, les gens s'interrogent sur le fait que cette tranche soit conservée et pas celle du soir. Il a déclaré néanmoins assumer ce choix transitoire. Il nous a rappelé que la plage

SÉANCE DU 4 JUIN 2020 (après-midi) Pétition: maintenir l'ouverture de la piscine de l'école de Pâquis-Centre les mercredis et jeudis soir

horaire des Pâquis a été réduite pour ouvrir davantage Varembé et les Vernets au public. Pour ce qui est de l'information, il a relevé que la communication était facile lorsqu'il s'agit de clubs, mais plus compliquée lorsqu'il s'agit d'usagers anonymes, comme ce fut le cas ici.

Nous pouvons cependant relever en particulier l'attitude méprisante du SPO qui n'a pas voulu se déplacer sur place, qui a préféré faire faire l'annonce de la fermeture par un gardien de bains. L'activité des clubs peut être déplacée à Varembé, et les personnes âgées, donc moins facilement mobiles, devraient rester à la piscine des Pâquis... On demande à des personnes âgées d'aller ailleurs, alors qu'il n'existe pas de ligne directe entre Varembé et les Pâquis. Même si seules 25 personnes fréquentent ce bassin, il constitue un lieu de rencontre et un lieu social formidable, où l'on peut se maintenir en bonne santé, d'autant que l'horaire conservé, entre 12 h et 13 h, n'est pas le plus pratique, car les gens âgés ont des habitudes et des horaires qu'il est compliqué de modifier. L'Union démocratique du centre propose donc de voter...

La présidente. Monsieur le conseiller municipal, il faut conclure, vous avez dépassé les trois minutes...

M. Didier Lyon. ... le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

La présidente. Merci bien. La parole est à M^{me} Danièle Magnin.

M^{me} **Danièle Magnin** (MCG). Ce sera bien plus bref... Merci, Madame la présidente. Je voulais simplement dire que ce n'est pas parce qu'il y a des problèmes au niveau de normes qui ne seraient plus respectées qu'il faut fermer un bassin, ou l'ouvrir seulement selon certains horaires, alors que ce dernier est très utilisé depuis longtemps dans ce quartier. Il faut adresser la pétition au Conseil administratif en lui recommandant qu'il procède aux mises à jour nécessaires, si je puis dire. C'est ça, la solution; ce n'est pas de fermer et de priver les gens du quartier d'un lieu de loisir qui leur permet de se maintenir en bonne santé aussi bien pour le moral que pour le physique.

M^{me} **Patricia Richard** (PLR). Le Parti libéral-radical a toujours soutenu l'activité sportive, et spécialement l'activité en piscine. Il y a cinq ans déjà le Parti libéral-radical déposait par ma voix la motion M-1165 qui demandait un élargissement des horaires d'ouverture des piscines et qui avait été acceptée à l'unanimité.

Pétition: maintenir l'ouverture de la piscine de l'école de Pâquis-Centre les mercredis et jeudis soir

Le Parti libéral-radical est pour que toute la population genevoise puisse bénéficier au maximum des bassins, et encore plus maintenant dans une situation de Covid-19 dans laquelle les gens devront sûrement être répartis dans les différents bassins. Nous sommes contre le fait de fermer un bassin qui était ouvert au public. Nous accepterons donc cette pétition. Nous vous remercions.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne suis naturellement pas insensible aux préoccupations exprimées par les pétitionnaires qui sont relayées ici. Je vous disais tout à l'heure que j'avais pleinement conscience des attentes et des responsabilités qui m'incombent. Mais les responsabilités qui m'incombent et qui incombent à la Ville de Genève, c'est aussi de garantir le respect des normes en vigueur.

Il s'avère que le bassin de Pâquis-Centre a été conçu et construit à l'époque pour y accueillir les écoles et les clubs de natation, pas pour y accueillir du public. Il y a un problème constructif qui ne peut être résolu aussi simplement que certains le disent ce soir. Cela nécessiterait des coûts très importants, et même la faisabilité ne serait pas du tout assurée.

Il faut dire aussi qu'il y a des besoins de plus en plus importants chez les clubs et les écoles de natation, c'est-à-dire chez les associations sportives, auxquels il faut répondre. Comme certains l'ont dit, la piscine de Varembé se trouve à deux kilomètres du bassin de Pâquis-Centre. Elle propose ainsi une alternative proche et accessible.

Nous estimons que les trois créneaux ouverts au public encore proposés aujourd'hui constituent une exception héritée du passé. Il faut d'ailleurs savoir qu'ils semblent relativement peu fréquentés puisque, d'après les comptages qui ont été faits, il y a 22 personnes au maximum qui les utilisent en même temps. Il nous semble donc bien plus adéquat, non seulement pour des raisons sanitaires et sécuritaires, mais aussi pour répondre aux besoins des associations et des clubs sportifs, de dédier précisément ces créneaux à ces clubs et à ces écoles de natation.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 60 oui contre 1 non.

24. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 3 décembre 2019: «Arbres abattus en Ville de Genève: Halte au massacre! Pour un moratoire sur toute nouvelle coupe d'arbre!» (P-413 A)¹.

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 3 décembre 2019. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Thomas Zogg, les 17 février et 9 mars 2020. Les notes de séances ont été prises par M. Philippe Berger, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 17 février 2020

Audition de M^{me} Bénédicte Amsellem-Ossipow et de M. Alfonso Gomez, pétitionnaires

M^{me} Amsellem-Ossipow remercie la commission de les recevoir pour les entendre sur cet objet. Elle relève tout d'abord que bien qu'initiée par les Verts, cette pétition se fait le relais d'une inquiétude répandue au sein de la population genevoise, au sujet des abattages d'arbres. Elle explique que son objectif est de prévoir en ville une couverture arborée suffisante, précisant que cette question deviendra importante à mesure que le réchauffement climatique fera sentir ses effets. Elle ajoute qu'un arbre replanté qui n'est pas du même gabarit n'aura à ce titre pas le même impact que celui qui l'a précédé, et déclare que la pétition souhaite aussi défendre ce concept d'équivalence.

M. Gomez donne ensuite lecture du texte de la pétition «Halte au massacre, moratoire sur l'abattage d'arbres». Il relève notamment l'opacité autour des abattages d'arbres et de leur remplacement, et de citer à ce titre l'exemple de la gare de Champel au pourtour de laquelle était évoquée une forêt de chênes, alors que l'on ne peut y voir aujourd'hui que de petits arbres entourés de béton. Il explique que la pétition propose de limiter la coupe des arbres à ceux qui sont malades, en prenant soin d'informer la population avec transparence. Il dit en outre l'objectif d'arborisation massive et qualitative qu'elle défend sur l'entier du territoire de la Ville. Il déclare après cela que la pétition s'inscrit dans le

^{1 «}Mémorial 177e année»: Commission, 2648.

cadre de la motion du 16 mai 2019 sur l'urgence climatique, et rappelle que de nouvelles coupes d'arbres avaient été annoncées dans la foulée, indiquant que les pétitionnaires s'étaient alors posé la question de la réalité de la compensation financière ou en nature de ces coupes. Il note à ce titre qu'ils ont pu constater que lors de la dernière législature 1400 arbres ont été coupés pour seulement 700 plantés, précisant que certains investisseurs et politiques préfèrent parfois couper des arbres sans en compenser le coût. Il évoque ensuite les bienfaits d'une quantité suffisante d'arbres, notamment le rôle qu'ils jouent dans la purification de l'air, dans l'oxygénation de la ville, dans la protection contre la canicule, dans le développement de la biodiversité, comme protection sonore, ou encore, mais cela reste à vérifier, comme barrière contre la propagation des ondes 5G. Il déclare qu'accepter la pétition donnerait un deuxième signal, après un amendement sur ce sujet à la proposition précitée, concluant enfin qu'elle viendrait renforcer une prise de conscience générale sur la protection des zones arborées en ville de Genève, et la nécessaire végétalisation de celles-ci.

Questions des commissaires

Une commissaire annonce faire le lien entre la première pétition traitée ce soir, et celle traitée maintenant, et demande à M. Gomez, étant donné que ces deux pétitions lui seront probablement renvoyées à lui-même, quel sera son arbitrage entre la densification des logements, visible par exemple dans le programme des Vernets, et le programme d'arborisation prévu dans sa propre pétition.

M. Gomez répond que tout ce que demande la pétition c'est que le moratoire soit effectif, tant qu'aucun signe concret d'une arborisation massive ne sera observé. Il relève avoir expliqué à des investisseurs que la démarche n'était pas compliquée, et qu'il suffisait de dégoudronner des terrains pour y planter des arbres, en procédant à un remplacement minimum de un arbre abattu contre trois plantés.

La commissaire demande confirmation du fait que des projets tels que celui des Vernets seront par conséquent retoqués.

M. Gomez précise qu'il n'est pas opposé à ce type de projets, mais estime que leur acceptation passe par le fait que les promoteurs démontrent avant de couper des arbres leur volonté claire d'arboriser en suffisance la zone à construire. Il dit en cela son objectif d'arriver à une couverture arborée de l'ordre de 30% d'ici à 2030, précisant que c'est également là l'objectif du Canton, et notant qu'à l'heure actuelle il convient d'inverser le déficit existant par rapport à cet objectif. Il déclare que si demain il est en charge de l'aménagement, son but sera de faire en sorte que l'abattage des arbres soit compensé avant toute nouvelle construction.

La même commissaire relève encore que ce discours a déjà été tenu précédemment, par exemple dans le projet des Allières, sans qu'il soit vraiment suivi d'effets.

M. Gomez confirme que dans ce cas la compensation n'avait pas du tout eu lieu.

M^{me} Amsellem-Ossipow soulève également le problème de transparence et le manque de communication à la population qui existe sur ces questions. Elle évoque à titre d'exemple le fait que les chiffres concernant les arbres abattus et plantés qui ont été demandés depuis quelque temps n'ont pas encore été donnés, notant que cela est problématique. Elle indique sur ce point que certaines coupes dûment motivées pourraient être acceptées par la population si on les lui expliquait précisément, relevant que cela est loin d'être le cas à l'heure actuelle.

M. Gomez indique que dans le cas du projet urbanistique de Pierre-Fatio, il devrait être exigé des promoteurs qu'ils dégoudronnent une partie pour y planter des arbres.

Une commissaire indique aborder le point 3 de la pétition, qui indique qu'à un certain gabarit d'arbre abattu, un même gabarit doit lui être substitué, et souhaite savoir comment cela pourrait être fait si un des grands cèdres des Eaux-Vives tombait malade et qu'il fallait l'abattre.

M. Gomez répond qu'il ne faudrait pas planter trois arbres en compensation, mais peut-être une vingtaine, pour se constituer une canopée équivalente. Il indique plus généralement que sur certaines questions des choix politiques devront être faits, étant donné que la surface de voirie n'est pas extensible à l'infini, et qu'il faudra à un moment choisir entre des places de parkings et des arbres en ayant le courage de trancher. Il relève ensuite l'absurdité de cette recommandation de la Ville, qui suggérait aux habitants de venir s'aérer dans les grands magasins lors de la dernière canicule, et explique qu'il serait préférable de constituer le plus possible des îlots de fraîcheur naturels.

La même commissaire, relevant que la nature met du temps à se renouveler, et qu'un arbre de 20 ans ne peut pas être transplanté à la place d'un arbre du même âge qui a été abattu pour des raisons légitimes sans risquer de mourir, constate que d'ici à ce qu'une jeune pousse devienne adulte il faudra passer par des solutions alternatives pour créer de l'ombre, par exemple des bâches anti-UV. Elle demande en ce sens comment il est possible de mettre en lien direct l'abattage d'un arbre qui a 50 ans, et une jeune pousse qui mettra très longtemps avant de pouvoir s'y substituer véritablement.

M^{me} Amsellem-Ossipow répond que c'est précisément pour cela que le moratoire est proposé, car il permet de donner du temps aux jeunes arbres de pousser avant de si nécessaire couper de grands arbres. Elle déclare que l'urgence climatique fait que l'on ne doit plus en l'état couper de grands arbres sans avoir attendu au préalable que de plus petits arbres aient été plantés et aient poussé.

La commissaire cite l'exemple des terrains récemment construits à l'avenue de Chamonix, rappelant que la personne qui les avait cédés avait exigé qu'on n'abatte pas les deux grands cèdres qui s'y trouvaient, et constate que cela a permis de conserver un îlot de verdure dans le quartier. Elle estime que si tout le monde est convaincu qu'il faut éviter d'abattre de grands arbres, elle note que jusqu'à présent l'accent n'a peut-être pas été assez mis sur ce point. Elle conclut néanmoins qu'il est nécessaire d'abattre les arbres malades.

M^{me} Amsellem-Ossipow abonde dans le même sens dans ce dernier point.

M. Gomez ajoute qu'il convient au préalable de veiller à l'entretien et au soin indispensable des arbres malades, et déclare plus généralement que la place des arbres en ville nécessite un changement complet de paradigme qui en fasse un élément central de l'espace urbain, non un élément secondaire comme c'est le cas actuellement. Il note que de cette place secondaire découle le malaise qui préside aujourd'hui souvent à la vie en ville.

Une commissaire évoque l'exemple des tilleuls de la place de la Navigation, qui ont décliné à tel point qu'il a fallu se résoudre à les abattre, et relève qu'il avait alors été expliqué aux habitants du quartier que le réchauffement climatique rendait ces arbres plus fragiles qu'auparavant, et qu'il fallait les remplacer par des spécimens plus aptes à supporter ce type de climat. Elle demande aux auditionnés comment ce genre de situations pourra à l'avenir être géré.

M^{me} Amsellem-Ossipow répond que les Verts demandent à ce que des spécialistes du vivant soient intégrés en amont dans tous les nouveaux projets d'aménagement pour examiner les questions de ce type. Elle indique ensuite qu'il conviendra de s'adapter si certaines espèces souffrent particulièrement du réchauffement climatique, et en privilégier d'autres, plus résistantes.

M. Gomez ajoute qu'il est désormais trop tard pour espérer pouvoir faire se résorber le réchauffement climatique, et qu'il convient dès lors de s'adapter à cette donnée, en particulier dans les villes. Il abonde dans le sens des propos précédemment tenus, et relève qu'il faudra tenir compte du fait que certaines espèces d'arbres sont peu adaptées à ce fait.

La commissaire remarque que la pétition demande à ce que la population soit mieux informée sur ces questions, et demande concrètement sous quelle forme cette information pourrait être donnée.

M^{me} Amsellem-Ossipow répond que des panneaux explicatifs pourraient par exemple indiquer pour quelles raisons des arbres sont abattus lorsqu'ils doivent l'être.

M. Gomez ajoute qu'il conviendra aussi d'expliquer comment ils ont été ou seront remplacés. Evoquant le cas du réaménagement de la plaine de Plainpalais,

où il avait été débattu du fait que les arbres coupés étaient tous malades ou non, il fait observer que la confiance en la matière ne se décrète pas, mais doit s'instaurer par des politiques publiques qui expliquent pourquoi ces arbres ont été abattus, et comment leur coupe a déjà été compensée. Il relève qu'il y aura toujours probablement des méfiances sur le bien-fondé de ces explications, mais note l'importance à tout de même prendre la peine d'informer la population. Il évoque à ce titre le cas des arbres de la place des Augustins dont il a été dit qu'ils étaient malades et devraient probablement être abattus, et relève que cet état ne se perçoit pas à l'œil nu pour le profane, et qu'il faudrait par conséquent expliquer précisément de quoi ils souffrent à la population.

Un commissaire dit tout l'intérêt qu'il porte à cette pétition, mais constate que dans le même temps 8000 personnes, des familles, des membres de la classe moyenne, sont en attente d'un logement, et souhaite savoir ce que les pétitionnaires répondent à cela.

M. Gomez répond qu'à l'heure actuelle 40 000 logements sont dans les pipelines, en intégrant le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) et les Communaux d'Ambilly. Il relève ensuite que le fait de ne pas pouvoir abattre un arbre n'empêchera pas de construire de logements, en particulier sociaux, dont certains sont par ailleurs déjà en train d'être érigés. Il note secondement que depuis 2007, 35% de logements d'utilité publique ont été construits, et fait remarquer qu'il s'agirait d'inverser la tendance, en se demandant réellement pour qui l'on construit. Il indique qu'il faudrait par exemple en ce sens confronter ces 8000 demandes pour du logement d'utilité publique à la construction incessante de nouveaux bureaux. Il déclare en tout état de cause qu'il existe bien d'autres méthodes pour répondre à cette demande que d'opposer les arbres au logement social.

Une commissaire demande confirmation du fait qu'à Genève il n'existe pas de règle quant à la circonférence des arbres qu'on peut ou ne peut pas abattre.

M^{mc} Amsellem-Ossipow estime que cela démontre bien qu'une réflexion sur les arbres dans l'espace urbain doit s'approfondir, et indique que c'est l'objectif poursuivi par la proposition d'intégrer des spécialistes de la nature dans les nouveaux projets d'aménagement. Elle ajoute que sur le point évoqué par la commissaire, il conviendra de préciser les règlements sur les grands arbres.

La même commissaire souhaite savoir si ces règlements intègrent à l'heure actuelle des éléments liant l'autorisation d'abattage éventuelle à une circonférence maximale.

M. Gomez répond par la négative.

Le président relève qu'il est pour le moins étonnant que les Verts se profilent particulièrement sur ce sujet, rappelant que M^{me} Burger avait indiqué qu'au sein de son groupe 50% des membres étaient favorables à l'abattage des arbres,

tandis que 50% y étaient opposés. Il évoque ensuite le cas d'un projet récent de construction de logements qui impliquait la destruction d'une partie d'une forêt au Petit-Saconnex, rappelle que les Verts l'avaient soutenu et que seuls l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois s'y étaient opposés. Il se demande dès lors s'il n'est pas quelque peu électoraliste de lancer une pétition de ce type pour prouver que les Verts sont à 100% écologistes.

M^{me} Amsellem-Ossipow indique que les Verts sont pleinement engagés dans la défense de l'écologie, et précise que la position qu'ils ont progressivement prise sur la question des arbres est également le fruit d'une évolution et d'une prise de conscience plus large.

M. Gomez ajoute que les Verts défendaient déjà les forêts alors que le Mouvement citoyens genevois n'existait même pas.

Le président demande si cette défense des arbres était aussi unanime au sein de leur parti entre 2016 et 2018.

M. Gomez répond qu'entre-temps le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a été publié et que des pics de chaleur ont eu lieu en Ville de Genève. Il explique que c'est de ces deux éléments majeurs qu'il a été décidé de mener une réflexion à l'avenir plus approfondie sur les déclassements évoqués. Il note qu'il est désormais clair qu'il convient de ne pas construire dans des zones humides ou très arborisées, ainsi que sur des terrains agricoles. Il ajoute néanmoins qu'à l'époque déjà, une partie du groupe des Verts s'était opposée à la coupe des arbres sur la plaine de Plainpalais.

Le président rétorque que le Mouvement citoyens genevois était néanmoins le seul parti qui était allé au référendum pour s'y opposer.

M. Gomez rétorque que les Verts avaient déposé un amendement qui demandait que les arbres soient transférés plutôt qu'abattus.

Un commissaire remarque que bien que cette pétition soit attrayante, il ne comprend pas bien pourquoi elle a été adressée à la Ville de Genève, rappelant les propos d'une commissaire constatant que c'est d'ailleurs M. Gomez lui-même qui sera sans doute chargé de la traiter. Il déclare ne pas voir quels pourraient être les moyens d'action de la Ville pour faire respecter ce moratoire, ce d'autant que le Conseil municipal en a déjà voté un. Il relève que toute la question réside ici dans le fait de savoir comment un magistrat communal peut faire respecter un moratoire accepté par le Conseil municipal, et note que pour l'Etat, si une demande d'autorisation de construire lui est adressée, et que cette demande respecte le plan localisé de quartier (PLQ), il n'a d'autre choix que de l'accorder, que des arbres soient abattus ou non. Il fait observer en ce sens que ces questions se décidant au niveau cantonal, il eût été préférable d'adresser la pétition à cet échelon, d'autant que c'est un Vert qui est en charge du Département du territoire (DT).

M^{me} Amsellem-Ossipow précise que le moratoire demandé par la pétition ne vaut que tant qu'une arborisation massive n'est pas mise en œuvre, et déclare que c'est là son but. Elle indique que le chiffre de 30% évoqué précédemment provient de l'étude qui avait été menée par la Ville de Genève sur les arbres.

Le même commissaire dit bien entendre ce point, mais souhaite savoir comment concrètement la Ville pourrait intervenir pour mettre en œuvre les demandes de la pétition quand des privés reçoivent une autorisation de construire et respectent par conséquent les zones et les plans d'affectation, et estime que cela est à son sens impossible.

M. Gomez indique qu'une initiative actuellement à l'étude au Grand Conseil prévoit de faire en sorte que les communes puissent proposer leurs propres PLQ. Il explique que le but qu'elle poursuit est précisément de donner une marge de manœuvre à ces communes sur les autorisations de construire, et relève qu'alors la Ville serait en mesure d'exiger de privés qu'ils compensent les arbres abattus par de nouvelles plantations. Il estime que l'on ne peut pas encore dire quelle est la marge de manœuvre de la Ville sur le programme des Vernets, mais observe qu'il faudrait compenser les 106 arbres abattus par la plantation de 300 nouveaux arbres sur une surface proche. Il évoque néanmoins la faible marge de manœuvre qui réside par exemple dans la manière dont sera construite l'école, et relève qu'elle pourrait être construite sur deux étages et non sur un seul comme il est actuellement prévu, pour permettre la création de surfaces d'arborisation. Il déclare que les magistrats de la Ville doivent faire preuve sur ce dossier d'une réelle volonté politique, et qu'elle doit exiger à l'avenir que l'on ne pourra déclasser ou construire si l'on ne peut pas compenser l'abattage des arbres.

Le même commissaire fait remarquer que cela demande donc un changement de loi au niveau cantonal.

M. Gomez rétorque que la Ville peut déjà intervenir lorsqu'elle agit en qualité de promoteur, et note que si la nouvelle loi est acceptée au niveau du Canton, elle pourra intervenir directement sur les autorisations de construire. Il indique qu'à son sens cette proposition telle que formulée dans l'initiative évoquée sera acceptée dans un futur proche, car elle séduit les communes. Il estime par conséquent que pour y répondre le Canton devra au moins lui opposer un contre-projet, qui prévoirait probablement de conserver la planification des zones en mains cantonales.

Un commissaire souhaite avoir confirmation du fait que si un PLQ permet à un privé de construire, et que cette construction nécessite l'abattage d'un arbre, l'on ne pourra de toute manière pas s'y opposer.

M. Gomez répond que l'on ne pourra que compenser cet abattage.

Une commissaire demande aux auditionnés s'ils ont procédé à une estimation du coût qu'engendreraient ces compensations.

M^{me} Amsellem-Ossipow répond que la question du coût n'a pas encore été étudiée précisément, mais relève qu'au vu de l'urgence climatique, les Verts souhaiteraient en faire une priorité dans le budget communal.

Séance du 9 mars 2020

Vote

La commission accepte le renvoi de la pétition P-413 au Conseil administratif par 11 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR) contre 3 non (2 MCG, 1 UDC).

Annexe: pétition P-413

SÉANCE DU 4 JUIN 2020 (après-midi)

Pétition: pour un moratoire sur toute nouvelle coupe d'arbre



Pétition

Aux autorités municipales de la Ville de Genève

ARBRES ABATTUS EN VILLE DE GENÈVE : HALTE AU MASSACRE

Pour un moratoire sur toute nouvelle coupe d'arbre

Nous, habitant.e.s, travailleuses et travailleurs, associations, groupements, collectifs, ne pouvons plus supporter:

- que dans un contexte d'urgence climatique, rien ne soit fait concrètement pour améliorer la couverture arborée de la Ville de Genève (les autorités présentent un Plan stratégique de végétalisation en juillet, mais ne le concrétisent pas dans le projet de budget 2020...);
- l'opacité générale qui règne autour de l'abattage des arbres.
- qu'à la halte du CEVA de Champel-Hôpital, on nous ait promis une « forêt de chênes » (selon le concours mandaté par la Ville en 2012) et qu'on se retrouve, au final, avec des arbres dans 60cm de terre et entourés de bêton;

Dès lors, nous demandons :

- Qu'un moratoire sur toute nouvelle coupe d'arbres soit effectif, tant que nous ne voyons pas les signes concrets d'une arborisation massive le territoire de la Ville de Genève;
- Que durant cette phase de moratoire, seuls les arbres malades, dangereux pour leurs congénères ou la population puissent être abattus, selon des explications dûment signifiées à la population;
- Que, dans tous les cas, trois arbres de développement similaire soient replantés à proximité d'un arbre coupé :
- Que les autorités fassent preuve de la transparence la plus totale lorsque des abattages d'arbres sont prévus;
- Que dans un contexte d'urgence climatique, les autorités municipales arborisent massivement et qualitativement l'entier du territoire de la Ville de Genève.

	Nom (majuscule)	Prénom usuel	Adresse de domicile	Adresse email (facultatif)	Signature
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8	-				
9					
10					

Cette pétition peut être signée par toutes et tous jusqu'au 30 novembre 2019.

Les feuilles de signatures sont à renvoyer, au plus vite et même partiellement remplie, à : Les Vert.e.s Ville de Genève, CP 345, 1205 Genève

M^{me} **Fabienne Beaud, rapporteuse** (PDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux et conseillères municipales, nous avons auditionné les pétitionnaires au mois de décembre 2019. La principale animatrice de cette pétition nous a dit que la pétition avait été initiée par les Verts mais qu'elle se faisait le relai d'une inquiétude répandue au sein de la population genevoise au sujet des abattages d'arbres.

Elle a expliqué que l'objectif de cette pétition était de prévoir en ville de Genève une couverture arborée suffisante, précisant que cette question deviendra importante à mesure que le réchauffement climatique fera sentir ses effets. Elle a ajouté à ce titre qu'un arbre replanté qui n'est pas du même gabarit n'aura pas le même impact que celui qui l'a précédé et que la pétition souhaitait aussi défendre ce concept d'équivalence. Il est d'ailleurs rappelé qu'il était prévu à la gare de Champel de planter une forêt de chênes, alors qu'à l'heure actuelle il n'y a que de petits arbres entourés de béton.

Lorsque nous avons auditionné les pétitionnaires, nous leur avons posé quelques questions, notamment si une étude avait été faite sur le coût que générerait cette pétition. On nous a répondu qu'aucune étude n'avait été faite pour savoir combien coûterait la mise en application de cette pétition. Nous avons aussi demandé si c'était du ressort de la Ville de Genève ou des autorités cantonales. Il a été répondu qu'une initiative était à l'étude au Grand Conseil pour prévoir que les communes puissent proposer leur propre plan localisé de quartier afin également de prévenir l'abattage d'arbres, en l'occurrence en ville de Genève, ou d'en prévoir le replantage. Autre réponse, la Ville de Genève peut intervenir lorsqu'elle agit en qualité de promoteur du projet mais pas si elle ne l'est pas, quelle que soit la construction.

A la suite de cette discussion, la commission des pétitions a décidé à l'unanimité de renvoyer cette pétition sans tarder au Conseil administratif, afin que le conseiller administratif trouve une solution pour qu'on évite trop d'abattages d'arbres.

M^{me} **Bénédicte Amsellem** (Ve). Merci à M^{me} Beaud d'avoir résumé le rapport. M. Gomez et moi-même avons été entendus lors de notre audition à la commission des pétitions. Cette pétition demande effectivement un moratoire sur la coupe des arbres en ville de Genève aussi longtemps que la Ville de Genève ne s'attelle pas à une arborisation massive visant à atteindre 30% de couverture arborée sur son territoire. Elle demande également une transparence lorsque des arbres sont abattus, ainsi que le fait que la compensation avec de nouveaux arbres soit effectivement réalisée dans ces cas-là.

Compte tenu de l'urgence climatique et écologique et donc de l'impérieuse nécessité d'établir ou de rétablir une ville vivable, y compris lors des pics de chaleur, et dans laquelle l'air soit respirable, les Vertes et les Verts soutiennent

évidemment le renvoi de la pétition «Arbres abattus en Ville de Genève: Halte au massacre!» au Conseil administratif.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Mouvement citoyens genevois soutiendra évidemment le renvoi de cette pétition au Conseil administratif. J'aimerais quand même rappeler notre combat, mon combat par rapport à cette problématique des arbres, notamment sur la plaine de Plainpalais.

Effectivement, je pense qu'un plan doit être mis en place par le Conseil administratif; c'est ce qui nous a été annoncé par M. Gomez – je ne sais plus si c'était tout à l'heure ou hier – et je lui fais confiance sur ce sujet, en tout cas pour l'instant. Nous attendrons de voir quelles mesures pourront être mises en place, car il ne suffit pas de dire qu'on ne veut pas couper les arbres. On a vu encore il y a quelques jours que toute une série d'arbres avaient été abattus près des HUG. On verra quelles en sont les raisons, mais c'est vrai qu'il ne s'agit pas de dire qu'on ne veut plus couper.

C'est toute une approche qu'il faut avoir par rapport aux plans d'aménagement, par rapport aux plans localisés de quartier que nous recevons pour l'instant du Conseil d'Etat et sur lesquels la Ville de Genève préavise et peut dire un certain nombre de choses. C'est toute cette façon de voir les choses, d'anticiper les problématiques de façon à arborer davantage la ville de Genève, puisque ça ne va évidemment pas être facile. On voit quand même que, depuis de nombreuses années, on a malheureusement minéralisé toute une série de places. On a créé des places, mais c'est du béton ou du gravier, par conséquent peut-être qu'on devra là aussi mettre en place un plan progressif puisque tout ne pourra pas être refait du jour au lendemain, ne serait-ce d'abord parce que ça va coûter. Là aussi un plan doit être mis en place: comment arborer les places qui ont été créées et qui ne le sont malheureusement plus? C'est un désert arboré. Par conséquent je fais confiance au Conseil administratif pour nous soumettre rapidement un plan d'action dans ce domaine. Dans cette attente, je redis que nous renverrons cette pétition au Conseil administratif pour action.

M. Didier Lyon (UDC). Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 3 décembre 2019. Une pétitionnaire a tout d'abord relevé que bien qu'initiée par les Verts, cette pétition s'était fait le relai d'une inquiétude répandue au sein de la population genevoise au sujet des abattages d'arbres. Elle a expliqué que l'objectif de la pétition est de prévoir en ville une couverture arborée suffisant, précisant que cette question deviendra importante à mesure que le réchauffement climatique fera sentir ses effets.

Bien que cette pétition soit attrayante, l'Union démocratique du centre ne comprend pas pourquoi elle a été adressée à la Ville de Genève. Nous pouvons nous demander quels pourraient être les moyens d'action de la Ville de Genève pour faire respecter ce moratoire, ce d'autant que le Conseil municipal en a déjà voté un.

Toute la question réside en effet dans le fait de savoir comment un magistrat communal peut faire respecter un moratoire. Il est important de rappeler en effet que, si une demande d'autorisation de construire est adressée à l'Etat et que cette dernière respecte le plan localisé de quartier, ce dernier n'a d'autre choix que de l'accorder, que des arbres soient abattus ou non. Il faut observer en ce sens que, ces questions se décidant au niveau cantonal, il eût été préférable d'adresser la pétition à cet échelon, d'autant que c'est un Vert qui est en charge du département du territoire.

L'Union démocratique du centre vous invite donc à accepter le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Nous avions eu le plaisir d'auditionner en tant que pétitionnaires M. Gomez et notre nouvelle collègue Bénédicte Amsellem. Nous aurons aujourd'hui le plaisir de renvoyer la pétition à M. Gomez en tant que conseiller administratif, responsable du SEVE. Elle deviendra donc un programme à appliquer concrètement.

L'adoption de mesures efficaces en réponse au changement climatique est pour Ensemble à gauche une priorité; une plus grande végétalisation en ville en fait partie. Si le plan stratégique de végétalisation allait dans ce sens sans aucun financement au budget, il ne pourrait cependant pas être efficace. Ensemble à gauche est en faveur des mesures proposées: moratoire, meilleure communication, transparence, principe de compensation, arborisation.

Nous regrettons toutefois l'expression «Halte au massacre!», dans le titre de la pétition. Est-ce bien le terme approprié? N'est-il pas plus juste pour d'autres réalités? Les débats autour des arbres ont souvent pris un niveau très emporté, très émotionnel, voire polémique. Il ne faut pas oublier que pour réaliser le droit au logement il faut construire et que ça implique des fois aussi de ne pas garder des arbres. Il arrive par ailleurs que des arbres soient malades et que, pour des raisons de sécurité, il faille protéger la population.

Mais nous nous réjouissons d'avance que notre nouveau magistrat applique un principe d'explication précise et de transparence de manière systématique, et aurons du plaisir à découvrir les nouveaux arbres en ville. Ensemble à gauche soutient donc le renvoi de cette pétition au Conseil administratif et vous remercie d'avance de faire de même.

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Chers collègues, le terme «moratoire» nous a fait beaucoup réfléchir, au Parti libéral-radical. Pourquoi un moratoire? Il semble qu'il règne un certain chaos du côté des Verts, entre les directives qui viennent du Conseil d'Etat et la volonté des conseillers municipaux, puisque ce moratoire «Halte au massacre» vise à endiguer les volontés un peu sauvages du Conseil d'Etat d'abattre des arbres un peu partout et que c'était alors le conseiller municipal Alfonso Gomez qui faisait partie des pétitionnaires.

Nous avons donc envie de dire que c'est un moratoire des Verts contre les Verts et nous aimerions vous demander si possible de vous arranger entre vous et de régler la chose de manière pacifique, pour le bien de la population, afin que nous évitions les abattages arbitraires et excessifs, tout comme les moratoires tout aussi arbitraires et excessifs, puisqu'un moratoire est à un moment donné une contrainte qui peut aussi engendrer des débordements.

Au troisième jour de la création ont été créés les arbres et, au sixième, l'être humain. Eh bien, pour vivre, se protéger et pour habiter, il a fallu qu'il coupe des arbres, qu'il fasse des maisons, qu'il ait du mobilier et, pour la civilisation, qu'il utilise des arbres par exemple pour les instruments de musique et toutes sortes d'objets qui font partie de notre quotidien, de notre culture.

Mesdames et Messieurs, nous sommes très ennuyés par ce moratoire, car nous pensons que, s'il était trop contraignant, nous nous verrions par hypothèse un jour obligés de renoncer aux plans de construction qui sont prévus pour la Cité de la musique, d'une fantastique salle pour un orchestre qui sera, à la construction, comme toutes les salles de philharmonie, construite avec du bois, qui aura une acoustique en bois et pour laquelle il faudra sacrifier quelques arbres du parc sur lequel elle empiétera.

Nous espérons que le nouveau patron des arbres, qui était pétitionnaire en son temps, trouvera la sagesse, sous un arbre peut-être, qui sait..., de gérer l'utilisation de ces arbres de cas en cas comme il le faut et dans l'intérêt de tous. Puisque maintenant M. Gomez est aux affaires, nous allons lui remettre cette affaire. Nous regarderons de près la manière dont il gère l'anoblissement des arbres, la coupe et le respect de certains arbres dans le respect et l'intérêt de tous. Je vous remercie.

La présidente. Merci. M. Gomez répondra tout à l'heure. J'ai encore M. Pierre-Yves Bosshard.

M. Pierre-Yves Bosshard (S). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères municipales, chers collègues, dans le prolongement du vote de ses représentants au sein de la commission des pétitions,

le groupe socialiste soutiendra le renvoi de cette pétition au Conseil administratif, conformément au vœu d'une grande majorité de la commission.

Comme le rappelle l'introduction à notre programme de législature 2020-2025, les changements climatiques ainsi que la perte de la biodiversité sont sans précédent et font peser des menaces sur l'être humain et la nature. Le développement des activités économiques et sociales ne doit plus compromettre la survie du milieu naturel. Le système économique actuel, fondé sur la surexploitation des ressources, la compétitivité et la maximisation des profits, maltraite autant les humains que la planète. L'exploitation de la force de travail humaine n'est donc pas séparée de l'exploitation des ressources naturelles. La préservation de la biodiversité va de pair avec le combat contre les inégalités sociales et pour la reconnaissance de toutes les formes de travail. C'est cette perspective, dite écosocialiste, qui anime notre mouvement.

A notre échelon municipal, un des enjeux essentiels est la végétalisation de l'espace public et des places. Cette pétition s'inscrit ainsi parfaitement dans notre programme. Nous la soutiendrons résolument et invitons les membres de ce Conseil à faire de même, rejoignant ainsi un des axes du programme de législature énoncé hier par notre maire. Je vous remercie de votre attention.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal, et pour conclure, la parole est à M. Alfonso Gomez.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci, Madame la présidente. Je me réjouis effectivement que cette question, cette préoccupation en tout cas fasse l'unanimité au sein de notre Conseil. Je tiens à dire que cela relève de l'importance d'avoir une véritable stratégie de végétalisation, qui avait d'ailleurs déjà été entamée, en tout cas dans ses travaux, lors de la précédente législature.

Plusieurs d'entre vous ont manifesté un certain nombre de préoccupations, au-delà de cette pétition. Je relève la question qui a été posée par M. Bertinat, qui s'interrogeait sur le nombre de coupes importantes et se demandait s'il ne fallait pas replanter également de manière importante tous les arbres qui avaient été coupés. Vous voyez souvent les réactions, même parmi vous, dès que des événements se produisent comme ceux que nous avons vécus tout récemment, ces coupes d'arbres devant le CMU. Les gens, les élus, tout le monde se préoccupe de savoir quelles en sont les raisons.

Dans ce sens, je pense que le Conseil administratif en sera également très préoccupé et fera extrêmement attention d'une part à ce que l'information soit fournie à la population – c'est la politique de transparence –, d'autre part que le

replantage des arbres, au-delà de ceux qui ont été coupés, puisse se faire dans le même périmètre de proximité des abattages.

L'objectif est évident, vous l'avez dit également lors des discussions, Mesdames et Messieurs, et beaucoup d'entre vous l'ont notifié dans leur programme de parti, il s'agit d'augmenter la zone arborée de notre ville de manière importante. Et tout ça, ce n'est pas seulement pour une question de beauté de notre ville; c'est important pour les arbres et les liens que nous entretenons avec ces derniers, et c'est aussi une question de santé publique. A l'heure de l'urgence climatique, il est clair que le choix des projets nécessite une concertation encore plus vaste que ce qui a été fait précédemment, pas seulement au niveau de l'urbanisme, pas seulement au niveau de la mobilité, de l'agriculture, mais également au niveau de l'environnement, de la protection de la zone arborée et de la biodiversité.

Permettez-moi encore de m'interroger sur le fait que les arbres soient traités simplement comme des choses, alors que nous savons pertinemment les uns et les autres qu'ils sont des organismes vivants. Il faut faire avec la nature et pas contre elle. Il faut certainement introduire de nouveaux paradigmes sur la biodiversité en milieu urbain, une question sur laquelle nous n'avons peut-être pas mis suf-fisamment d'emphase ces dernières années. Je vois bien vos interrogations, et je le comprends parce que ce n'est certainement pas une tâche facile, puisque nous ne sommes pas allés dans ce sens pendant de nombreuses années, voire de nombreuses générations.

Aujourd'hui, il s'agit de changer. Il ne suffit pas de le dire, maintenant il faut le faire, et je sais que la tâche est beaucoup plus ardue. Mais je suis persuadé que le Conseil administratif et que vous-mêmes bien entendu voulons aller dans la direction d'un urbanisme bien plus végétal que nous l'avons eu ces dernières années. Je me réjouis de recevoir cette pétition que vous allez certainement accepter ce soir. (Applaudissements.)

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 71 oui contre $2\,\mathrm{non}$.

25.	Pro	positions	des	conseillers	munici	paux.

Néant.

26. Interpellations.

Néant.

27. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Je vous remercie énormément pour votre patience. Vous êtes convoqués à 20 h 39... Non, 20 h 40... Nous traiterons la motion M-1533 et la résolution R-267 dont vous avez voté l'urgence hier. Je vous souhaite un bon appétit.

Séance levée à 19 h 40.

SOMMAIRE

1. Exhortation	330
2. Communications du bureau du Conseil municipal	330
3. Communications du Conseil administratif	332
4. Questions orales	332
5. Projet de délibération du 28 mai 2020 de M. Pascal Holenweg: «Le Conseil municipal n'a pas besoin de la présence du Conseil administratif pour délibérer» (PRD-266)	342
6. Projet de délibération du 28 mai 2020 de M. Pascal Holenweg: «Doter le Conseil municipal d'une expertise juridique» (PRD-267)	343
7. Projet de délibération du 28 mai 2020 de M. Pascal Holenweg: «Contributions financières aux groupes du Conseil municipal: le critère de la transparence» (PRD-268)	344
8. Projet de délibération du 28 mai 2020 de M. Pascal Holenweg: «Jetons de présence: retenons-nous» (PRD-269)	345
9. Projet de délibération du 28 mai 2020 de M. Pascal Holenweg: «Des aides financières simples, efficaces et respectueuses» (PRD-270)	346
10. Projet de délibération du 28 mai 2020 de M. Pascal Holenweg: «Etre transparents pour pouvoir exiger la transparence» (PRD-271)	347
11. Projet de délibération du 28 mai 2020 de M. Pascal Holenweg: «Traitement des projets de délibération» (PRD-272)	348
12. Projet de délibération du 28 mai 2020 de M. Pascal Holenweg: «Des plages aux piscines» (PRD-273)	349
13.a) Proposition du Conseil administratif du 13 mai 2020 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 000 000 de francs destiné aux études d'aménagement et à l'organisation d'un mandat d'étude parallèle en deux tours (règlement 143 SIA) permettant de créer des accès	

	à l'eau et une nouvelle zone de baignade, ainsi que l'implantation d'un nouvel alignement d'arbres sur le périmètre du quai Wilson (PR-1407)	350
13.1	b) Motion du 11 septembre 2019 de MM. et M ^{mes} Simon Brandt, Patricia Richard, Rémy Burri, Michèle Roullet, Sophie Courvoisier, Georges Martinoli, Michel Nargi, Stefan Gisselbaek, John Rossi, Florence Kraft-Babel, Pierre de Boccard et Véronique Latella: «Une plage publique sur le quai Wilson et des bains publics dans nos fleuves» (M-1460)	364
	Projet de délibération du 28 mai 2020 de M ^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Maria Pérez, Olivier Gurtner, Alia Chaker Mangeat, Uzma Khamis Vannini, Florence Kraft-Babel, Emmanuel Deonna, Daniel Sormanni, Morten Gisselbaek, Omar Azzabi, Hélène Ecuyer, Annick Ecuyer, Michèle Roullet, Véronique Latella, Delphine Wuest, Pascal Holenweg, Georges Martinoli, Pierre de Boccard, Nicolas Ramseier, Brigitte Studer, Rémy Burri, John Rossi, Stefan Gisselbaek et Patricia Richard: «Pour un soutien aux locataires de locaux commerciaux de la Ville frappés par la crise sanitaire» (PRD-261)	365
	Projet de délibération du 28 mai 2020 de M ^{mes} et MM. Maria Pérez, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Ariane Arlotti, Hélène Ecuyer, Annick Ecuyer, Uzma Khamis Vannini, Olivier Gurtner, Pascal Holenweg, Delphine Wuest, Daniel Sormanni: «Crise sanitaire et socioéconomique: des loyers proportionnels au revenu pour tous les locataires de la Gérance immobilière municipale (GIM)!» (PRD-262)	366
	Projet de délibération du 28 mai 2020 de M ^{mes} et MM. Pascal Holenweg, Maria Pérez, Ariane Arlotti, Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli et Morten Gisselbaek: «Internalisation du nettoyage des locaux de la Ville de Genève» (PRD-264)	368
	Projet de délibération du 28 mai 2020 de M ^{mes} et MM. Maria Pérez, Pascal Holenweg, Ariane Arlotti, Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer et Tobias Schnebli: «Réduction du temps de travail du personnel municipal» (PRD-265)	370
	Projet de délibération du 28 mai 2020 de MM. et M ^{mes} Omar Azzabi, Uzma Khamis Vannini, Hanumsha Qerkini, Tobias Schnebli, Emmanuel Deonna et Brigitte Studer: «Projet pilote de dispositif municipal des droits humains à Genève» (PRD-274)	372

SÉANCE DU 4 JUI	N 2020 (après-midi)

	Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 25 juin 2019: «Pour un développement des zones de rencontre à Genève» (P-403 A)	376
	Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 6 avril 2016: «Aménagements des rues de la Vieille-Ville» (P-356 A)	413
	Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 22 juin 2015: «Pour que le marché du plateau de Champel réintègre le plateau à la fin des travaux» (P-340 A)	424
	Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la pétition du 3 décembre 2019: «Soutien au Club de tennis de table UGS-Chênois» (P-411 A).	437
	Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 3 décembre 2019: «Pour que la piscine de Pâquis-Centre reste ouverte les mercredis et les jeudis soir» (P-412A)	459
	Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 3 décembre 2019: «Arbres abattus en Ville de Genève: Halte au massacre! Pour un moratoire sur toute nouvelle coupe d'arbre!» (P-413 A)	479
25.	Propositions des conseillers municipaux	494
26.	Interpellations	494
27	Questions écrites	494

La mémorialiste: Daphné Leftheriotis

497